



APPROBATION Date exécutif : _____ Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER :

OBJET : CENTRE MULTISERVICE DE SHIPSHAW – VERSEMENT D’HONORAIRES SUR LE MANDAT DE LA MARINA DE SHIPSHAW, PREMIÈRE PARTIE ANNÉE 2020 RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF : <input checked="" type="checkbox"/> VS-CE-2018-528
Conseil municipal <input checked="" type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/> Commission <input type="checkbox"/> Conseil d’arrondissement Chicoutimi <input type="checkbox"/> Jonquière <input type="checkbox"/> La Baie <input type="checkbox"/>

1. NATURE DE LA DEMANDE :

Le Centre multiservice de Shipshaw demande à recevoir :

- le versement des honoraires pour le mandat de la Marina de Shipshaw du 1^{er} janvier au 31 mars 2020;
- une aide financière non récurrente pour compenser les pertes encourues liées au maintien d’ouverture du relais de motoneige pour l’hiver 2020;
- une aide financière non récurrente pour l’accompagnement professionnel de l’ensemble de leurs activités et gestion des infrastructures en 2019.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:

Le Centre multiservice de Shipshaw a envoyé un avis à la Ville afin de terminer le mandat les liant à la Marina de Shipshaw au 31 décembre 2019. Étant donné qu’il y avait aussi un service de relais de motoneige et de location de salle dans le bâtiment de la Marina, il a été convenu avec eux de poursuivre le mandat jusqu’au 31 mars 2020 afin d’éviter une coupure de services dans le secteur et permettre à la Ville de trouver un autre mandataire.

À noter que les services ont pris fin le 14 mars tel que requis par le décret ministériel en raison de la pandémie de la COVID 19.

Depuis, l’organisme a déposé les états des résultats pour cette période. Dans le contexte de l’entente mandat/mandataire, il faut souligner que peu de revenus seront associés à cette période, soit, ± 1 000 \$ en location de salle. C’est donc une somme de 37 915 \$ à verser en honoraires de gestion pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020, comme prévu au mandat établi.

Un autre volet a été exploité durant cette première période de l’année 2020 avec le maintien du relais de motoneige. La gestion du restaurant-bar a engendré une perte financière globale de 12 363 \$. Puisque le restaurant et le bar ne rouvriront pas pour le reste de l’année 2020, il sera impossible de récupérer ces pertes. Étant donné que l’organisme avait accepté de poursuivre son mandat afin de laisser le temps à la Ville de trouver une autre solution, il reviendrait à la Ville de verser une subvention afin de compenser cette perte.

Les résultats finaux pour l’année 2019 démontraient un compte à recevoir du Centre multiservice de Shipshaw de 16 537 \$. Considérant que l’organisme a dû payer des montants en accompagnement professionnel pour l’ensemble de leurs activités et gestion des infrastructures (Centre multiservice, camps de jour, centre communautaire, fête d’enfants, fête de quartier, etc.), il est recommandé de subventionner l’organisme pour le même montant.

Le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire recommande de verser 37 915 \$, plus les taxes applicables en honoraires de gestion ainsi qu’une subvention totalisant 28 900 \$, taxes non applicables (représentant le premier 12 363 \$ demandé et le 16 537 \$).

3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).

CONSIDÉRANT la demande du Centre multiservice de Shipshaw à recevoir le versement des honoraires pour le mandat de la Marina de Shipshaw du 1^{er} janvier au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT que le bâtiment de la Marina de Shipshaw offrait un service de relais de motoneige et de location de salle en période hivernale;

CONSIDÉRANT que la gestion du restaurant-bar a engendré une perte financière qui ne pourra pas être récupérée compte tenu du maintien de la fermeture du restaurant-bar pour le reste de l'année 2020;

CONSIDÉRANT que l'organisme avait accepté de poursuivre son mandat afin de laisser le temps à la Ville de trouver une autre solution, il reviendrait à la Ville de verser une subvention afin de compenser cette perte;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière non récurrente du Centre multiservice de Shipshaw pour l'accompagnement professionnel de l'ensemble de leurs activités et gestion des infrastructures en 2019;

CONSIDÉRANT que les sommes requises sont disponibles au budget 1320880-24190;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay verse un montant de 37 915 \$, plus taxes applicables, en honoraires de gestion tel que prescrit dans le mandat établi entre le Centre multiservice-de Shipshaw et la Ville de Saguenay;

QUE la Ville de Saguenay verse une subvention totalisant 28 900 \$ en subvention (non taxable) au Centre multiservice de Shipshaw;

ET QUE les fonds soient puisés au budget 1320880-24190.

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)

Non applicable Oui Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E): À VENIR : Date :

5. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (obligatoire)

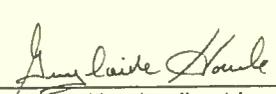
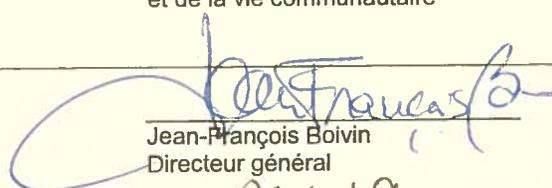
Le suivi a été fait auprès de: Service des finances
Date : 15 mai 2020

*Identifier le service pour lequel une action est requise
Suivi devant être fait par : Service des finances
Date : juillet 2020

Informations utiles lors de la transmission:

6. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE : (Obligatoire)

Non applicable Oui poste budgétaire au budget 1320880-24190

Préparé par : Carolyne Dunn, chef de division Service de la culture, des sports et de la vie communautaire	 Gylaine Houde, directrice Service de la culture, des sports et de la vie communautaire
Date : 12 juin 2020	
Denis Simard Directeur général adjoint	 Jean-François Boivin Directeur général
Date :	Date : 20-6-19

H:\Usagers\Secrétaire Jonquière\Partage\Secrétaire 5\SOMMAIRES\SOMMAIRES 2020\Centre multiservice Shipshaw - versement honoraire marina début 2020.doc

EXTRAIT du procès-verbal de la séance
extraordinaire du comité exécutif de la Ville de
Saguenay tenue par téléconférence, le 18 juin 2020
- Un quorum présent.

**3.8 COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE –
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2020**

**3.8.7 PULPERIE – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LA
RESTAURATION DU BÂTIMENT 1903 ET LE PLAN DE GESTION
ET DE MAINTIEN D'ACTIFS (VS-CAC-2020-31)**

VS-CE-2020-436

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a adopté le 12 avril 2018 une résolution (VS-CE-2018-451) confirmant une subvention de 1 097 000 \$ à la Pulperie pour les travaux de restauration du bâtiment 1903, des expertises et un plan de gestion et de maintien d'actifs;

CONSIDÉRANT que cette résolution mentionne que le paiement à la Pulperie sera réparti sur quatre années;

CONSIDÉRANT que la Pulperie peut réaliser les travaux en entier cette année;

CONSIDÉRANT que les modalités de paiement de la subvention prévues à la résolution VS-CE-2018-451 doivent être modifiées comme suit :

- 500 000 \$ avant le début des travaux;
- 500 000 \$ sur dépôt du certificat de paiement à 50 %, signé par l'architecte;
- 50 000 \$ sur dépôt du certificat de réception (avec réserves), signé par l'architecte;
- 47 000 \$ sur dépôt du certificat de conformité final signé par l'architecte.

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles à même le règlement d'emprunt R190091;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay abroge la résolution VS-CE-2018-451;

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Saguenay de verser les montants selon les modalités prévues plus haut;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le règlement d'emprunt R190091.

Adoptée à l'unanimité.

Je certifie sous mon serment d'office que l'extrait ci-haut est une vraie copie d'une résolution adoptée par le comité exécutif de la Ville de Saguenay à la séance extraordinaire du 18 juin 2020.

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce ^e jour du mois de 2020.

La greffière,

CD/sg

CAROLINE DION

APPROBATION
Date exécutif : _____
Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : Procédures d'examen des plaintes, Service d'Hydro-Jonquière
RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF : <input checked="" type="checkbox"/>
Conseil municipal <input checked="" type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/>
Conseil d'arrondissement Chicoutimi <input type="checkbox"/> Jonquière <input type="checkbox"/> La Baie <input type="checkbox"/>

1. NATURE DE LA DEMANDE :

Conformément à la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le Service d'Hydro-Jonquière possède une procédure d'examen des plaintes par les consommateurs concernant l'application d'un tarif ou d'une condition de service d'électricité. Cette procédure a été approuvée par la Régie de l'énergie le 13 mai 1998. En avril 2019, Hydro-Québec a implanté une mise à jour de sa procédure d'examen des plaintes approuvée par la Régie de l'énergie. Le but est de réduire le délai maximal pour répondre à une plainte ainsi que de moderniser le processus.

Le Service d'Hydro-Jonquière souhaite également mettre à jour sa procédure d'examen des plaintes afin de suivre les meilleures pratiques en la matière. Les principaux changements sont :

- Préconiser les moyens de transmission électronique (site web et courriel);
- Transmission d'un accusé de réception;
- Réduction du délai maximal de traitement;
- Ajout de précisions sur l'étape du recours à la Régie;
- Possibilité de déposer une plainte verbale.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:

Conformément à l'article 87 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, la nouvelle procédure doit être soumise à la Régie de l'énergie pour approbation.

3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).

CONSIDÉRANT que Ville de Saguenay possède, conformément à la loi sur la Régie de l'énergie, une procédure d'examen des plaintes par les consommateurs concernant l'application d'un tarif ou d'une condition de service d'électricité;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun pour le bénéfice de notre clientèle que cette procédure soit mise à jour;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

D'adopter la nouvelle procédure d'examen des plaintes des clients du Service d'Hydro-Jonquière;

De permettre au Service d'Hydro-Jonquière d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de la Régie de l'énergie pour l'approbation, par cette dernière, de la nouvelle procédure d'examen des plaintes.

VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)

Non applicable Oui Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E): À VENIR : Date :

4. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (obligatoire)

Le suivi a été fait auprès de: (indiquer le service) Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise
Suivi devant être fait par : (indiquer le service) Date :

Informations utiles lors de la transmission:

5. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE : (Obligatoire)

Non applicable Oui poste budgétaire :

Préparé par : <u>Martin Vachon</u> <u>Martin Vachon</u> Service Hydro-Jonquière Date : 25 mai 2020	<u>Martin Vachon</u> Directeur
<u>Denis Simard</u> Directeur général adjoint Date :	<u>Jean-François Boivin</u> Directeur général Date :

Procédures d'examen des plaintes des clients d'Hydro-Jonquière :

Si vous avez un motif d'insatisfaction concernant l'application d'un tarif ou d'une condition de service d'Hydro-Jonquière, vous pouvez suivre les procédures suivantes pour faire examiner votre plainte.

Procédure normale d'examen des plaintes :

<p>Étape 1 Communiquer avec le Service à la clientèle d'Hydro-Jonquière</p>	<p>Vous devez d'abord téléphoner au Service à la clientèle d'Hydro-Jonquière, au 418 698-3370.</p> <p>Un employé répondra à vos questions et cherchera avec vous, le cas échéant, une solution à votre problème.</p>
<p>Étape 2 Formuler une plainte au directeur</p>	<p>Si vous êtes insatisfait de la réponse obtenue ou de la solution proposée par le Service à la clientèle d'Hydro-Jonquière, vous pouvez présenter une plainte au directeur d'Hydro-Jonquière, en expliquant votre désaccord ainsi que la solution recherchée.</p> <p>La plainte peut être transmise de l'une des façons suivantes :</p> <p>Par écrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site Web au villesaguenay.ca/hydrojonquiere; • par courriel à : hydrojonquiere@ville.saguenay.qc.ca ou • par la poste, à l'adresse suivante : Directeur Service d'Hydro-Jonquière 1710, rue Ste-Famille, C.P. 2000 Jonquière (Québec) G7X 7W7 <p>Verbalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en communiquant avec le Service à la clientèle d'Hydro-Jonquière. Dans ce cas, le représentant consignera votre plainte verbale et transmettra un résumé écrit au directeur d'Hydro-Jonquière.
	<p>Une fois votre plainte reçue, le directeur d'Hydro-Jonquière vous transmet un accusé de réception mentionnant le délai dont il dispose pour rendre une décision sur votre plainte et les délais liés à un recours à la Régie de l'énergie.</p> <p>Le directeur d'Hydro-Jonquière dispose de 30 jours à partir de la date de transmission de l'accusé de réception pour rendre sa décision.</p> <p>Dans le délai de 30 jours, le directeur d'Hydro-Jonquière vous transmet par écrit, à la suite de l'examen de la plainte, sa décision motivée qui présente son point de vue et la solution proposée et indique le droit de recours à la Régie de l'énergie.</p> <p>À moins de s'être entendu avec vous pour prolonger le délai initial de 30 jours suivant la date de son accusé de réception pour une période supplémentaire d'au plus 60 jours, le directeur d'Hydro-Jonquière est réputé avoir rejeté votre demande et vous avoir transmis une décision négative le jour de l'expiration du délai de 30 jours, s'il ne vous transmet pas sa décision par écrit dans ce délai.</p>
<p>Étape 3 Soumettre votre plainte en appel à la Régie de l'énergie</p>	<p>Si vous demeurez insatisfait ou si le directeur d'Hydro-Jonquière n'a pas rendu sa décision par écrit dans le délai initial de 30 jours ou dans le délai supplémentaire convenu avec vous, vous pouvez demander à la Régie de l'énergie d'examiner votre plainte, en lui présentant une plainte écrite. Cette demande doit être faite dans les 30 jours suivant la date où la décision vous a été transmise ou est réputée vous avoir été transmise par le directeur d'Hydro-Jonquière. Pour ce faire, vous pouvez choisir de rédiger une lettre ou de remplir le formulaire de plainte de la Régie de l'énergie qui peut être obtenu par l'un ou l'autre des moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le site Web de la Régie de l'énergie au : www.regie-energie.qc.ca/consommateur/plaintes.html) • par téléphone, à l'un des numéros suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Montréal : 514 873-5050 ○ sans frais : 1 888 873-2452 ; ou • par la poste à l'adresse suivante : Régie de l'énergie 800, rue du Square-Victoria Bureau 2.55 Montréal (Québec) H4Z 1A2. <p>Lorsque votre plainte est rédigée, vous devez la faire parvenir à la Régie de l'énergie par l'un ou l'autre des moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en personne aux bureaux de la Régie de l'énergie ou par la poste à l'adresse indiquée précédemment; • par télécopieur au 514 873-2070; ou • par courriel à greffe@regie-energie.qc.ca

	<p>Des frais de 30 \$ s'appliquent pour l'examen de votre plainte par la Régie de l'énergie. La Régie de l'énergie offre un service de médiation si les deux parties y consentent. La décision de la Régie de l'énergie est finale et sans appel.</p>
	<p>Délais</p> <p>Veillez noter les dispositions suivantes de la Loi sur la Régie de l'énergie quant aux délais applicables à l'exercice des droits en matière de plaintes visées par le chapitre VII de la loi.</p> <p>Article 93 : Le transporteur d'électricité ou le distributeur qui fait défaut de transmettre sa décision dans le délai prévu à cette fin est réputé avoir transmis au plaignant une décision négative le jour de l'expiration de ce délai.</p> <p>Article 94 : Dans les 30 jours de la date où la décision a été transmise par le transporteur d'électricité ou le distributeur ou est réputée avoir été transmise, le plaignant peut demander à la Régie d'examiner sa plainte, s'il est en désaccord avec la décision rendue par le transporteur d'électricité ou le distributeur.</p> <p>La Régie peut toutefois procéder à l'examen d'une plainte soumise après l'expiration du délai prévu au premier alinéa si le plaignant n'a pu, pour des motifs sérieux et légitimes, agir plus tôt et qu'il s'en résulte aucun préjudice grave pour le transporteur d'électricité ou le distributeur.</p> <p>Article 99 : La Régie peut refuser ou cesser d'examiner une plainte :</p> <p>1° si elle a des motifs raisonnables de croire qu'elle est mal fondée, vexatoire ou faite de mauvaise foi ou que son intervention n'est manifestement pas utile;</p> <p>2° s'il s'est écoulé plus d'un an depuis que le plaignant a eu connaissance des faits qui fondent sa plainte, à moins que le retard ne soit justifié par des circonstances exceptionnelles.</p> <p>Lorsqu'elle refuse ou cesse d'examiner une plainte, la Régie informe par écrit le plaignant et le transporteur d'électricité ou le distributeur des motifs de sa décision.</p>

Procédure d'examen accéléré en cas d'interruption ou d'avis d'interruption :

Si le service d'électricité a été interrompu ou si vous avez reçu un avis d'interruption et que vous souhaitez formuler une plainte concernant l'application d'un tarif ou d'une condition de service, vous devez suivre la procédure suivante :

<p>Étape 1 Communiquer avec le Service à la clientèle d'Hydro-Jonquière</p>	<p>Vous devez d'abord téléphoner au Service à la clientèle d'Hydro-Jonquière, au 418 698-3370. Un employé d'Hydro-Jonquière cherchera une solution à votre problème.</p>
<p>Étape 2 Formuler une plainte au directeur</p>	<p>Si vous êtes insatisfait de la réponse obtenue ou de la solution proposée, vous pouvez présenter une plainte, par écrit au directeur d'Hydro-Jonquière, en expliquant votre désaccord ainsi que la solution recherchée, ou par téléphone, en composant le 418 698-3370.</p> <p>La plainte peut être transmise de l'une des façons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site Web au : Jonquiere.ca/plaintehydro; • par courriel à : hydrojonquiere@ville.saguenay.qc.ca; ou • par la poste, à l'adresse suivante : Directeur Service d'Hydro-Jonquière 1710, rue Ste-Famille, C.P. 2000 Jonquière (Québec) G7X 7W7 <p>Le directeur d'Hydro-Jonquière dispose de 48 heures suivant la réception de votre plainte pour vous répondre par écrit, vous confirmer sa décision et vous indiquer le droit de recours à la Régie de l'énergie.</p> <p>Si le directeur d'Hydro-Jonquière ne vous transmet pas sa décision par écrit dans les 48 heures suivant la réception de votre plainte, il est réputé avoir rejeté votre plainte et vous avoir transmis une décision négative le jour de l'expiration de ce délai.</p>
<p>Étape 3 Soumettre votre plainte en appel à la Régie de l'énergie</p>	<p>Si vous demeurez insatisfait ou si le directeur d'Hydro-Jonquière n'a pas rendu sa décision par écrit dans le délai de 48 heures, vous pouvez demander à la Régie de l'énergie d'examiner votre plainte, dans les 30 jours suivant la date où la décision vous a été transmise ou est réputée vous avoir été transmise par le directeur d'Hydro-Jonquière. Pour ce faire, vous pouvez choisir de rédiger une lettre ou de remplir le formulaire de plainte de la Régie de l'énergie qui peut être obtenu par l'un ou l'autre des moyens suivants :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • le site Web de la Régie de l'énergie au : www.regie-energie.qc.ca/consommateur/plaintes.html) • par téléphone, à l'un des numéros suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Montréal : 514 873-5050 ○ sans frais : 1 888 873-2452 ; ou • par la poste à l'adresse suivante : Régie de l'énergie 800, rue du Square-Victoria Bureau 2.55 Montréal (Québec) H4Z 1A2. <p>Lorsque votre plainte est rédigée, vous devez la faire parvenir à la Régie de l'énergie par l'un ou l'autre des moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en personne aux bureaux de la Régie de l'énergie ou par la poste à l'adresse indiquée précédemment; • par télécopieur au 514 873-2070; ou • par courriel à greffe@regie-energie.qc.ca <p>Des frais de 30 \$ s'appliquent pour l'examen de votre plainte par la Régie de l'énergie. La décision de la Régie de l'énergie est finale et sans appel.</p>
	<p>Délais</p> <p>Veillez noter les dispositions suivantes de la Loi sur la Régie de l'énergie quant aux délais applicables à l'exercice des droits en matière de plaintes visées par le chapitre VII de la loi.</p> <p>Article 93 : Le transporteur d'électricité ou le distributeur qui fait défaut de transmettre sa décision dans le délai prévu à cette fin est réputé avoir transmis au plaignant une décision négative le jour de l'expiration de ce délai.</p> <p>Article 94 : Dans les 30 jours de la date où la décision a été transmise par le transporteur d'électricité ou le distributeur ou est réputée avoir été transmise, le plaignant peut demander à la Régie d'examiner sa plainte, s'il est en désaccord avec la décision rendue par le transporteur d'électricité ou le distributeur.</p> <p>La Régie peut toutefois procéder à l'examen d'une plainte soumise après l'expiration du délai prévu au premier alinéa si le plaignant n'a pu, pour des motifs sérieux et légitimes, agir plus tôt et qu'il s'en résulte aucun préjudice grave pour le transporteur d'électricité ou le distributeur.</p> <p>Article 99 : La Régie peut refuser ou cesser d'examiner une plainte :</p> <p>1° si elle a des motifs raisonnables de croire qu'elle est mal fondée, vexatoire ou faite de mauvaise foi ou que son intervention n'est manifestement pas utile;</p> <p>2° s'il s'est écoulé plus d'un an depuis que le plaignant a eu connaissance des faits qui fondent sa plainte, à moins que le retard ne soit justifié par des circonstances exceptionnelles.</p> <p>Lorsqu'elle refuse ou cesse d'examiner une plainte, la Régie informe par écrit le plaignant et le transporteur d'électricité ou le distributeur des motifs de sa décision.</p>



APPROBATION	
Date	_____
exécutif :	_____
Approuvé	_____
par :	_____

SOMMAIRE DE DOSSIER

<p>OBJET : Aménagement de sentiers pédestres à Saint-Jean-Vianney Création d'un projet en immobilisation à même l'aide accordée par le fonds des TPI N/☞ : 04202-239-001</p> <p>RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF : <input type="checkbox"/></p>
<p>Conseil municipal <input checked="" type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement Chicoutimi <input type="checkbox"/> Jonquière <input type="checkbox"/> La Baie <input type="checkbox"/></p>

1. NATURE DE LA DEMANDE :

Procéder à la création d'un projet en immobilisation pour l'aménagement de sentiers pédestres à Saint-Jean-Vianney.

2. ANALYSE ET JUSTIFICATION :

Le comité multiressource a approuvé le 6 mai 2020, une aide financière pour la réalisation de l'aménagement de sentiers pédestres à Saint-Jean-Vianney à même le fonds des TPI au montant de 45 000 \$.

Les travaux seront réalisés par la Ville de Saguenay et afin de pouvoir utiliser le budget alloué, il y a lieu de procéder à la création d'un projet en immobilisation.

3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution)

CONSIDÉRANT que le comité multiressource a approuvé le versement d'un montant de 45 000 \$ à la Ville de Saguenay pour voir à l'aménagement de sentiers pédestres à Saint-Jean-Vianney.

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay procède à la création d'un projet en immobilisation au montant de 45 000 \$ pour l'aménagement de sentiers pédestres à Saint-Jean-Vianney, et ce, à même l'aide reçue du fonds des TPI.

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)

Non applicable Oui Par : _____
Date : _____
PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E): À VENIR : Date : _____

5. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (obligatoire)

Le suivi a été fait auprès de: _____ (indiquer le service)
Date : _____
*Identifier le service pour lequel une action est requise
Suivi devant être fait par : _____ (indiquer le service)
Date : _____

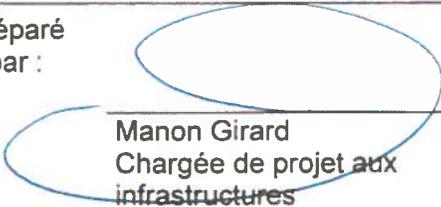
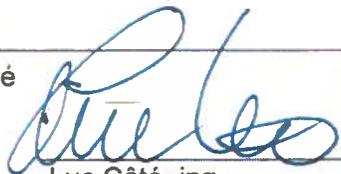
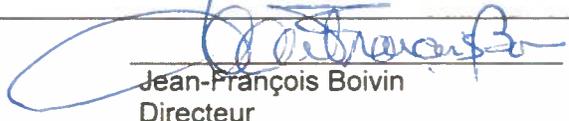
OBJET : Aménagement de sentiers pédestres à Saint-Jean-Vianney
Création d'un projet en immobilisation à même l'aide accordée par le
fonds des TPI
N/☞ : 04202-239-001

Page 2

Informations utiles lors de la transmission:

6. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE : (Obligatoire)

Non applicable Oui poste budgétaire : Fonds des TPI

Préparé par :  Manon Girard Chargée de projet aux infrastructures Service du génie Date : 22 juin 2020	Approuvé par :  Luc Côté, ing. Directeur Service du génie Date : 2020 06 22
Denis Simard Directeur général adjoint Date : _____	 Jean-François Boivin Directeur Date : 23 06 2020

p.j. Copie de la résolution VS-CM-2020-259

EXTRAIT du procès-verbal de la séance
ordinaire du conseil municipal de la Ville de
Saguenay tenue par téléconférence, le 1er
juin 2020 - Un quorum présent.

**3.8 COMITÉ MULTIRESSOURCES – RAPPORT DE LA RÉUNION DU
6 MAI 2020**

**3.8.3 APPROBATION DES DÉPENSES – DEMANDE
FINANCIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE SENTIER
PÉDESTRE À SAINT-JEAN-VIANNEY (VS-MTPI-2020-17)**

VS-CM-2020-259

CONSIDÉRANT la présentation d'un projet de sentier pédestre dans le secteur
de Saint-Jean-Vianney;

CONSIDÉRANT qu'une estimation de 43 862,96 \$ incluant les taxes selon les
tarifs 2019 a été préparée par le Service du génie pour la réalisation dudit sentier;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte de verser un montant de 45 000 \$ en
provenance du fonds des TPI à la Ville Saguenay pour la réalisation des sentiers
pédestres sur les terres publiques au cours de l'année 2020.

La mairesse demande le vote sur la proposition, aucun élu n'en fait la demande et ainsi la
proposition est adoptée à l'unanimité.

Je certifie sous mon serment d'office que l'extrait ci-haut est une vraie copie d'une
résolution adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 1er juin 2020.

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce ¹ jour du mois de ¹ 2020.

La greffière,

CD/sh

CAROLINE DION

APPROBATION	
Date	_____
exécutif :	_____
Approuvé	_____
par :	_____

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : Avis régional sur le projet pilote en aménagement du territoire	
N/D : 17200-03-003	
RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :	
Conseil municipal <input checked="" type="checkbox"/>	Comité exécutif <input type="checkbox"/>
Conseil d'arrondissement Chicoutimi <input type="checkbox"/>	Jonquière <input type="checkbox"/>
La Baie <input type="checkbox"/>	

1. NATURE DE LA DEMANDE :

La demande vise l'adoption d'une résolution sur un avis régional sur le projet pilote en aménagement du territoire proposé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et plus particulièrement le volet 2, soit la coconstruction d'un système de monitoring. L'avis régional a été produit par les services de l'aménagement du territoire des 5 MRC de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

2. ANALYSE ET JUSTIFICATION :

La mise en place de ce projet pilote s'inscrit dans une démarche de réflexion amorcée par le gouvernement à l'égard du cadre d'aménagement. Le projet pilote, d'une durée de 12 mois, a débuté le 25 octobre et vise les régions du Centre-du-Québec, Estrie, Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le volet 2 vise le développement d'indicateurs et de cibles en aménagement du territoire adapté aux réalités des différents territoires, tout en favorisant l'atteinte d'objectifs à l'échelle nationale. Il a pour objectif général de contribuer à la réflexion sur la pertinence, l'efficacité et les modalités d'un système de monitoring en aménagement du territoire.

Les quatre (4) MRC et la MRC de Ville de Saguenay se sont concertées pour présenter un avis régional, annexé au présent sommaire et qui contient le projet de résolution. Les 4 autres MRC de la région adopteront la même résolution pour transmission au MAMH et à la ministre, Mme Laforest.

3. PROJET DE RÉSOLUTION : (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).

CONSIDÉRANT que la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a présenté en février dernier à l'ensemble des MRC de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le volet 2 du projet pilote en aménagement du territoire « Pour un renforcement de l'approche partenariale en aménagement du territoire » ;

CONSIDÉRANT que cette résolution présente l'avis concerté des MRC de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean à propos du projet pilote ;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif de respecter l'unicité des milieux de vie en tenant compte des particularités territoriales et socioéconomiques, et ce, à l'échelle des MRC ;

CONSIDÉRANT que le respect des échelles de planification et principalement la reconnaissance des paliers régionaux et locaux comme des gouvernements de proximité

sont des conditions préalables à tout exercice de coconstruction d'un système de monitoring ;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de consolider l'expertise régionale en aménagement du territoire, puisque celle-ci est directement ancrée dans le milieu régional et en connaît les particularités et les différentes réalités ;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement :

- Est un outil de planification régionale pour les municipalités de la MRC ;
- Découle de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui en dicte le contenu ;
- Est le résultat d'un consensus entre les municipalités et les orientations d'aménagement et de développement du gouvernement du Québec ;
- Propose des choix de développement qui s'appuient sur les différents potentiels de la MRC, ses caractéristiques physiques et humaines ainsi que sur les attentes de la population et des organismes ;
- Constitue le point de départ de la confection des plans et des règlements d'urbanisme des municipalités ;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement comprend notamment :

- Des grandes orientations d'aménagement et de développement conformes aux OGAT ;
- Lesquelles comprennent des objectifs ;
- Qui à leur tour indique des cibles (à atteindre) ;
- Inscrites au plan d'action (lequel comprend un bilan annuel) ;
- Auquel pourraient s'ajouter des indicateurs (pour suivre la mise en œuvre).

CONSIDÉRANT que le système de monitoring devrait être l'occasion de décentraliser et de reconnaître le rôle en aménagement du territoire des MRC et des municipalités locales en leur laissant le **choix des moyens**, de façon à mieux prendre en compte les particularités régionales et locales, gagner en efficacité et en flexibilité, écourter les délais et permettre une reddition de compte plus efficiente ;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable que le MAMH mette en place un **mécanisme d'arbitrage** pour régler les divergences de vision qui pourraient survenir en cours de route lors de modification/adoption de SADR ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'avis régional, lequel se formule ainsi :

- Les MRC partagent avec le gouvernement du Québec, la volonté d'une décentralisation des analyses de conformité dans les directions régionales, toujours dans l'objectif d'une plus grande autonomie régionale et d'une meilleure prise en compte des particularités territoriales;
- Les MRC estiment que l'adoption d'une politique nationale d'aménagement du territoire, la révision de la LAU, la mise à jour des OGAT, ainsi que le suivi relatif à la mise à jour des schémas d'aménagement, sont des étapes primordiales et préalables à la mise en place de systèmes de monitoring;
- Les MRC considèrent que le schéma d'aménagement et de développement demeure le meilleur outil pour exprimer la volonté politique du milieu et assurer le lien entre les objectifs régionaux et les objectifs nationaux d'une part, et locaux d'autre part. Il s'agit de l'outil de cohérence entre l'État et le monde municipal;

- Les MRC sont d'avis que le lien de conformité doit, tel que le stipule la LAU, se situer entre les orientations gouvernementales en aménagement du territoire et les orientations du schéma d'aménagement et de développement;
- Les MRC croient que ce lien de conformité doit s'évaluer entre les objectifs nationaux et les objectifs régionaux. Par la suite, les différents paliers peuvent se doter d'indicateurs et de cibles propres à leur niveau de planification.

QUE copie de cette résolution et de l'avis régional soient transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest.

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)

Non applicable Oui Par :
Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : À VENIR : Date :

5. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)

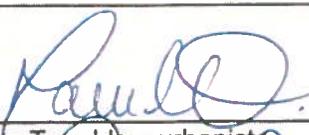
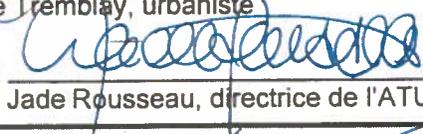
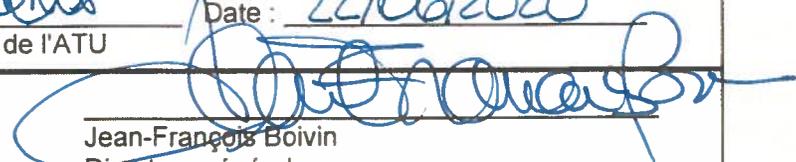
Le suivi a été fait auprès de: (indiquer le service)
Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise
Suivi devant être fait par : (indiquer le service)
Date :

Informations utiles lors de la transmission:

6. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :

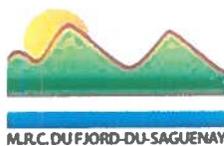
Non applicable Oui poste budgétaire : _____

Préparé par : 	
Marie-Christine Tremblay, urbaniste	
Approuvé par : 	Date : 22/06/2020
Jade Rousseau, directrice de l'ATU	
	
Denis Simard Directeur général adjoint	Jean-François Boivin Directeur général
Date : _____	Date : 29/06/2020

AVIS RÉGIONAL

PROJET PILOTE

Pour un renforcement de l'approche partenariale en aménagement du territoire



VERSION 3.1 **PRELIMINAIRE POUR APPROBATION**

DERNIÈRE MISE À JOUR : 7 avril 2020

Table des matières

Le contexte	1
Le projet pilote	2
Les prémisses à l'avis régional	4
Le cadre de monitoring proposé	6
Les indicateurs et les cibles	8
L'avis régional	12
Les autres attentes régionales	14
La conclusion	15

Le contexte

Une volonté gouvernementale de poursuivre dans l'approche partenariale

Dans le cadre de sa tournée, la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a recueilli plusieurs commentaires sur les façons d'améliorer la démarche actuelle d'accompagnement en aménagement du territoire.

Ainsi, malgré les efforts déployés, des gestes supplémentaires pour assurer une meilleure prise en compte des particularités territoriales, notamment en ce qui a trait aux milieux ruraux et aux milieux faisant face à des défis de vitalisation, sont souhaités.

La Ministre des Affaires municipales désire poursuivre la collaboration entamée avec le milieu municipal afin de renforcer l'approche partenariale des démarches d'accompagnement.

C'est dans cette optique que la direction régionale du MAMH a présenté le projet pilote en aménagement du territoire aux MRC à l'automne 2019 pour le volet 1 et en février 2020 pour le volet 2. Ce document se veut l'avis régional sur le projet pilote, principalement sur le volet 2. Il se veut la réponse aux questions du Ministère présenté dans le «Document de prise de notes – Comment se doter d'un système de monitoring adapté aux particularités territoriales ?».

Le projet pilote

La mise en place de ce projet pilote s'inscrit dans une démarche de réflexion amorcée par le gouvernement à l'égard du cadre d'aménagement. Le projet pilote, d'une durée de 12 mois, a débuté le 25 octobre et vise les régions du Centre-du-Québec, Estrie, Gaspésie- îles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-Saint-Jean.

En résumé, le projet pilote :

- Traduit une volonté gouvernementale de poursuivre l'approche partenariale ;
- Vise une meilleure prise en compte des particularités territoriales ;
- S'inscrit en cohérence avec les priorités gouvernementales de décentralisation et de régionalisation ;
- Explore différentes façons de faire qui permettront d'accroître la relation partenariale et collaborative entre le gouvernement et les MRC ;
- Alimente la réflexion dans le cadre de la démarche de modernisation du cadre gouvernemental en aménagement du territoire et de modernisation de la LAU ;

Le projet pilote comporte deux (2) volets afin d'explorer différentes façons de faire qui permettront d'accroître la relation partenariale et collaborative entre le gouvernement et les MRC en aménagement du territoire ainsi que la prise en compte des particularités territoriales.

LE VOLET 1 : AVIS GOUVERNEMENTAUX

Le volet 1 vise l'élaboration des avis gouvernementaux prévus à la Loi sur l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (LAU) par les représentants des directions régionales concernées, conjointement avec les directions centrales, et ce, dès octobre 2019. Pour se faire, l'implication accrue de la Conférence administrative régionale en aménagement du territoire (CAR-Aménagement) est nécessaire. Cette façon de faire favorise le travail en amont au niveau régional. L'objectif visé par les MRC dans ce volet du projet pilote est de faciliter l'analyse de la conformité.

LE VOLET 2 : COCONSTRUCTION D'UN SYSTEME DE MONITORAGE

Le volet 2 vise le développement d'indicateurs et de cibles en aménagement du territoire adaptés aux réalités des différents territoires, tout en favorisant l'atteinte d'objectifs à l'échelle nationale. Il a pour objectif général de contribuer à la réflexion sur la pertinence, l'efficacité et les modalités d'un système de monitoring en aménagement du territoire.

Les résultats devraient permettre aux MRC de commenter le processus de monitoring proposé, d'analyser la pertinence de chacun des indicateurs en fonction des objectifs nationaux et des particularités territoriales, de proposer, le cas échéant, des indicateurs plus adaptés aux particularités territoriales, d'évaluer la faisabilité de mesurer chacun des indicateurs proposés et de proposer les étapes menant à l'identification de cibles régionales pour chacun des indicateurs.

Les prémisses à l'avis régional

Une conception de l'aménagement du territoire qui s'appuie sur les savoir-faire et les responsabilités des différents niveaux de gouvernance

Notre avis régional et les propositions s'appuient sur les trois (3) prémisses suivantes :

1. L'aménagement du territoire au Québec est une responsabilité partagée entre trois paliers

Le palier national | Le gouvernement: Il produit un document comportant les orientations de l'État en regard de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Le palier régional | Les MRC : Elles produisent un schéma d'aménagement et un document complémentaire comportant des orientations et des règles que les municipalités doivent intégrer dans leur planification.

Le palier local | Les municipalités : Elles produisent un plan d'urbanisme qui définit les orientations de développement et d'aménagement de la municipalité ainsi que des règlements d'urbanisme qui visent à s'assurer de l'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme. Ce sont ces règlements qui deviennent opposables aux citoyens.

2. La coordination entre les paliers de décision

La coordination est essentielle entre les paliers de décision et de planification. En effet, l'atteinte de plusieurs objectifs nationaux – en matière de protection du territoire et des activités agricoles, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergies fossiles, de développement des transports collectifs, de revitalisation des collectivités, de santé, de mise en valeur du patrimoine et des paysages, de protection de la biodiversité, entre autres – dépend d'une plus grande cohérence entre les orientations et les actions de l'État et celles des instances municipales (régionales et locales), entre qui l'aménagement du territoire est une compétence partagée.

L'aménagement du territoire est une responsabilité partagée entre le gouvernement du Québec et le milieu municipal. Les instances municipales sont, dans le respect réciproque des compétences des divers paliers décisionnels, les gestionnaires du territoire sur lequel s'exerce leur autorité et elles sont responsables à cet égard d'être conformes aux OGAT, rôle qu'elles assument dans l'intérêt collectif.

3. Le respect des échelles de planification : un essentiel avant tout exercice de monitoring avec des indicateurs

Puisque l'aménagement du territoire est un exercice multipartite, le respect des échelles de planification est nécessaire pour assurer la viabilité et la cohérence des gestes posés par chacun des intervenants. Ainsi, le respect du rôle et des relations entre les intervenants est essentiel dans une volonté de développement d'indicateurs de gestion et de monitoring de ceux-ci dans le domaine de l'aménagement du territoire. Il apparaît primordial pour la région que l'État communique ses attentes, le tout en respectant l'unicité des

milieux de vie afin d'une part de tenir compte des particularités territoriales par MRC (plutôt que par région administrative) et d'autre part, afin de laisser aux MRC, le choix et la diversité des moyens pour y parvenir. Le respect des échelles de planification reconnaît ainsi les gouvernements de proximité lesquels sont partie prenante du développement durable des milieux de vie, tel que stipulé dans le projet de Loi 122 adopté par le gouvernement du Québec en 2017.

«L'adoption du projet de loi 122 marque un tournant historique pour le milieu municipal. Enfin, le législateur reconnaît que les conseils municipaux sont élus, responsables et imputables, et qu'ils possèdent la légitimité nécessaire pour gouverner. En rapprochant les décisions des citoyens, cette loi permettra de bâtir des communautés plus fortes et durables tout en favorisant une plus grande participation citoyenne »

Monsieur Bernard Sévigny, président de l'UMQ et maire de Sherbrooke

« Le gouvernement a besoin des autorités locales et celles-ci ont besoin du gouvernement. Le Québec a besoin que les deux niveaux politiques se respectent et travaillent ensemble sans compromis quant aux valeurs et aux principes à respecter. Le développement du Québec doit se faire dans l'exercice des meilleures compétences, dans la convergence des moyens, la reconnaissance et l'acceptation des différences entre les municipalités en s'appuyant sur la démocratie locale, la plus sensible, mais sans doute la plus fine, celle qui permet aux citoyens de s'engager à bâtir et non pas seulement et d'abord à bloquer et à s'opposer aux décisions déjà prises. Que ceux qui sont les mieux placés pour agir en aient les moyens et la responsabilité »

Monsieur Jean-Paul L'Allier (Livre blanc de l'UMQ février 2013)

Le cadre de monitoring proposé

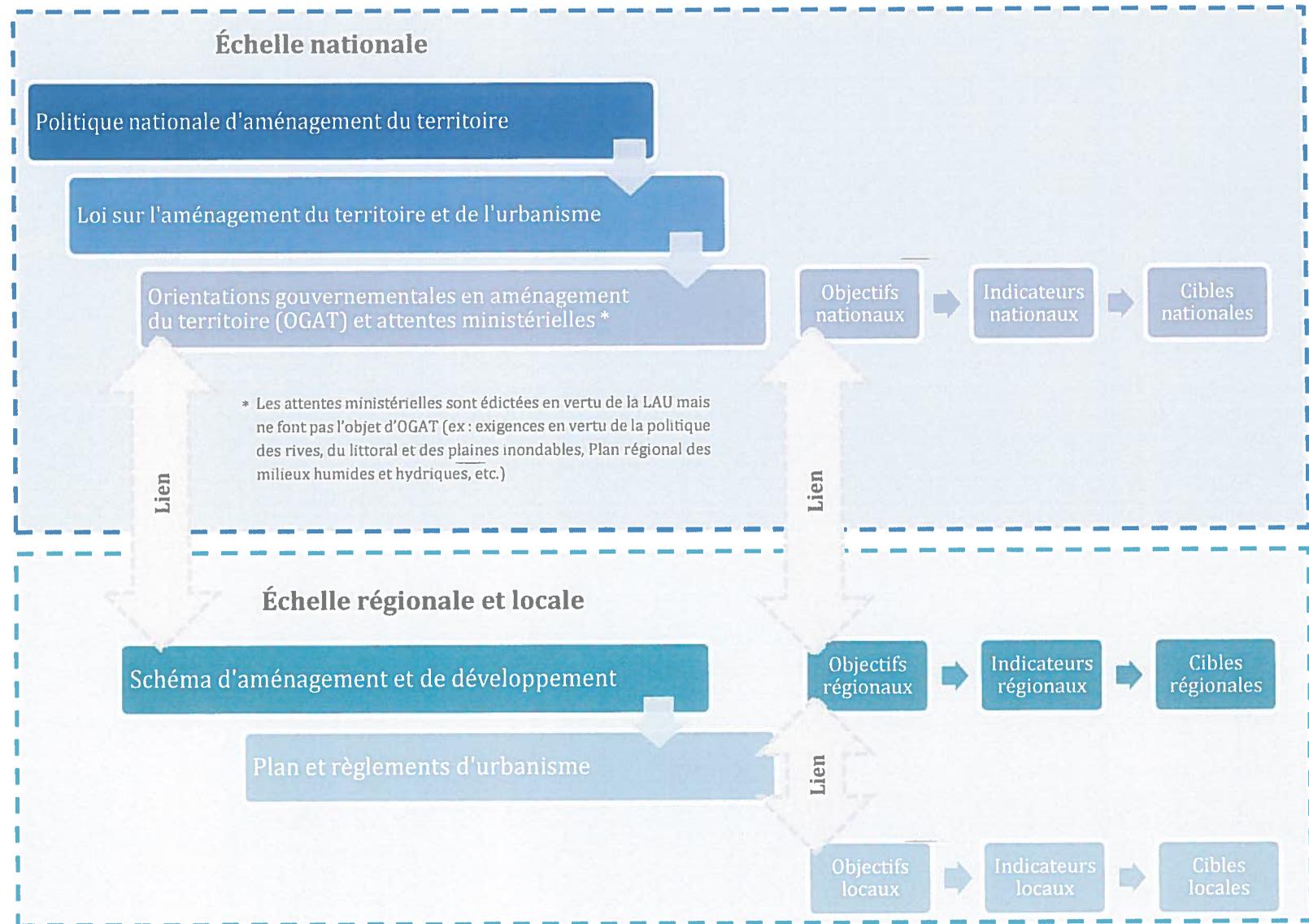
Les différentes rencontres régionales au cours de l'hiver ont permis de réfléchir sur un cadre de monitoring qui viendrait mieux articuler le **partage des responsabilités** et le respect des échelles de décision tel que mentionné aux sections précédentes du présent document. Il est intéressant d'expliquer ici le schéma de la page suivante, lequel traduit comment la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean souhaite la mise en place éventuelle d'un système de monitoring en aménagement du territoire.

On voit que le schéma est divisé en 2 sections horizontales alors que les flèches établissent les liens dynamiques entre les différents éléments. **La première section présente l'échelle nationale** à travers ses orientations gouvernementales et, dans la mesure de sa volonté, des objectifs nationaux, indicateurs et des cibles nationales. Il est entendu que l'État agira principalement par les objectifs nationaux au travers desquels il fera le lien avec l'échelle régionale et locale. Ces objectifs constitueront en quelque sorte des attentes formulées à l'égard des MRC.

La deuxième section identifie l'échelle régionale et locale. Elle comprend les MRC et les municipalités locales. C'est à cette échelle que se déploient les moyens pour répondre aux attentes gouvernementales. Alors que les MRC fixeront leurs objectifs, leurs indicateurs et leurs cibles, les municipalités locales deviendront l'ultime palier dans l'atteinte des objectifs et cibles.

La région estime que le système de monitoring devrait être l'occasion de décentraliser et de reconnaître le rôle en aménagement du territoire des MRC et municipalités locales. En laissant le choix des moyens aux MRC et municipalités locales, les particularités locales et régionales, gagneront en flexibilité et en efficacité. Cette façon de faire écoutera les délais et permettra une reddition de compte plus efficiente.

Schéma 1 | Cadre de monitoring proposé



Les indicateurs et les cibles

Cette section propose des exemples d'objectifs, d'indicateurs et de cibles, selon le palier national ou régional et local, selon une même thématique. Les exemples visent uniquement à permettre une bonne compréhension de la position des MRC de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean en lien avec le projet pilote, plus particulièrement le volet 2. **Il ne s'agit pas d'indicateurs proposés mais plutôt un support à la compréhension de la structure proposée par la région.**

Les exemples d'objectifs, d'indicateurs et de cibles sont présentés sous forme de tableau, pour chacune des thématiques présentées. Les indicateurs de planification sont à l'échelle régionale (MRC) et les indicateurs terrains sont à l'échelle régionale ou locale (municipalités). **Les cibles sont présentées à titre d'exemple et ne reflètent en aucun cas, la position des MRC.**

En premier lieu, nous proposons une série d'objectifs et d'indicateurs nationaux en lien avec la gestion en aménagement du territoire. **Ces étapes sont essentielles et devraient être préalables à toutes démarches de monitoring.**

GESTION (NATIONAL)

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLES
Amorcer une grande conversation nationale en vue d'adopter une politique nationale d'aménagement du territoire	Nombre de consultations publiques tenues à travers toutes les régions du Québec	minimum 1 / région
Révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme au terme des consultations	Nombre de modifications nécessaires à la LAU	
Adopter les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)	Nombre d'OGAT révisée en vigueur	+ 25 %
Assurer la mise à jour des schémas d'aménagement et de développement des MRC	Nombre de MRC ayant amorcé la révision de leur schéma d'aménagement à l'intérieur de 5 ans	80 %
	Nombre de MRC ayant adopté un SADR à l'intérieur de 7 ans	80 %
Assurer une collaboration accrue entre les directions régionales et les MRC dans la révision et les modifications de SADR	Nombre d'avis gouvernementaux produits avant l'entrée en vigueur	

CHANGEMENTS CLIMATIQUES (NATIONAL)

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLES
Réduire la vulnérabilité et augmenter la résilience des collectivités face aux impacts des changements climatiques	L'adoption des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) par les MRC avant 2022	100 %
	L'intégration, par les MRC, de mesures liées aux contraintes naturelles (ex : zones inondables, zones de mouvement de sol, etc.) dans le document complémentaire, dans un délai de 6 mois suivant une mesure gouvernementale	90 %
	La prise en compte et l'adoption d'objectifs, dans les schémas d'aménagement, visant la réduction des îlots de chaleur	80%

CHANGEMENTS CLIMATIQUES (RÉGIONAL ET LOCAL)

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLES
Adopter un plan régional des milieux humides et hydriques et s'assurer de sa mise en œuvre	L'intégration dans la réglementation des municipalités, des dispositions normatives prévues dans le PRMHH avant 2023 (par RCI)	90 %
	Variation du % de la superficie de milieux humides et hydriques protégés	% positif
	Nombre de projets de mise en valeur	+ 10 %
Assurer la sécurité de la population par le maintien et la mise à jour des réglementations concernant les zones inondables, les zones de mouvement de sol et les zones de décrochement de roc	L'intégration dans la réglementation des municipalités, des dispositions normatives prévues dans le document complémentaire de la MRC concernant les zones inondables, les zones de mouvement de sol et les zones de décrochement de roc	100 %
	Variation du nombre de bâtiments localisés à l'intérieur des zones inondables	- 10 %
Conserver et augmenter le couvert végétal en milieu urbain	L'intégration dans la réglementation des municipalités, des dispositions normatives concernant la plantation d'arbres et/ou le maintien d'un % du couvert en place dans les nouveaux quartiers	90%
	L'identification dans les plans de zonage (par une affectation de conservation) des boisés d'intérêt identifiés au schéma	100 %
	Variation en % de la superficie identifiée de «conservation» au règlement de zonage	+ 5%

TERRITOIRE ET ACTIVITES AGRICOLES (NATIONAL)

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLES
<p>Assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture</p> <p>Dans une perspective de développement durable, favoriser la protection et le développement des activités et des exploitations agricoles en zone agricole</p>	Appliquer le principe d'aucune perte nette de superficie du territoire agricole, variant en fonction des échelles de planification	variable
	Maintenir sur chacun des territoires des MRC, un faible % du territoire en zone agricole pour des usages non agricoles en appliquant le principe d'aucune perte nette	90%
	La prise en compte et l'adoption d'objectifs, dans les schémas d'aménagement, visant le soutien aux entreprises agricoles et agroalimentaires	75 %
	L'adoption des plans de développement de la zone agricole (PDZA) par les MRC avant 2026	75 %

TERRITOIRE ET ACTIVITES AGRICOLES (RÉGIONAL ET LOCAL)

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLES
<p>Limiter les empiètements dans la zones agricoles</p>	Diminution du nombre de demande visant une exclusion de la zone agricole	10 %
	Augmentation de la superficie totale des terres agricoles en production	+ 2 %
<p>Limiter la pression exercée sur les activités et le territoire agricole en contrôlant les usages non agricoles à l'intérieur de la zone agricole permanente</p>	L'intégration dans la réglementation des municipalités, des dispositions normatives prévues dans le document complémentaire de la MRC concernant la cohabitation entre les utilisations agricoles et non agricoles	100 %
	Variation du nombre d'usages non agricoles localisés à l'intérieur de la zone agricole permanente	0 %
<p>Adopter un plan de développement de la zone agricole et s'assurer de sa mise en oeuvre</p>	La prise en compte et l'adoption d'objectifs, dans les plans d'urbanisme, visant l'application du PDZA	80 %
	Nombres d'actions relatives au PDZA amorcée ou réalisée	10 / an
	Nombres d'actions relatives au PDZA amorcée ou réalisée	10 / an
	Variation du nombre de projets d'agriculture urbaine à l'intérieur des périmètres urbains	+5 / an

MOBILITÉ DURABLE (NATIONAL)

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLES
<p>Réduire les déplacements motorisés pour répondre aux différents besoins de mobilité par une meilleure intégration de la planification du territoire et des transports</p> <p>Transférer les déplacements vers des moyens de transport moins énergivores et qui se traduisent par de plus faibles émissions de GES, comme le transport collectif et actif;</p>	L'adoption, par les MRC, d'un plan de transport et de mobilité durable sur son territoire, avant 2026	90 %
	La prise en compte et l'adoption d'objectifs, dans les schémas d'aménagement, visant à favoriser le transport actif	90 %
	La prise en compte et l'adoption d'objectifs, dans les schémas d'aménagement, visant à favoriser le transport collectif dans les MRC qui comprennent un centre urbain	80 %

MOBILITÉ DURABLE (RÉGIONAL ET LOCAL)

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLES
<p>Élaborer et mettre en oeuvre un plan de mobilité durable en collaboration avec les différents acteurs du milieu</p>	Proportion des municipalités ayant adopté des objectifs, dans les plans d'urbanisme, visant la mise en œuvre des actions du plan de mobilité durable	90 %
	Variation des parts modales pour le transport actif et en commun d'ici 2030	+ 10 %
<p>Poursuivre le développement des infrastructures de transport actif</p>	Proportion des municipalités ayant adopté des objectifs, dans les plans d'urbanisme, visant le développement d'infrastructures de transport actif	80 %
	Terrain – Nombre de km de route verte sur le territoire de la MRC	+ 10 %
	Offrir des modes de transport alternatifs en misant sur une desserte efficace en transport en commun	Proportion des municipalités urbaines ayant adopté des objectifs, dans les plans d'urbanisme, visant le transport en commun
	Variation des parts modales pour le transport en commun d'ici 2030	+ 10 %
	Variation des investissements (\$) en transport en commun	+ 10 %

L'avis régional

CONSIDÉRANT que la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a présenté en octobre 2019 le Volet I et en février dernier à l'ensemble des MRC de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le volet 2 du projet pilote en aménagement du territoire « Pour un renforcement de l'approche partenariale en aménagement du territoire » ;

CONSIDÉRANT que cette résolution présente l'avis concerté des MRC de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean à propos du projet pilote ;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif de respecter l'unicité des milieux de vie en tenant compte des particularités territoriales et socioéconomiques, et ce, à l'échelle des MRC ;

CONSIDÉRANT que le respect des échelles de planification et principalement la reconnaissance des paliers régional et local comme des gouvernements de proximité sont des conditions préalables à tout exercice de coconstruction d'un système de monitoring ;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de consolider l'expertise régionale en aménagement du territoire puisque celle-ci est directement ancrée dans le milieu régional et en connaît les particularités et les différentes réalités ;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement :

- Est un outil de planification régionale pour les municipalités de la MRC ;
- Découle de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui en dicte le contenu ;
- Est le résultat d'un consensus entre les municipalités et les orientations d'aménagement et de développement du gouvernement du Québec ;
- Propose des choix de développement qui s'appuient sur les différents potentiels de la MRC, ses caractéristiques physiques et humaines ainsi que sur les attentes de la population et des organismes ;
- Constitue le point de départ de la confection des plans et des règlements d'urbanisme des municipalités ;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement comprend notamment :

- Des grandes orientations d'aménagement et de développement conformes aux OGAT ;
- Lesquelles comprennent des objectifs ;
- Qui à leur tour indique des cibles (à atteindre) ;
- Inscrites au plan d'action (lequel comprend un bilan annuel) ;
- Auquel pourraient s'ajouter des indicateurs (pour suivre la mise en œuvre).

L'AVIS RÉGIONAL se formule ainsi :

Les MRC partagent avec le gouvernement du Québec, la volonté d'une décentralisation des analyses de conformité dans les directions régionales, toujours dans l'objectif d'une plus grande autonomie régionale et d'une meilleure prise en compte des particularités territoriales.

Les MRC estiment que l'adoption d'une politique nationale d'aménagement du territoire, la révision de la LAU, la mise à jour des OGAT, ainsi que le suivi relatif à la mise à jour des schémas d'aménagement, sont des étapes primordiales et préalables à la mise en place de systèmes de monitoring.

Les MRC considèrent que le schéma d'aménagement et de développement demeure le meilleur outil pour exprimer la volonté politique du milieu et assurer le lien entre les objectifs régionaux et les objectifs nationaux d'une part, et locaux d'autre part. Il s'agit de l'outil de cohérence entre l'État et le monde municipal.

Les MRC sont d'avis que le lien de conformité doit, tel que le stipule la LAU, se situer entre les orientations gouvernementales en aménagement du territoire et les orientations du schéma d'aménagement et de développement.

Les MRC croient que ce lien de conformité doit s'évaluer entre les objectifs nationaux et les objectifs régionaux. Par la suite, les différents paliers peuvent se doter d'indicateurs et de cibles propres à leur niveau de planification.

Les autres attentes régionales

En plus des attentes énoncées à la section précédente concernant plus spécifiquement le projet pilote, les MRC désirent également proposer quelques pistes d'amélioration au gouvernement. Celles-ci pourraient certainement faciliter l'atteinte des objectifs du projet pilote soit, d'accroître la relation partenariale et collaborative entre le gouvernement et les MRC en aménagement du territoire ainsi que la prise en compte des particularités territoriales.

FORMATION «AMÉNAGEMENT 101» DANS L'APPAREIL DE L'ÉTAT

Informer et offrir des formations aux différents acteurs ministériels quant à l'importance de la cohérence en aménagement du territoire afin que les attentes envers le monde municipal quant aux différentes OGAT le soient aussi envers les différents ministères impliqués. L'expertise ministérielle peut être pointue (ex : agricole, mine, forêt, etc.) et une cohérence provinciale est de mise. Toutefois, d'autres enjeux importants peuvent impacter « l'expertise pointue » (ex : mine versus agricole, densité versus milieu rural, etc.). C'est une des raisons pour laquelle il serait important d'offrir des formations aux différents ministères sur les particularités et réalités territoriales de chacune des MRC afin de favoriser une compréhension commune de tous les enjeux;

RESPECT DE LA LAU

Bien que la LAU indique des délais quant à la conformité des instruments d'urbanisme, ces délais ne sont pas toujours respectés par les instances régionales et locales. Cette situation occasionne parfois des effets indésirables et des dommages collatéraux quant à l'aménagement et le développement du territoire, et ce, à moyen et long terme ;

Quelques articles de la LAU pour exprimer le propos :

- Art. 58. Le conseil de chaque municipalité régionale de comté ou municipalité mentionnée dans le document adopté en vertu de l'article 53.11.2 ou 53.11.4 doit, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le plan métropolitain ou le schéma, adopter tout règlement de concordance.
- Art. 59. Dans le cas de la révision d'un schéma, le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance.

Sans toutefois diriger la faute sur l'un ou l'autre, l'objectif ici est de soulever la problématique dans le but de travailler tous ensemble, à corriger la situation. La modification des délais dans une version revue de la LAU pourrait être une piste de solution à laquelle nous pouvons réfléchir dès maintenant. De plus, un système de monitoring pourrait permettre d'éviter ces situations.

La conclusion

Les quatre (4) MRC et Ville de Saguenay se sont concertées pour présenter ce présent avis. Il constitue une volonté municipale de coconstruire avec le gouvernement pour des résultats gagnant-gagnant et ce, pour l'ensemble des échelles de planification en aménagement du territoire. Il s'agit ainsi d'édifier un système de monitoring qui prendra mieux en compte les enjeux, les particularités locales et régionales vécues par ce palier de planification. Les exemples d'objectifs, d'indicateurs et cibles proposés à l'échelle nationale sont vus comme une séquence adéquate aux orientations gouvernementales et les schémas d'aménagement et de développement verront à fixer des objectifs, des indicateurs et des cibles territoriales.

Région pilote dans le cadre de ce projet d'accompagnement en aménagement du territoire, le Saguenay-Lac-Saint-Jean souhaite demeurer un partenaire et un contributeur-clé aux initiatives gouvernementales.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue par vidéoconférence, le 6 juillet 2020 - Un quorum présent.

**COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION –
CRÉATION ET NOMINATIONS**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté le règlement régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit la constitution d'un comité désigné sous le nom de «Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition», composé de trois (3) membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que ce comité sera chargé d'étudier les demandes d'autorisation de démolition;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay procède à la création du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition;

ET QUE ce comité soit formé de MM. Simon-Olivier Côté, Carl Dufour et Raynald Simard, conseillers municipaux.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue par vidéoconférence, le 6 juillet 2020 - Un quorum présent.

**COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU GÉNIE ET DE
L'URBANISME – CRÉATION D'UN COMITÉ AD HOC POUR
L'INSTAURATION D'UNE POLITIQUE DU VERDISSEMENT – CRÉATION
ET NOMINATIONS**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté le 5 mars 2018 le procès-verbal de la commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission de créer un comité pour l'instauration d'une politique du verdissement;

CONSIDÉRANT que ce comité aura pour mandat d'instaurer une politique de verdissement sur le territoire de la Ville de Saguenay;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay procède à la création du comité pour l'instauration d'une politique du verdissement qui devra être proposé au cours de la prochaine année;

QUE ce comité soit formé de MM. Carl Dufour, Jimmy Bouchard, Marc Bouchard et Jean-Marc Crevier, conseillers municipaux;

ET QUE soit également présent un représentant des services suivants ; Travaux publics, Génie, Développement durable et environnement et Aménagement du territoire et urbanisme.



REÇU LE 23 JUN 2019 DIRECTION GÉNÉRALE	APPROBATION Date exécutif : _____ Approuvé par : _____
---	---

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : Entente de location (enseigne)
Société de transport du Saguenay (Monsieur Jean-Luc Roberge)
1330 rue Bersimis, Chicoutimi, Québec, G7K 1A4
Partie du lot 4 228 845 (coin boulevard du Royaume /boulevard Talbot
arrondissement de Chicoutimi)
N/D : 04252-00-907
RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :

Conseil municipal _ Comité exécutif
 Conseil d'arrondissement Chicoutimi Jonquière La Baie

1. NATURE DE LA DEMANDE :

La « Société de transport du Saguenay (STS) » représentée par Monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général, désire procéder à l'installation d'une enseigne sur un terrain appartenant à la Ville de Saguenay, soit sur une partie du lot 4 228 845 du cadastre du Québec (coin du boulevard du Royaume et du boulevard Talbot) dans l'arrondissement de Chicoutimi (près du bâtiment de l'office touristique).

2. ANALYSE ET JUSTIFICATION :

La Ville de Saguenay est propriétaire du lot 4 228 845 du cadastre du Québec, soit un terrain situé au coin du boulevard du Royaume et du boulevard Talbot dans l'arrondissement de Chicoutimi.

La « Société de transport du Saguenay » a acquis le 20 juin 2019 aux termes de l'acte # 24 695 250 le lot 4 228 843 du cadastre du Québec dans le but d'y aménager un stationnement incitatif en lien avec le projet d'éco-mobilité.

Afin de promouvoir le concept de station multimodale qui inclut un stationnement incitatif et qui répond aux besoins d'auto-partage, la « STS » désire implanter une enseigne sur une partie du lot 4 228 845 du cadastre du Québec, propriété de la Ville de Saguenay, dans le but d'offrir une bonne visibilité provenant autant du boulevard Talbot que du boulevard du Royaume.

De ce fait, afin de permettre l'implantation de l'enseigne, une entente de location sera signée entre les parties. La proposition de location est la suivante :

- Le bail de location est consenti pour une période de cinq (5) ans, commençant à la date de la résolution municipale;
- Le bail sera consenti à titre gratuit;
- Option de prolongation pour une période additionnelle de cinq (5) ans.

3. PROJET DE RÉSOLUTION:

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay est propriétaire du lot 4 228 845 du cadastre du Québec, soit un terrain situé au coin du boulevard du Royaume et du boulevard Talbot dans l'arrondissement Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que la « Société de Transport du Saguenay » désire procéder à l'installation d'une enseigne sur un terrain appartenant à la Ville de Saguenay, soit sur

**OBJET : Entente de location (enseigne)
Société de transport du Saguenay (Monsieur Jean-Luc Roberge)
1330 rue Bersimis, Chicoutimi, Québec, G7K 1A4
Partie du lot 4 228 845 (coin boulevard du Royaume /boulevard Talbot
arrondissement de Chicoutimi)
N/D : 04252-00-907**

Page 2

une partie du lot 4 228 845 du cadastre du Québec (coin du boulevard du Royaume et du boulevard Talbot) dans l'arrondissement de Chicoutimi (près du bâtiment de l'office touristique);

CONSIDÉRANT que cette enseigne est dans le but d'annoncer l'emplacement du stationnement incitatif sur le lot 4 228 843 dont la « STS » est propriétaire;

CONSIDÉRANT que le bail sera consenti à titre gratuit et sera pour une période de 5 ans à partir de la date de la résolution du comité exécutif et sera renouvelable pour autre période de 5 ans;

CONSIDÉRANT que la « STS » mettra à la disposition de la Ville de Saguenay, à titre gratuit et exclusif, un bandeau d'affichage esthétique (selon les indications fournies ultérieurement par la municipalité) afin d'afficher l'office de tourisme et la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que la superficie visée par le bail sera de $\pm 5 \text{ m}^2$;

CONSIDÉRANT que les dimensions de l'enseigne devront faire l'objet d'une approbation par le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme avant toute installation et émission de permis;

CONSIDÉRANT que le bail de location comportera plusieurs clauses et que la « STS » s'engage à les respecter en tous points;

CONSIDÉRANT que nos services sont d'accord avec le principe;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité de la « Société du transport du Saguenay » de valider auprès des autorités compétentes toute réglementation applicable en lien avec l'installation de cette enseigne et obtenir, à ses frais, tous les permis nécessaires;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte de procéder à la signature d'un bail de location avec la « Société de transport du Saguenay », Chicoutimi, 1330 rue Bersimis, Québec, G7K 1A4, pour un emplacement connu comme étant une partie du lot 4 228 845 du cadastre du Québec, soit un terrain situé au coin du boulevard du Royaume et du boulevard Talbot dans l'arrondissement de Chicoutimi, d'une superficie de 5 m^2 , et ce, aux conditions suivantes :

- Bail de location consenti à titre gratuit;
- Période d'une durée de cinq (5) ans, et renouvelable pour une autre période de cinq (5) ans à l'échéance;
- Début du bail de location à la date de la résolution municipale.

ET QUE la mairesse, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

OBJET : Entente de location (enseigne)
Société de transport du Saguenay (Monsieur Jean-Luc Roberge)
1330 rue Bersimis, Chicoutimi, Québec, G7K 1A4
Partie du lot 4 228 845 (coin boulevard du Royaume /boulevard Talbot
arrondissement de Chicoutimi)
N/D : 04252-00-907

Page 3

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES :

Non applicable Oui Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : À VENIR : Date :

5. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) :

Le suivi a été fait auprès de: (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : (indiquer le service)

Date :

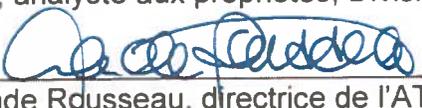
Informations utiles lors de la transmission:

6. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :

Non applicable Oui poste budgétaire :

Préparé par :

Isabelle Harton, analyste aux propriétés, Division des propriétés

Approuvé par :  Date : 23/06/2020

Jade Rousseau, directrice de l'ATU


Denis Simard
Directeur général adjoint


Jean-François Boivin
Directeur général

Date : 2020-06-23

Date :

CE DOCUMENT N'A AUCUN CARACTÈRE OFFICIEL
ET N'A PAS DE VALEUR JURIDIQUE.
À L'USAGE EXCLUSIF DE LA VILLE DE SAGUENAY.

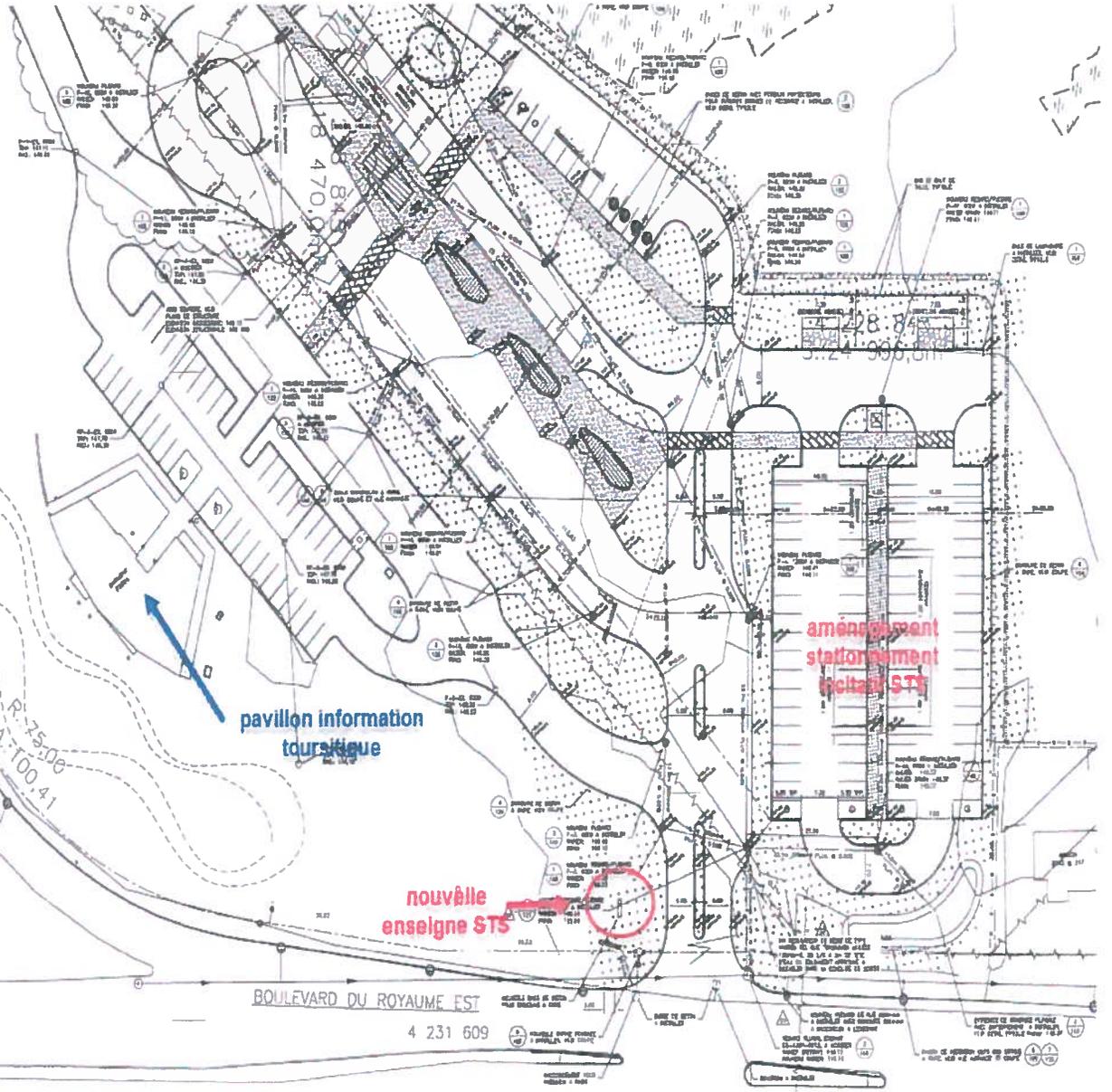


CE DOCUMENT N'A AUCUN CARACTÈRE OFFICIEL
ET N'A PAS DE VALEUR JURIDIQUE.
À L'USAGE EXCLUSIF DE LA VILLE DE SAGUENAY.



0 50 100 150 m

BOULEVARD TALBOI



R: 75.06
A: 100.41

pavillon information
touristique

nouvelle
enseigne STS

aménagement
stationnement
facilité STS

BOULEVARD DU ROYAUME EST

4 231 609



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI

BAIL DE LOCATION

ENTRE :

VILLE DE SAGUENAY, personne morale légalement constituée en vertu du décret 841-2001 du Gouvernement du Québec, en date du 27 juin 2001, ayant sa place d'affaires au 201, rue Racine Est, Saguenay (arrondissement de Chicoutimi), province de Québec, G7H 5B8, ici représentée par Madame Josée Néron, mairesse, elle-même représentée par Monsieur Marc Bouchard, conseiller municipal, selon les termes d'une délégation de signature datée du 4 juillet 2019 et par Madame Caroline Dion, greffière, ou en cas d'absence Madame Annie Jean, assistante-greffière, dûment autorisés par la résolution **VS-CE-**_____ adoptée le _____ par le comité exécutif dont copie de ladite résolution demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification,

Ci-après désignée :

« VILLE »

ET :

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY (STS), personne morale de droit public, constituée et régie par la Loi sur les sociétés de transport en commun, L.R.Q., C. S-30.01, ayant son siège au 1330, rue Bersimis, Saguenay (Chicoutimi), province de Québec, G7K 1A5, agissant et ici représentée par M. JEAN-LUC ROBERGE, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes aux termes d'une résolution du conseil d'administration en date du 15 avril 2019, dont un extrait certifié conforme demeure annexé aux présentes après avoir été reconnu véritable et signé par le représentant pour identification en présence du notaire soussigné.

Ci-après désignée :

« LOCATAIRE »

1. ENGAGEMENTS DE LA VILLE

- 1.1 La **VILLE** met à la disposition du **LOCATAIRE** un emplacement pour l'installation d'une enseigne sur un terrain localisé au coin du boulevard du Royaume et du Boulevard Talbot (emplacement d'une superficie approximative de 4 m²), et plus précisément sur une **partie du lot 4 228 845 du cadastre du Québec** tel que montrée au plan en annexe.
- 1.2 La **VILLE** permet au **LOCATAIRE** d'ériger, de maintenir et d'entretenir, sur les lieux mentionnés à l'article 1.1, une enseigne qui sera utilisée par le **LOCATAIRE** pour en faire

l'exploitation à des fins d'affichage en lien avec l'aménagement du stationnement incitatif.

- 1.3 La **VILLE** donne au **LOCATAIRE** en tout temps pendant la durée du présent bail de location, le libre accès à son enseigne afin de la réparer, l'entretenir ou changer l'affichage apparaissant sur les faces de celle-ci. Toutefois, le **LOCATAIRE** devra, après chaque visite, remettre les lieux dans le même état que celui dans lequel ils se trouvaient avant la visite.

2. ENGAGEMENTS DU LOCATAIRE

- 2.1 Le **LOCATAIRE** s'engage à maintenir sur la propriété de la **VILLE** une enseigne sur l'emplacement loué.

2.2 Entretien de la propriété

La fourniture, l'installation et l'entretien de l'enseigne et ses équipements, de même que l'aménagement et l'entretien du terrain loué seront à la charge du **LOCATAIRE**.

- 2.3 Le **LOCATAIRE** utilisera de façon exclusive pour des fins d'affichage l'enseigne installée sur le site loué.

- 2.4 Le **LOCATAIRE** mettra à la disposition de la **VILLE**, à titre gratuit et exclusif, un bandeau d'affichage esthétique (selon les indications fournies ultérieurement par la municipalité).

- 2.5 Le **LOCATAIRE** s'engage à assumer tous les coûts reliés au raccordement au réseau électrique, ainsi que tous les frais reliés à la consommation électrique.

En tout temps l'éclairage de l'enseigne, devra être continu, sans clignotant ou stroboscope.

- 2.6 Le **LOCATAIRE** s'engage à maintenir en tout temps son enseigne dans une excellente condition.

Il s'engage également à remettre, à ses frais, dans son état original toute partie du terrain endommagée par la réparation ou l'installation de l'enseigne.

- 2.7 Le **LOCATAIRE** s'engage à ce que s'il y a modification de l'affichage sur l'enseigne, que celle-ci respectera les conditions suivantes :

- a) Ne pas être en concurrence directe ou contraire aux intérêts de la Ville de Saguenay;
- b) Ne pas dénigrer ou déprécier des personnes ou groupes de personnes;
- c) Ne pas permettre une publicité qui, selon les convenances généralement admises, pourrait offenser la population de la municipalité.

- 2.8 La **VILLE** reste propriétaire des lieux où est érigé l'enseigne.

- 2.9 Le **LOCATAIRE** demeure propriétaire de l'enseigne.

2.10 Responsabilité

- 2.10.1** Si la propriété de la **VILLE** est endommagée en raison de l'érection, la réparation, l'entretien ou l'enlèvement de l'enseigne, le **LOCATAIRE** convient de réparer de tels dommages à ses frais dès qu'elle reçoit un avis écrit de la **VILLE** à ce sujet. À défaut du **LOCATAIRE** de donner suite, la **VILLE** pourra exécuter elle-même les travaux aux frais du **LOCATAIRE**.
- 2.10.2** Le **LOCATAIRE** tiendra la **VILLE** indemne de toute réclamation relativement à des bris accidentels pouvant survenir à son mobilier résultant des opérations normales d'entretien de la voie publique, des trottoirs ou de tout autre équipement public

2.11 Assurances

Le **LOCATAIRE** doit à ses frais obtenir et maintenir en vigueur durant toute la durée du présent bail de location ou de son renouvellement une assurance responsabilité d'un montant minimum de deux millions de dollars (2 000 000 \$) limite inclusive par événement, pour blessures corporelles ou mort d'une ou de plusieurs personnes et pour dommages causés à la propriété des tiers, y compris la propriété de la **VILLE**, causés par un accident résultant directement de la construction, du maintien ou de l'entretien de l'enseigne.

Le **LOCATAIRE** est seul responsable et tient la **VILLE** indemne de tous dommages matériels ou corporels résultant de la présente entente et prendra fait et cause pour la **VILLE** advenant quelque action ou réclamation contre elle.

Cette assurance doit être contractée dans des termes et conditions qui sont à la satisfaction de la **VILLE** et la police d'assurance doit nommer la Ville de Saguenay comme co-assurée et contenir une clause prévoyant que celle-ci ne pourra être annulée sans préavis à la **VILLE** d'au moins trente (30) jours.

Le **LOCATAIRE** doit fournir à la **VILLE** une copie de cette police de même que les certificats de renouvellement de cette police.

2.12 Conformité aux lois

Le **LOCATAIRE** s'engage à ce que l'enseigne soit conforme à toute loi ou tout règlement édictés par les autorités municipales, provinciales et fédérales, et ce, en tout temps et pour toute la durée du bail de location.

Tout affichage sur l'enseigne doit être rédigé conformément aux lois pertinentes réglementant l'usage du français au Québec.

3. SUCESSEURS ET AYANT DROITS

Le **LOCATAIRE** ne pourra céder ses droits aux termes du présent bail de location sans l'autorisation préalable de la **VILLE**.

4. LOYER ANNUEL

Ce bail est consenti à titre gratuit.

5. DURÉE DU BAIL DE LOCATION

Le présent bail de location est pour un terme de cinq (5) ans et pourra être renouvelé pour un autre terme de cinq (5) ans, à moins que le **LOCATAIRE** ou la **VILLE** ne fasse parvenir à l'autre partie un avis de non-renouvellement au moins soixante (60) jours avant la fin du terme initial.

5.1 Début du bail de location

Le présent bail de location sera en vigueur à compter du 2 juillet 2020 et pourra être renouvelé pour une autre période de cinq (5) ans.

6. DÉFAUT ET RÉSILIATION

Dans le cas où le **LOCATAIRE** ne respecte pas une ou plusieurs de ses obligations découlant de la présente entente, la **VILLE** pourra faire parvenir un avis écrit signifiant au **LOCATAIRE** de régulariser la situation dans les trente (30) jours suivant la réception de cet avis.

Si, suivant le délai de trente (30) jours, le **LOCATAIRE** n'a pas remédié à la situation identifiée par la **VILLE** dans ledit avis, Le **LOCATAIRE** sera alors considéré comme étant en défaut. Dans ce cas, la **VILLE** pourra mettre fin unilatéralement au présent bail de location quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'acheminement de l'avis de résiliation au **LOCATAIRE** ou remédier elle-même à la situation aux frais du **LOCATAIRE**.

La **VILLE** conserve le droit de recouvrer du **LOCATAIRE** tous les dommages subis ainsi que toutes les dépenses engagées par la **VILLE** en conséquence d'un défaut du **LOCATAIRE**.

Le **LOCATAIRE** sera dans l'obligation de retirer les équipements installés en vertu de la présente dans les plus brefs délais et remettre en état les lieux occupés avant l'échéance de quatre-vingt-dix (90) jours prévue à l'avis de résiliation à défaut de quoi la **VILLE** pourra procéder aux travaux d'enlèvement des structures et de remise en état des lieux aux frais du **LOCATAIRE** et en disposer à sa guise.

7. AVIS

Tout avis requis en vertu du présent bail de location et de son renouvellement doit être fait par écrit et être envoyé par poste certifiée ou recommandée aux adresses suivantes :

Pour la **VILLE** : La greffière
201, rue Racine Est, C.P. 8060
Chicoutimi (Québec) G7H 5B8

Pour le **LOCATAIRE** : M. Jean-Luc Roberge
1330, rue Bersimis
Chicoutimi (Québec) G7K 1A4

8. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 8.1** Aucun changement ou modification de la présente, ni aucune renonciation à l'égard de l'une ou l'autre de ces conditions ou dispositions des présentes ne peuvent être faits ni considérés valides sans le consentement écrit des deux (2) parties.
- 8.2** Le présent bail de location remplace et révoque toute offre, proposition ou convention précédentes entre les parties pour les mêmes fins.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à la **Ville de Saguenay**, le ____^e jour du mois de _____ 2020.

LA VILLE DE SAGUENAY

—

Mairesse ou conseiller

Greffière ou assistante-greffière

LE LOCATAIRE

Jean-Luc Roberge (Société du transport du Saguenay)

—

APPROBATION	
Date exécutif :	_____
Approuvé par :	_____

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET :	Règlement d'emprunt VS-R-2017-142 / Décret de travaux		
	N/☞ : 05159-04-017-142		
RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :	<input type="checkbox"/>		
Conseil municipal	<input checked="" type="checkbox"/>	Comité exécutif	<input type="checkbox"/>
Conseil d'arrondissement Chicoutimi	<input type="checkbox"/>	Jonquière	<input type="checkbox"/>
		La Baie	<input type="checkbox"/>

1. NATURE DE LA DEMANDE :

Décréter les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc.

2. ANALYSE ET JUSTIFICATION :

Le ministère des Transports est présentement en travaux de réfection du pont dans le chemin Sainte-Famille de l'arrondissement de Chicoutimi. Nous possédons une conduite d'aqueduc non fonctionnelle accrochée à ce pont.

Nous avons l'opportunité de changer cette partie de conduite à peu de frais en profitant de la présence de l'entrepreneur sur les lieux.

Par cette intervention, nous nous dotons d'une sécurité d'alimentation en eau potable (bouclage) et ainsi assurer une continuité de service :

- En cas de bris, pour les cultivateurs ;
- Pour pouvoir alimenter le chemin Sainte-Famille des deux côtés ;
- Ça deviendrait un lien supplémentaire qui permet d'alimenter Laterrière en cas d'un bris aux puits.

Les travaux sont estimés à 50 000 \$ ce qui représente une économie de 60 000 \$ de profiter de cette opportunité.

Afin de pouvoir faire réaliser les travaux requis, il y a lieu de les décréter. Des frais de contingence n'ont pas été utilisés au règlement VS-R-2017-142 et il est possible de les utiliser à cette fin.

3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution)

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Ville de Saguenay de remplacer la conduite d'eau potable sous le pont dans le chemin Sainte-Famille ;

CONSIDÉRANT la valeur ajoutée de cette intervention sur la continuité de service du chemin Sainte-Famille et le secteur de Laterrière ;

À CES CAUSES il est résolu :

Que la Ville de Saguenay décrète les travaux suivants au règlement d'emprunt VS-R-2017-142:

Description	Montant
Travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sous le pont du chemin Sainte-Famille	50 000 \$

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)

Non applicable Oui Par :
Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E): À VENIR : Date :

5. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (obligatoire)

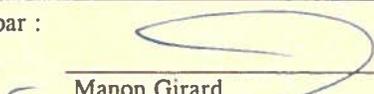
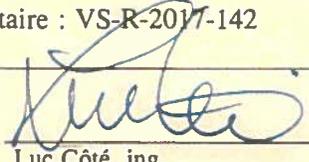
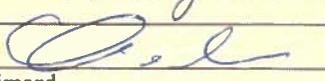
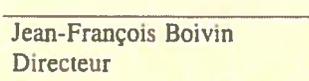
Le suivi a été fait auprès de: (indiquer le service)
Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise
Suivi devant être fait par : (indiquer le service)
Date :

Informations utiles lors de la transmission:

6. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE : (Obligatoire)

Non applicable Oui poste budgétaire : VS-R-2017-142

Préparé par :  Manon Girard Chargée de projet aux infrastructures Service du génie Date : 16 juin 2020	Approuvé par :  Luc Côté, ing. Directeur Service du génie Date : 2020 06 16
 Denis Simard Directeur général adjoint Date : 2020-06-23	 Jean-François Boivin Directeur Date :

APPROBATION

Date exécutif :

Approuvé par :

6 juillet 2020

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : Zone agricole permanente - Demande d'autorisation à la CPTAQ
Ferme Grandtoit inc.
N/D : ZA-476

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :

Conseil municipal Comité exécutif

Conseil d'arrondissement Chicoutimi

Jonquière

La Baie

1. NATURE DE LA DEMANDE :

Monsieur Claude Villeneuve, sollicite pour la Ferme Grandtoit inc., 2693, chemin du Plateau Nord, La Baie, Québec, G7B 0H1, une autorisation auprès de la CPTAQ pour permettre de façon secondaire aux activités agricoles, l'enlèvement de gazon cultivé sur une partie des lots 4 012 700 à 4 012 706^e une partie des lots 6 070 526 et 4 012 655 du cadastre du Québec sur une superficie totale de 20 hectares.

2. ANALYSE ET JUSTIFICATION :

Ferme Grandtoit inc. exploite une ferme de céréales, de foin et de canola. Les propriétaires désirent poursuivre leurs activités d'enlèvement de gazon comme usage compatible à leur exploitation agricole.

La CPTAQ a déjà autorisé cette activité par la décision 417277, le 26 mars 2018 pour une durée de 2 ans sur une partie des lots 4 012 701, 4 012 702, 4 012 705 et 4 012 706 du cadastre du Québec sur une superficie de 14,5 hectares.

Le demandeur a acquis de nouvelles superficies de gazon soit les lots 6 070 526 et 4 012 655 du cadastre du Québec dans le même secteur. La demande touche également ces lots. Ces lots ont déjà l'objet d'autorisation de la CPTAQ pour l'enlèvement de gazon (la dernière date du 12 février 2014, #406205).

La partie du terrain visée par la demande est située dans la zone agricole permanente et le règlement de zonage permet des usages secondaires de nature agricole avec une exploitation agricole.

3. PROJET DE RÉSOLUTION : (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit **intégralement** sur la résolution).

CONSIDÉRANT une autorisation auprès de la CPTAQ pour permettre de façon secondaire aux activités agricoles, l'enlèvement de gazon cultivé sur une partie des lots 4 012 700 à 4 012 706 et une partie des lots 6 070 526 et 4 012 655 du cadastre du Québec sur une superficie totale de 20 hectares;

CONSIDÉRANT que la Ferme Grandtoit inc. exploite une ferme de céréales, de foin et de canola ;

CONSIDÉRANT que la production de gazon en pièce est associée à une activité de culture et qu'il est autorisé de vendre avec une exploitation agricole des plants et des produits de jardinages (terres, gazons, plantes, etc.);

OBJET : Zone agricole permanente - Demande d'autorisation à la CPTAQ
Ferme Grandtoit inc.
N/D : ZA-476

Page 2

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a déjà autorisé cette activité par la décision 417277, le 26 mars 2018 pour une durée de 2 ans sur une partie des lots 4 012 701, 4 012 702, 4 012 705 et 4 012 706 du cadastre du Québec sur une superficie de 14,5 hectares ;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a également déjà autorisé l'enlèvement de gazon sur une partie des lots 6 070 526 et 4 012 655 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage permet des usages secondaires de nature agricole avec une exploitation agricole;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé qui permet les activités de nature agricole;

CONSIDÉRANT que la zone agricole permanente est un espace approprié pour les activités secondaires de nature agricole reliées à une exploitation agricole;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay appuie la demande de Monsieur Claude Villeneuve, qui sollicite pour la Ferme Grandtoit inc., 2693, chemin du Plateau Nord, La Baie, Québec, G7B 0H1, une autorisation auprès de la CPTAQ pour permettre de façon secondaire aux activités agricoles, l'enlèvement de gazon cultivé sur une partie des lots 4 012 700 à 4 012 706 une partie des lots 6 070 526 et 4 012 655 du cadastre du Québec sur une superficie totale de 20 hectares.

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)

Non applicable Oui Par :
Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : À VENIR : Date :

5. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)

Le suivi a été fait auprès de: (indiquer le service)
Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise
Suivi devant être fait par : (indiquer le service)
Date :

Informations utiles lors de la transmission:

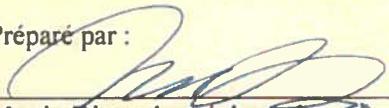
6. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :

Non applicable Oui poste budgétaire : _____

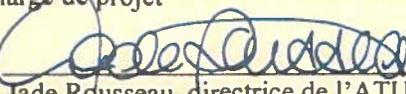
OBJET : Zone agricole permanente - Demande d'autorisation à la CPTAQ
Ferme Grandtoit inc.
N/D : ZA-476

Page 3

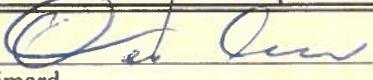
Préparé par :


Martin Dion, chargé de projet

Approuvé par :


Jade Rousseau, directrice de l'ATU

Date : 18/06/2020


Denis Simard
Directeur général adjoint

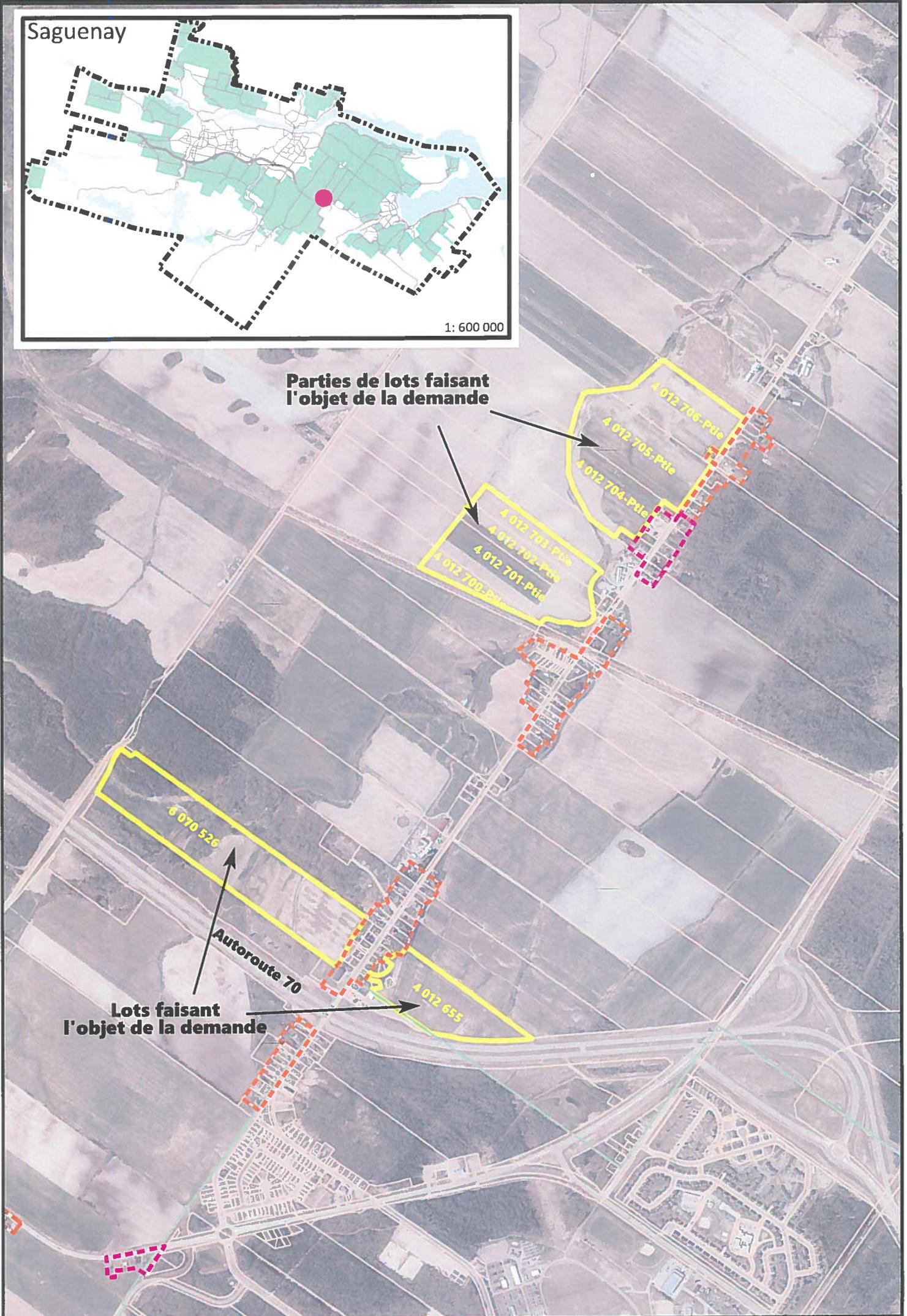
Jean-François Boivin
Directeur général

Date : 2020-06-23

Date :

PLAN DE LOCALISATION

ARRONDISSEMENT DE LA BAIE



Préparé par: S. Verreault
Date: Juin 2020
Échelle: 1 : 15 000

TITRE :
**Demande d'autorisation
ZA - 476**



APPROBATION	
Date	_____
exécutif :	_____
Approuvé	_____
par :	_____

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : Zone agricole permanente – Demande d’autorisation à la CPTAQ Ferme Tremblay et Gobeil –Saint-Jean-Baptiste N/☞ : ZA-477			
RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF : <input type="checkbox"/>			
Conseil municipal <input checked="" type="checkbox"/>	Comité exécutif <input type="checkbox"/>		
Conseil d'arrondissement Chicoutimi <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jonquière <input type="checkbox"/>	La Baie <input type="checkbox"/>

1. NATURE DE LA DEMANDE :

Monsieur Marc-André Gobeil, sollicite pour la Ferme Tremblay et Gobeil, 2221, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi, une autorisation auprès de la CPTAQ pour permettre de façon secondaire aux activités agricoles, un abattoir de proximité annexé à deux bâtiments agricoles existants situés sur le lot 3 802 837.

Sur le même lot, il existe présentement un bâtiment pour la découpe d’animaux d’une superficie de 122,6 mètres carrés et un bâtiment agricole d’une superficie de 434 mètres carrés. Le projet consiste à construire un agrandissement, d’une superficie de 182,5 mètres carrés, pour relier ces deux bâtiments pour l’installation d’un nouvel abattoir de proximité. Le bâtiment de découpe sera agrandi vers le nord-ouest et un corridor permettra de relier l’abattoir avec le bâtiment agricole existant à l’arrière. L’abattoir servirait exclusivement à l’abattage de bœufs et de veaux de ferme.

Les abattoirs de proximité sont régis par deux lois, soit la *Loi sur les produits alimentaires* et la *Loi visant à régularisation et le développement d’abattoirs de proximité*. Le MAPAQ est l’instance qui émet les permis et effectue les inspections. Dans ce cadre légal, « le permis d’abattoir de proximité autorise son titulaire à exploiter un abattoir et un atelier où se fait la préparation de viandes ou d’aliments carnés pour fins exclusives de vente au détail dans cet atelier.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS :

L’article 1060 du règlement de zonage indique que des usages compatibles peuvent être exercés en supplément à un usage du groupe agricole. De façon plus précise, le règlement permet avec un usage agricole principal, les usages sur une base artisanale de fabrication des aliments ou des boissons destinés à la consommation humaine ou animale et les usages de distribution de produits alimentaires, de boisson et de tabac.

La partie du terrain visée par la demande est située dans la zone agricole permanente et le schéma d’aménagement et de développement révisé et le règlement de zonage permet des usages secondaires de nature agricole avec une exploitation agricole.

3. PROJET DE RÉSOLUTION : (N B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).

CONSIDÉRANT que Monsieur Marc-André Gobeil, sollicite pour la Ferme Tremblay et Gobeil, 2221, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi, une autorisation auprès de la CPTAQ pour permettre de façon secondaire aux activités agricoles, un abattoir de proximité annexé à deux bâtiments agricoles existants situés sur le lot 3 802 837;

OBJET : Zone agricole permanente – Demande d'autorisation à la CPTAQ
Ferme Tremblay et Gobeil –Saint-Jean-Baptiste
N/☞ : ZA-477

Page 2

CONSIDÉRANT que le nouvel abattoir serait annexé à deux bâtiments existants, soit la salle de découpe et un bâtiment agricole existant ;

CONSIDÉRANT que le nouvel abattoir serait d'une superficie de 182,5 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT que les abattoirs de proximité sont régis par deux lois, soit la *Loi sur les produits alimentaires* et la *Loi visant à régularisation et le développement d'abattoirs de proximité* :

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage indique que des usages compatibles peuvent être exercés en supplément à un usage du groupe agricole;

CONSIDÉRANT que le règlement permet avec un usage agricole principal, les usages sur une base artisanale de fabrication des aliments ou des boissons destinés à la consommation humaine ou animale et les usages de distribution de produits alimentaires, de boisson et de tabac;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé et au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que la zone agricole permanente est un espace approprié pour les activités artisanales de conditionnements d'aliments;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'ACCEPTER la demande de Monsieur Marc-André Gobeil qui sollicite, pour la Ferme Tremblay et Gobeil, 2221, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi, une autorisation auprès de la CPTAQ pour permettre de façon secondaire aux activités agricoles, un abattoir de proximité annexé à deux bâtiments agricoles existants situés sur le lot 3 802 837.

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)

Non applicable

Oui

Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E):

À VENIR :

Date :

5. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)

Le suivi a été fait auprès de: (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission:

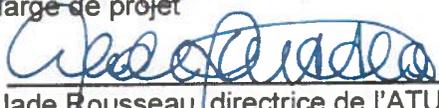
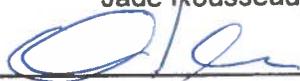
6. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE : (Obligatoire)

Non applicable

Oui

poste budgétaire :

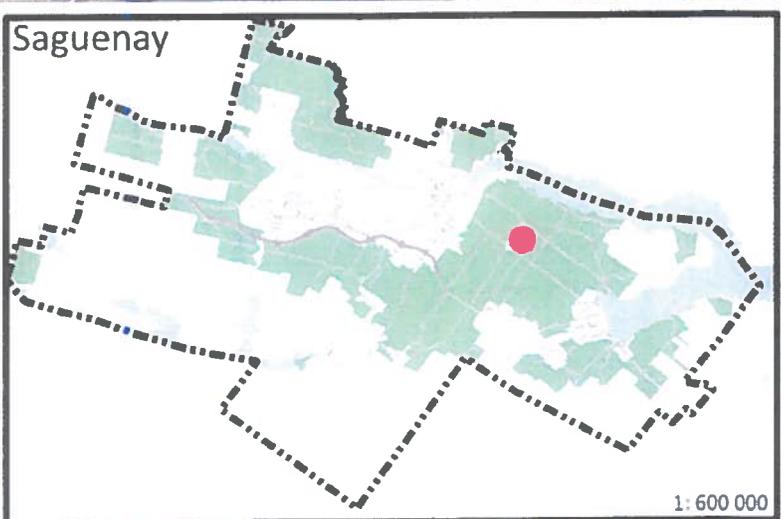
OBJET : Zone agricole permanente – Demande d’autorisation à la CPTAQ
Ferme Tremblay et Gobeil –Saint-Jean-Baptiste
N/☞ : ZA-477

Préparé par : 	
Martin Dion, chargé de projet	
Approuvé par : 	Date : <u>23/06/2020</u>
Jade Rousseau, directrice de l'ATU	
	
Denis Simard Directeur général adjoint	Jean-François Boivin Directeur général
Date : <u>2020-06-23</u>	Date : _____

N:\Urbanisme\Documents\ZA- CPTAQ\ZA-477_FermeGobeil\Sommaire #6763 - ZA-477 Saint-Jean-Baptiste.doc

PLAN DE LOCALISATION
ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI

Saguenay



1: 600 000

**Bâtiment faisant
l'objet de la demande**

Boulevard St-Jean-Baptiste



Préparé par: S. Verreault

Date: Juin 2020

Échelle: 1 : 1 000

TITRE :

**Demande d'autorisation
ZA - 477**

PROJET DE RÉSOLUTION

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue
dans la salle des délibérations du conseil, le 6
juillet 2020. Un quorum présent.

**LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE
25 000 \$ CONCLUS AU COURS DU MOIS DE MAI 2020 - DÉPÔT**

CONSIDÉRANT l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une
dépense de plus de 25 000 \$ conclus au cours du 1^{er} au 31 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité.

LISTE DES CONTRATS DE 25 000 \$ ET PLUS MAI 2020

Numéro	Titre	Type AO	Soumissionnaire	Montant adjugé	Date d'approbation
2020-020	PRODUITS PÉTROLIERS - TRAVAUX DE CHANTIERS	Invitation	THERMOSHELL INC/CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC	94 558,68 \$	2020-05-07
2020-023	BÉTON BITUMINEUX - ANNÉE 2020 / Arrondissement de La Baie et secteur Laterrière	Public	SINTRA INC - COMPAGNIE ASPHALTE (CAL)	1 438 906,38 \$	2020-05-07
2020-024	BÉTON BITUMINEUX - ANNÉE 2020 / Arrondissement de Chicoutimi secteur nord	Public	INTER-CITE CONSTRUCTION LIMITEE	655 685,18 \$	2020-05-07
2020-025	BÉTON BITUMINEUX - ANNÉE 2020 / Secteur Shipshaw, arrondissement de Jonquière	Public	SINTRA INC - COMPAGNIE ASPHALTE (CAL)	407 597,87 \$	2020-05-21
2020-026	BÉTON BITUMINEUX - ANNÉE 2020 / Arrondissement de Jonquière et secteur Lac-Kénogami	Public	PAVEX (9167-6163 QUEBEC INC)	1 759 200,28 \$	2020-05-21
2020-027	BÉTON BITUMINEUX - ANNÉE 2020 / Arrondissement de Chicoutimi secteur sud	Public	INTER-CITE CONSTRUCTION LIMITEE	2 134 585,61 \$	2020-05-21
2020-035	SERVICE D'ENTRETIEN DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL	Invitation	NETTOYEUR FB	25 857,75 \$	2020-05-04
2020-045	LOCATION DE ROULEAU À ASPHALTE - ANNÉE 2020 Arrondissement de Chicoutimi	Demande de prix	EQUIPEMENT SMS INC	27 823,95 \$	2020-05-15
2020-046	PLANAGE À FROID ET DÉCOHÉSIONNEMENT DE PAVAGE - ANNÉE 2020	Public	INTER-CITE CONSTRUCTION LIMITEE	103 431,51 \$	2020-05-21
2020-048	RÉFECTION DE BORDURES ET TROTTOIRS - ANNÉE 2020 / Arrondissement de Chicoutimi	Public	INTER-PROJET - CONCEPT PAYSAGE (9099-3593 QUEBEC INC)	784 359,45 \$	2020-05-21
2020-067	Services professionnels en architecture - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE DE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES	Public	LES MAITRES D'OEUVRE (1993) INC HOVINGTON & GAUTHIER ARCHITECTES	433 455,75 \$	2020-05-21
2020-068	Offre de services professionnels en ingénierie - CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES	Public	GEMEL INC	1 080 328,10 \$	2020-05-21
2020-081	CONCASSAGE DE BÉTON ET D'ASPHALTE - Arrondissements de Jonquière et Chicoutimi	Public	TEROC INC	343 131,39 \$	2020-05-21
2020-086	FOURNITURE DE BÉTON 35 MPA	Public	BETON REGIONAL INC	38 314,27 \$	2020-05-21
2020-086	FOURNITURE DE BÉTON 35 MPA	Public	BETON REGIONAL INC	104 946,88 \$	2020-05-21
2020-089	RÉFECTION DE LA PISCINE ST-ALEXIS / Arrondissement de La Baie	Public	CONSTRUCTION UNIBEC INC	1 164 297,79 \$	2020-05-21
2020-096	CAMIONS AUTO-POMPES - Service de sécurité incendie	Public	TECHNO FEU INC	1 799 845,26 \$	2020-05-21
2020-097	ACQUISITION DE MODULES D'EXERCICES - PARC TALON / Arrondissement de Jonquière	Invitation	TECHSPORT	62 426,83 \$	2020-05-07
2020-105	PLANTATION D'ARBRES 2020	Public	CONSEILLERS FORESTIERS ROY INC	75 604,80 \$	2020-05-21
2020-105	PLANTATION D'ARBRES 2020	Public	CONSEILLERS FORESTIERS ROY INC	85 001,82 \$	2020-05-21
2020-105	PLANTATION D'ARBRES 2020	Public	CONSEILLERS FORESTIERS ROY INC	93 903,30 \$	2020-05-21
2020-105	PLANTATION D'ARBRES 2020	Public	CONSEILLERS FORESTIERS ROY INC	97 998,02 \$	2020-05-21
2020-107	TRAVAUX DE FOSSÉS ET RÉFECTION D'UN PONCEAU / Arrondissement de Jonquière	Public	ED PRO EXCAVATION (9257-0373 QUEBEC INC)	269 869,32 \$	2020-05-21
2020-109	RÉFECTION DE PAVAGE 2020 - ARTÈRES MAJEURES ET RUES LOCALES - LOT 2 - Ville Saguenay	Public	INTER-CITE CONSTRUCTION LIMITEE	2 292 585,39 \$	2020-05-21
2020-110	RÉFECTION DE PAVAGE 2020 - ARTÈRES MAJEURES ET RUES LOCALES - LOT 3 - Ville Saguenay	Public	CONSTRUCTION ROCK DUFOR INC	3 804 848,97 \$	2020-05-07
2020-114	DÉBROUSSAILLAGE DE FOSSÉS	Invitation	ED PRO EXCAVATION (9257-0373 QUEBEC INC)	32 595,41 \$	2020-05-04
2020-143	Services professionnels en ingénierie - RÉFECTION COMPLÈTE DU POSTE DE SURPRESSION BLÉRIOT / Arrondissement de Chicoutimi	Public	TETRA TECH QI INC	181 462,74 \$	2020-05-21
2020-146	CAMIONS AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT	Public	CAMIONS AVANTAGE INC / GARAGE MARCEL SIMARD	281 623,21 \$	2020-05-21

2020-146	CAMIONS AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT	Public	CAMIONS AVANTAGE INC / GARAGE MARCEL SIMARD	314 174,94 \$	2020-05-21
2020-152	AUSCULTATION DES CHAUSSÉES 2020	Public	GIE (8418748 CANADA INC)	91 978,85 \$	2020-05-21
2020-166	ENTRETIEN SANITAIRE POUR L'ÉDIFICE ADMINISTRATIF DU LAC KÉNOGAMI INSPECTION TÉLÉVISÉE PAR CAMÉRA DES CONDUITES PRINCIPALES D'ÉGOUT - VILLE DE SAGUENAY / Année 2020	Invitation	9137-6228 QUEBEC INC (GESTI-CLEAN)	25 713,62 \$	2020-05-07
2020-175	Services professionnels - ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'IMPLANTATION DE STATIONNEMENTS TARIFIÉS	Public	NETTOYAGE CONDUITS SOUTERRAINS	124 173,00 \$	2020-05-07
2020-177	VÉHICULES TOUT TERRAIN 4 X 4 AVEC BENNE BASCULANTE	Invitation	STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTEE	44 265,38 \$	2020-05-07
2020-184	AMÉNAGEMENT DU PARC DON BOSCO - PHASE 2	Invitation	EVOLUTION-X JONQUIERE INC	76 720,81 \$	2020-05-04
2020-189		Public	LES ENTREPRISES SIDERCO INC	100 212,21 \$	2020-05-21
2020-201	FOURNITURE D'ÎLOTS DE RÉCUPÉRATION EXTÉRIEURS	Invitation	LES INDUSTRIES BR METAL INC (9183-5652 QUEBEC INC)	55 188,00 \$	2020-05-15
2020-202	ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET DE SÉCURITÉ	Public	LCR VETEMENTS ET CHAUSSURES INC	28 899,25 \$	2020-05-21
2020-202	ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET DE SÉCURITÉ	Public	LCR VETEMENTS ET CHAUSSURES INC	65 166,11 \$	2020-05-21
2020-221	POTEAUX DE BOIS / Service d'Hydro-Jonquière	Invitation	LES LIGNES DU FJORD INC	62 386,00 \$	2020-05-15
2020-226	PEINTURE ET ÉQUIPEMENT DE PEINTRE	Invitation	DECOCHIC 2007 INC	48 720,43 \$	2020-05-04
2020-228	ACHAT DE MATÉRIEL POUR FEUX DE CIRCULATION	Invitation	LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	36 548,83 \$	2020-05-25
2020-288	SERVICES PROFESSIONNELS- NOUVELLE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LE MULTISPORTS	De gré à gré	SNC LAVALIN	32 669,99 \$	2020-05-15
2020-293	CONTRAT D'ENTRETIEN ARCGIS	De gré à gré	ESRI CANADA LIMITED	40 939,98 \$	2020-05-25
2020-308	SIGNALISATION POUR LA RÉOUVERTURE DES ÉCOCENTRES - COVID-19	De gré à gré	SIGNALISATION INTER-LIGNES / ALAIN DESCHENES CONSTRUCTION INC	50 000,00 \$	2020-05-25

PROJET DE RÉSOLUTION

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue
dans la salle des délibérations du conseil, le 6
juillet 2020. Un quorum présent.

**LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$
ET CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT DEPUIS LE DÉBUT DE
L'EXERCICE FINANCIER - DÉPÔT**

CONSIDÉRANT l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une
dépense de plus de 2 000 \$ et conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice
financier jusqu'au 31 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité.

LISTE MENSUELLE CONTRAT DE 2 000 \$ ET PLUS TOTALISANT 25 000 \$ CUMUL AU 31 MAI 2020

Étiquettes de lignes	Somme de Montant payé
9137-6228 QUEBEC INC (GESTI-CLEAN)	28 853,11 \$
CASERNE SECTEUR SUD - ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2020	3 281,21 \$
CRÉDIT POUR HEURES FACTURÉES EN TROP	(140,73) \$
POSTE DE POLICE DE QUARTIER - ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2020	3 967,25 \$
SERVICE DE LA SECURITE INCENDIE-ENTRETIEN	9 843,63 \$
SERVICE DE LA SECURITE PUBLIQUE-ENTRETIEN	7 934,50 \$
SERVICE DE LA SECURITE PUBLIQUE-ENTRETIEN BÂTIMENT	3 967,25 \$
ACCEO SOLUTIONS INC	58 445,82 \$
20-Q02 - Nouvelles licences Qlik - Billet	11 842,62 \$
2020-186 - ID1644 - Contrat d'entretien billetterie Informatisée police - 1 mai 2020 au 30 avril 2021	28 447,46 \$
CONSTAT D'INFRACTION INFORMATISE 70RLX/BTE	9 897,74 \$
Support et maintenance QLIK Sence	8 258,00 \$
ADF DIESEL ALMA INC	25 795,99 \$
14-327 VALVE EGR	2 408,74 \$
15-420 COOLER EGR DT466E	(1 350,96) \$
22-310 291367 SIÈGE COMPLET	2 216,15 \$
22-360 BT 290475 RÉPARATION MOTEUR	20 025,98 \$
CRÉDIT FACTURE # FA04-151181	(1 342,91) \$
CRÉDIT FACTURES #FA04-148153 ET FA04-148314	(352,00) \$
UNITÉ 22-360, VÉRIFICATION ET RÉPARATION MAIN D'OEUVRE TAUX ROUTE ET PIÈCES	4 191,49 \$
ADMINISTRATION PORTUAIRE DU SAGUENAY	724 430,00 \$
Aide aux organismes - versement 1/2	94 430,00 \$
Aide aux organismes - versement 2/2	630 000,00 \$
Frais de gestion sur les revenus portuaires, dépenses d'entretien et prime d'assurance saison 2019	677 012,56 \$
Paiement du crédit sur les factures par chèques #03603 saison croisière 2019	334 529,23 \$
Revenus navires de croisière saison 2019	(1 011 541,79) \$
AMBIONER INC	38 376,35 \$
REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION - PALAIS DES SPORTS	13 656,73 \$
PPT # 2 AMPHITHÉÂTRE	24 719,62 \$
AMEC CONSTRUCTION INC	714 920,68 \$
2019-335 RELOCALISATION DE LA SALLE DES SERVEURS - 422 VICTORIA	70 320,80 \$
Décompte # 1 - Modification des systèmes de ventilation au 491 boul. de la Grande-Baie sud - La Baie	69 255,73 \$
Décompte # 2 - Modification des systèmes de ventilation au 491 boul. de la Grande-Baie sud - La Baie	55 586,63 \$
Décompte # 4 - Relocalisation de la salle des serveurs au 422 rue Victoria	271 393,42 \$
Décompte # 5 - Relocalisation de la salle des serveurs au 422 rue Victoria	248 364,10 \$
AON HEWITT INC	39 961,11 \$
Client # 2003437 - Travaux relatifs aux prestations cessation emploi du 1er octobre au 31 décembre Janvier 2019	5 949,96 \$
PRÉPARATION DE L'ESTIMATION BUDGÉTAIRE 2020	19 861,99 \$
Régime de retraite de Ghislain Harvey	2 220,45 \$
Travaux relatifs prestations cessation emploi, règlement, politique de financement du 1er juillet au 31 septembre 2019	11 928,71 \$
AQUA DATA INC	31 288,15 \$
2019-611 ID1617 - Contrat d'entretien AquaGEO - 1 janvier au 31 décembre 2020	27 379,00 \$
Formation aquaGEO 28 et 29 janvier 2020 Olivier Blackburn et Vicky Bouchard Québec / D4247 et D4250	3 909,15 \$
AREO-FEU LTEE	181 758,22 \$
2019-526 FOURNITURE D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRES INDIVIDUELS ET AUTONOMES - POUVOIR D'URGENCE	15 760,77 \$
Bottes de combat incendie globe, modèle suprême 14"	86 254,24 \$
Bottes de combat incendie globe, modèle suprême 14"	9 738,39 \$
Chargeur à batterie, Batterie rechargeable supplémentaire, Protège cylindre en silicone	6 785,82 \$
CRÉDIT FACT. CRO01334	8 676,01 \$
CRÉDIT FACTURE #F0017021 - Adaptateur fileté Quick connect et/ou valve Quick connect	(1 556,76) \$
CRÉDIT FACTURE #F0020373 - CORRECTION DE PRIX	(6,90) \$
Ensemble copain/copain - Tuyaux d'alimen. d'air quince 3" min	60 275,64 \$
Numérotation du cylindre lors de la conception	4 633,49 \$
REF. FACT. F0018688	(8 676,01) \$
REF. FACT. F0020413	(126,47) \$
ARTHUR ROUSSEL INC	330 337,43 \$
Décompte # 1 - Installation de luminaires de rues au del	83 016,90 \$
Décompte # 2/1 - Installation de luminaires de rues au del	34 230,87 \$
Décompte # 2/2 - Installation de luminaires de rues au del	43 810,82 \$
Décompte # 3/1 - Installation de luminaires de rues au del	35 513,99 \$
Décompte # 3/2 - Installation de luminaires de rues au del	42 012,38 \$
Décompte # 3/3 - Installation de luminaires de rues au del	47 749,17 \$
Décompte # 4 - Installation de luminaires de rues au del	14 546,35 \$
INSTALLATION DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL	29 456,95 \$
ASSOCIATION DES CAMIONNEURS EN VRAC DE DUBUC-SUD INC	108 829,05 \$
TRANSPORT DE NEIGE LA BAIE DU 12 AU 18 JANVIER 2020	59 742,26 \$
TRANSPORT DE NEIGE LA BAIE DU 8 AU 14 MARS 2020	29 879,42 \$
TRANSPORT DE NEIGE LA BAIE DU 9 AU 15 FÉVRIER 2020	12 442,45 \$
TRANSPORT NEIGE LA BAIE DU 5 AU 11 JANVIER 2020	6 764,92 \$
ASSOCIATION DES REDISTRIBUTEURS D'ELECTRICITE DU QUEBEC (AREQ)	30 030,21 \$
Cotisation annuelle des membres pour l'exercice 2020	30 030,21 \$
ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAGUENAY	50 000,00 \$
VS-CE-2019-963 - 1er versement	50 000,00 \$
ATELIERS D'ARTISTES TOUJOUT	49 155,10 \$
VS-CE-2019-973 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	21 655,10 \$
VS-CE-2020-231 - Soutien financier fonctionnement 2020	17 500,00 \$
VS-CE-2020-241 Bourse aux organismes et artistes du Programme pour les arts et les lettres du SLSJ	10 000,00 \$
AXCHEM CANADA LTD	84 241,29 \$
AXFLOC AF-9660 - EN SAC DE 750 KG - UEC (BLOC 3)	22 928,90 \$
AXFLOC AF-9860 - EN SAC DE 25 KG - UEJ (BLOC 6)	6 220,15 \$
AXFLOC AF-9860 - EN SAC DE 25 KG - UEJ (BLOC 6)	6 220,15 \$
AXFLOC AF-9953 - EN SAC DE 25 KG - UEJ (BLOC 4)	12 440,30 \$
Ubération du dépôt de garantie de soumissions polymère Axchem AF-1903 transport Inclus	12 482,50 \$
UEC-Produits Chimiques-Polymère Axifloc AF-9660	5 426,82 \$
UELB commande de polymère	18 522,47 \$
BDO CANADA S.R.L./S.E.N.C.R.L./LLP	28 421,82 \$
Mandat VOR-1902 pour VG	19 488,26 \$
Mandat VOR-1902 pour VG- ADDENDA #1	8 933,56 \$
BELL CANADA	221 231,79 \$
Banque d'heures pour besoin	5 231,36 \$
Commande Cisco pour remplacement d'équipements en fin de vie - Billet 198200	31 438,42 \$
CONTRAT DE SUPPORT ET MAINTENANCE	15 380,06 \$
ÉQUIPEMENTS, LOGICIELS, LICENCES ET ABONNEMENTS	2 272,95 \$
Fortigate - Billet 200869	2 618,69 \$
ID1620 - Contrat d'entretien Brocade - 1 Janvier au 31 décembre 2020	6 392,61 \$
ID1631 - Contrat d'entretien Cisco - Année 2020	107 626,12 \$
Ligne Data	(307,56) \$
Téléphone	50 579,14 \$
BENTLEY ADVANCING INFRASTRUCTURE	62 750,96 \$
Contrat d'entretien MicroStation	62 750,96 \$
BERGER-LEVRULT CANADA LTEE	328 035,17 \$
2019-602 - ID1610 - Contrat d'entretien SOFE et Oracle - 1 Janvier au 31 décembre 2020	295 485,75 \$
2019-602 - ID1610 - Contrat d'entretien SOFE et Oracle - OCTOBRE 2019	19 545,75 \$
CRÉDIT FACTURE # 6423	(3 104,33) \$

Honoraires pour mandats ponctuels - Sofe	6 105,17 \$
MISE À NIVEAU SOFE - LISTE DE RAPPEL GESTION DES HORAIRES	4 139,10 \$
Sofe 2.0 JANVIER 2020 authentification sso	2 759,40 \$
VOIR CRÉDIT # 1098	3 104,33 \$
BIBLIOTHEQUE DE LATERRIERE	32 018,00 \$
VS-CE-2020-57 Subvention annuelle 2020	32 018,00 \$
BRANDT TRACTOR LTD	49 090,12 \$
14-347 KIT INSTALLATION COMPLET - BT288643	3 850,85 \$
22-309 BT 293831 PIECE DE DIFFERENTIEL PARLE A DAVE ,	2 337,58 \$
22-370 BT 292436 ACCUMULATEUR	2 039,28 \$
22-370 SIEGE COMPLET	7 738,75 \$
23-384 BT 291051 DIFFÉRENTIEL LOCK VALVE	2 552,73 \$
ANNULE LA FACTURE #8403310 - RÉFÉRENCE FACTURE #8403433	(355,01) \$
CRÉDIT FACTURE # 8402039	(172,37) \$
CRÉDIT FACTURE #5400340 - PIECES	(2 332,29) \$
CRÉDIT FACTURE #8400121	(37,38) \$
CRÉDIT FACTURE #8400424 - PEINTURE JAUNE	(161,60) \$
CRÉDIT FACTURE #8400490 - 14-347 ADAPT. JOMAG4144 FR!	(444,95) \$
CRÉDIT FACTURE #8402412 - # T196792 SCREEN	(33,14) \$
CRÉDIT FACTURE #8402438 - # AT303799 VALVE, ORING	(571,22) \$
CRÉDIT FACTURE #8402481 - WASHER, SCREEN, SEAL	(310,90) \$
CRÉDIT FACTURE #8402796 - 27-338 SWITCH SIEGE A RETOURNER	(91,22) \$
CRÉDIT FACTURE #8402802 - PEDAL # AT470563	(519,53) \$
CRÉDIT FACTURE #8403080 - LESS COR	(77,03) \$
FREIN DIFF UNITÉ # 22-309	3 541,94 \$
JOINT D'ETANCHEITE R502513 POUR FILTRE A HUILE R504836 RÉF. FACT. 8403409	(132,24) \$
PEDAL # AT470564	2 275,75 \$
PIECE RAPPORTEE	2 671,45 \$
PIECES THERMOSTAT , POMPE	3 462,74 \$
RÉF. FACT. 8403298	(279,12) \$
RÉF. FACT. 8403299	(354,94) \$
RÉF. FACT. 8403456	(506,02) \$
REPLACEMENT POMPE HYDRAULIQUE ET DECONTAMINATION SYSTEME	14 060,62 \$
RETOUR OLD CORE POUR LA FACTURE #8402412	(77,03) \$
UNITE 22-361; BT 293025; VÉRIFIER CODE EGR - MAIN D'OEUVRE	5 010,69 \$
UNITE 23-386; BT 283028; PROBLÈME DE STEERING - MAIN D'OEUVRE	3 037,51 \$
VÉRIFIER CIRCUIT FREINS - UNITE # 22-309 5400584 04/05/2020	2 966,22 \$
BRENNTAG CANADA INC	31 719,17 \$
CONTENANT RETOURNABLE 907,2 KG	32 185,63 \$
CONTENANT RETOURNABLE 907,2 KG	13 737,96 \$
CRÉDIT CONTENANT RETOURNABLE 907,2 KG	(31 618,14) \$
UJELB Polymère ZETAG 7587	4 002,56 \$
UFA-Chlore gazeux-commande annuelle	1 417,50 \$
UFC-Chlore gazeux-commande annuelle	11 993,66 \$
BUREAU DE L'OMBUDSMAN DE SAGUENAY	88 250,00 \$
Budget de fonctionnement 2020	88 250,00 \$
CAIN LAMARRE	116 717,20 \$
Conseil Juridique - Dossier PPA 10-17-2741 Services professionnels rendus 27 novembre 2019 au 6 février 2020	13 498,65 \$
Services professionnels dossier 10-17-2741 du 16 février au 10 mars 2020	5 664,30 \$
VS-CE-2016-1200, VS-CE-2019-228, 6-14-14342 (#10-133098)	18 800,43 \$
DE-12-0217, VS-CE-2017-676 (#10-133226)	21 580,20 \$
DE-12-0217, VS-CE-2017-676 Ville c 9277-5527 Québec Inc.	57 173,62 \$
CAMIONS AVANTAGE INC / GARAGE MARCEL SIMARD	372 473,52 \$
14-402 COOLER A TRANSMISSION PARLER A MICHEL	3 815,20 \$
2019-411 CAMION 10 ROUES AVEC BENNE BASCULANTE	225 513,11 \$
CRÉDIT CORE	(126,80) \$
CRÉDIT FACTURE #BG49176-1 ET FACTURE #BG49176	(5,58) \$
CRÉDIT FACTURE #FG67207 - 13-307 OIL COOLER TRANSFER CASEQ, GASKET	(401,43) \$
CRÉDIT FACTURE #FG67373 - COOLER	(1 050,73) \$
CRÉDIT FACTURE #FG67446 ET #FG67204 - SWITCH	(71,63) \$
CRÉDIT FACTURE #FG67493 - CAMSHAF, BRAKE, SLACK	(414,71) \$
CRÉDIT FACTURE #FG68198	(41,68) \$
CRÉDIT FACTURE #FG68321 - CORE	(82,78) \$
CRÉDIT FACTURE #FG68539 ET #FA02895	(208,46) \$
DIFFERENTIEL AV UNITE # 13-307 B.T. 292801	6 177,74 \$
FUITES D'HUILE ET PRESTONE - MAIN D'OEUVRE	2 217,33 \$
Libération du dépôt de garantie de soumissions	115 955,30 \$
LOCATION D'UN CAMION À BENNE BASCULANTE - HYGIÈNE DU MILIEU	5 633,78 \$
LOCATION D'UN CAMION À BENNE BASCULANTE - HYGIÈNE DU MILIEU	5 633,78 \$
RÉF. FACT. BG49122	(26,77) \$
UNITE 14-401; BT291673; VÉRIFICATION PRÉSENCE D'HUILE DANS PRESTONE - MAIN D'OEUVRE, PIÈCES,	6 800,29 \$
VÉRIFICATION DES PHARES - UNITE # 14-345 BG49176 19/02/2020	(296,52) \$
VIBRATION DANS LA CONDUITE - UNITE # 14-338 BG49873 25/03/2020	3 454,08 \$
CAMPING DE JONQUIERE INC	49 869,00 \$
VS-CE-2019-962 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	49 869,00 \$
CARAVANE FILMS PRODUCTIONS	169 500,00 \$
VS-CE-2019-972 - REGARD - Festival International du court métrage à Saguenay	9 000,00 \$
VS-CE-2020-231 - Soutien financier fonctionnement 2020	50 500,00 \$
VS-CE-2020-59 - Regard sur le court	20 000,00 \$
VS-CM-2020-163 - Avance d'urgence - activité annulée en raison de la pandémie	90 000,00 \$
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI SAGUENAY INC	95 000,00 \$
Subvention annuelle pour relance et maintien du programme Avantages Saguenay	95 000,00 \$
CARREFOUR SOCIOCULTUREL AU VIEUX THEATRE	40 976,68 \$
Service technique conseil de ville	4 926,68 \$
VS-CE-2019-973 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	36 050,00 \$
CEDROM SMI	43 678,96 \$
Abonnement au service EUREKA	43 678,96 \$
CEGEP DE CHICOUTIMI	135 024,93 \$
Bain libres enfants 0-12 ans - Du 7 décembre 2019 au 8 mars 2020	2 306,50 \$
Location 2020 - Académie de ballet - du 01 janvier au 30 juin 2020	14 817,06 \$
Location 2020 - Centre socioculturel du 01 au 30 juin 2020	16 729,04 \$
Location 2020 - Centre Socioculturel du 01 janvier au 30 juin 2020	16 729,04 \$
Location 2020 - Académie de ballet du 01 au 30 juin 2020	14 817,06 \$
Location académie de ballet du 01-01-2020 au 30-06-2020	14 817,06 \$
Location Centre Socio Culturel du 01-01-2020 au 30-06-2020	16 729,04 \$
Location Centre Socio Culturel du JANVIER 2020	16 729,04 \$
Location Centre Socio Culturel JANVIER 2020	14 817,06 \$
LOCATION DU DOJO POUR L'INSTITUT DE JUDO DE CHICOUTIMI. 1 ER VERSEMENT (DEUXIÈME EN JUIN 2020)	6 534,03 \$
CEGEP DE JONQUIERE	33 620,54 \$
AJUSTEMENT FRAIS DE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE SELON PROTOCOLE - JANVIER À DÉCEMBRE 2019 - CEGEP DE JONQUIÈRE	9 168,54 \$
CRÉDIT FACTURE #150456 - ACTIVITÉS SUSPENDUES	(312,43) \$
FORMATION INTRODUCTION QUANTUM OPTION POUR 4 PERSONNES	5 576,29 \$
Location piscine pour le mois de décembre pour entraînements avec les différents clubs	5 242,29 \$
Location piscine pour le mois de janvier	6 700,74 \$
Location piscine pour le mois de novembre 2019 pour entraînements avec les différents clubs	7 245,11 \$
CENTRE BANG	67 835,37 \$
Subvention selon résolution VS-CE-2019-331 2 ième versement - Sur dépôt du rapport d'étape du 15-12-2019	15 000,00 \$
VS-CE-2019-973 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	7 835,37 \$

VS-CE-2020-231 - Soutien financier fonctionnement 2020	45 000,00 \$
CENTRE DE SKI MONT-BELU	43 843,00 \$
VS-CM-2019-588 - honoraires de gestion 2020 (1er versement)	43 843,00 \$
CENTRE DES RETRAITES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI (CRAC) INC	140 655,00 \$
VS-CE-2019-1064 honoraires de gestion 2020	140 655,00 \$
CENTRE D'HISTOIRE SIR-WILLIAM-PRICE	121 450,00 \$
Exposition sur Arvida dans l'église Sainte-Thérèse	70 000,00 \$
Prix du Patrimoine selon résolution VS-CE-2018-1248	3 000,00 \$
Subvention via résolution VS-CE-2019-973 - Premier versement	24 225,00 \$
VS-CM-2020-232 - VS-CE-2019-973 - Soutien financier fonctionnement 2020	24 225,00 \$
CENTRE DU LAC POLICE	68 596,00 \$
VS-CE-2019-961 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	40 096,00 \$
VS-CE-2020-322 (VS-CE-2019-978) - soutien financier ajusté	28 500,00 \$
CENTRE MULTISERVICE DE SHIPSHAW	129 156,60 \$
VS-CE-2020-18 honoraires de gestion patinoire extérieure saison 2019-2020	11 497,50 \$
VS-CM-2020-22 et VS-CE-2019-1064 honoraires de gestion 2020 deuxième versement	58 829,26 \$
VS-CM-2020-22 et VS-CE-2019-1064 honoraires de gestion 2020 premier versement	58 829,84 \$
CENTRE MULTISPORT DE LA BAIE	32 193,00 \$
FRAIS DE GESTION	32 193,00 \$
CENTRE MULTI-SPORTS NAZAIRE-GIRARD	53 478,04 \$
CE du 16 janvier 2020, point 3.27 - honoraire de gestion patinoire extérieure 2019-2020	18 747,82 \$
HONORAIRES DE GESTION TRANCHE 3 2019-2020	28 743,75 \$
OSBL-0101901 - Remboursement primes d'assurance du 30-11-2019 au 30-11-2020	3 186,47 \$
VS-CE-2019-972 - Soutien à l'événement - En août on fête Laterrrière - 1er versement	2 800,00 \$
CENTRE NATIONAL D'EXPOSITION	31 120,20 \$
VS-CE-2019-973 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	31 120,20 \$
CENTRE RECREATIF EN EQUILIBRE	34 492,00 \$
Location de services	34 492,00 \$
CENTRE SOCIAL CHRIST-ROI	29 094,00 \$
Projets spéciaux - Remplacement des chaises pour l'organisme en 2020	3 000,00 \$
VS-CE-2019-1064 honoraires de gestion 2020	26 094,00 \$
CEVICO INC	46 368,95 \$
Décompte # 5 - Réfection de l'Hôtel de Ville Chicoutimi	19 503,47 \$
Décompte # 6 - Réfection de l'Hôtel de Ville Chicoutimi	19 864,84 \$
Réfection du parement et de la toiture du Moulin Riverin - paiement retenues sur contrat	7 000,64 \$
CHAINE DE TRAVAIL ADAPTE - CTA INC	110 925,22 \$
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE-ENTRETIEN FÉVRIER 2020	3 611,18 \$
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE-ENTRETIEN JANVIER 2020	3 611,18 \$
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE-ENTRETIEN MARS 2020	3 611,18 \$
BUREAU ARRONDISSEMENT ET EVALUATION-ENTRETIEN FÉVRIER 2020	2 347,27 \$
BUREAU ARRONDISSEMENT ET EVALUATION-ENTRETIEN JANVIER 2020	2 347,27 \$
BUREAU ARRONDISSEMENT ET EVALUATION-ENTRETIEN MARS 2020	2 347,27 \$
CENTRE DES ARTS-ENTRETIEN FÉVRIER 2020	3 069,50 \$
CENTRE DES ARTS-ENTRETIEN JANVIER 2020	3 069,50 \$
CENTRE DES ARTS-ENTRETIEN MARS 2020	3 069,50 \$
CRÉDIT ARRÊTÉ LE 13/03/2020 - ÉCOLE DE MUSIQUE SEPTEMBRE À MAI INCLUSIVEMENT	(676,05) \$
Libération du dépôt de garantie de soumissions	47 173,50 \$
PAVILLON DE LA DANSE - CEGEP DE JONQ.-ENTRETIEN FÉVRIER 2020	2 782,40 \$
PAVILLON DE LA DANSE - CEGEP DE JONQ.-ENTRETIEN JANVIER 2020	2 782,40 \$
PAVILLON MELLON (EXCLUANT LES LOCAUX DE LA FADOQ) ENTRETIEN FÉVRIER 2020	2 782,40 \$
PAVILLON MELLON (EXCLUANT LES LOCAUX DE LA FADOQ) ENTRETIEN JANVIER 2020	2 782,40 \$
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS-ENTRETIEN FÉVRIER 2020	6 553,58 \$
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS-ENTRETIEN JANVIER 2020	6 553,58 \$
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS-ENTRETIEN MARS 2020	6 553,58 \$
TRAVAUX PUBLICS CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE	6 553,58 \$
CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD	91 126,44 \$
SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)	45 563,22 \$
SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)	15 662,36 \$
UFJ-Alun-commande annuelle	14 238,50 \$
UFJ - SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)	4 271,55 \$
UFJ- SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)	4 271,55 \$
UFJ-Alun-commande annuelle	7 119,26 \$
CLAVEAU & FILS INC	676 603,70 \$
Coût de parachèvement des travaux pour l'ouverture de la rue du Ciné-parc et de la rue du cinéma	(110 937,00) \$
Déneigement de divers quartier de l'arr. de Jonquière	70 425,12 \$
Déneigement de divers quartier de l'arr. de Jonquière JANVIER 2020	93 900,15 \$
Déneigement du secteur Shishshaw, arr. de Jonquière	41 093,03 \$
DÉNEIGEMENT JONQ DIVERS QUARTIERS JANV A MAI 2020	187 800,30 \$
DÉNEIGEMENT JONQ SECT SHIPSHAW JANV A MAI 2020	164 372,10 \$
INSTALLATION ET POSÉ DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE POUR LE QUARTIER DU CINEMA - VS-CE-2018-308	229 950,00 \$
CLINIQUE MEDICALE PRIVEE OPTI-SOINS INC	29 070,38 \$
Crédit admissibilité CNESST consultations Catherine Maltais	(423,24) \$
Crédit admissibilité CNESST consultations Racine Diallo	(224,01) \$
Rencontre préparatoire audience TAT	3 794,18 \$
Éric Pedneauit	(497,97) \$
Ajustement pour accident du travail 27 fév. 2020	(224,01) \$
Crédit admissibilité CNESST consultations S	(1 993,03) \$
Ajustement pour accident du travail 6 mars 2020	(174,25) \$
#164814 (erreur prix médecin)	(20,00) \$
Ajustement de prix pour consultations (erreur prix médecin)	(20,00) \$
Expertise médicale Dr Lefebvre	9 140,50 \$
Auditon Dr Lefebvre dossier TAT	17 918,21 \$
CLUB DE GYMNASTIQUE JAKO INC	151 702,00 \$
VS-CE-2019-963	11 500,00 \$
VS-CM-2019-963 - Deuxième versement de trois	70 101,00 \$
VS-CM-2020-40 premier versement 1/3 aide aux organismes 2020	70 101,00 \$
CLUB DE SKI DE FOND LE NORVEGIEN INC	102 074,22 \$
Location de ski, de bottes, de bâtons et de raquettes	10 646,01 \$
Location ski 6-12 ans	14 928,21 \$
VS-CE-2020-5 - honoraires de gestion 2020	76 500,00 \$
CLUB DE SOCCER SAGUENAY	40 000,00 \$
VS-CE-2019-963 - Versement 1/1	40 000,00 \$
CLUB DE TENNIS INTERIEUR SAGUENAY INC	40 500,00 \$
VS-CE-2019-972 - Premier versement - Challenger Banque Nationale	40 500,00 \$
COGEP INC	44 363,20 \$
CONTRAT ENTRETIEN GMAO - ANNÉE 2	12 675,99 \$
FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE SOLUTION INF D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET DE GESTION DES ACTIFS DE TYPE GMAO	11 687,21 \$
Libération dépôt garantie de soumissions	20 000,00 \$
COMMISSION SCOLAIRE RIVES-DU-SAGUENAY	81 534,27 \$
École secondaire Dominique-Racine	28 811,42 \$
LOCATION DE LOCAUX À L'ÉCOLE LA SOURCE	5 748,76 \$
LOCATION DE LOCAUX À L'ÉCOLE SAINT-LOUIS	4 886,45 \$
LOCATION DE LOCAUX ÉCOLE LA SOURCE	5 748,76 \$
LOCATION DE LOCAUX ÉCOLE SAINT-LOUIS	4 886,45 \$
location piscine école secondaire des Grandes-Marées	25 074,50 \$
TRANSPORT SCOLAIRE COUT ADDITIONNEL 2019-2020 VOIR SYLVIE LAROUCHE	6 377,93 \$
COMMUNICATIONS TELEIGNAL INC	46 950,38 \$
CONTRAT DE SERVICE ANNUEL - ÉQUIPEMENTS VÉHICULES SERVICE DE POLICE	4 599,00 \$

FLÈCHE (40 LEDS) DE SIGNALISATION POUR LES UNITÉS 06-401, 06-402 ET 06-404	11 758,80 \$
ID1224 - Contrat d'entretien véhicules de déneigement - 1 janvier au 31 décembre 2020	19 158,90 \$
Installation LTE Centrale Jonquière - Soumission 12001	2 636,33 \$
Installation Wi-Fi Pont-Arnaud - Soumission 12018	5 973,95 \$
Mise en place des équipements: modem, ordinateur, écran	2 823,40 \$
CONSEIL DES ARTS DE SAGUENAY	130 000,00 \$
VS-CM-2020-38 - Subvention de fonctionnement	130 000,00 \$
CONSTRUCTION DJL INC	26 278,76 \$
ASPHALTE FROID - 1 VOYAGE 36 TONNES ARRondissement LA BAIE POUR LIVRAISON TRAVAUX PUBLICS ARRondissement LA BAIE	5 390,04 \$
ASPHALTE FROID JONQUIÈRE	4 423,78 \$
Asphalte froid pour Travaux publics Jonquière	16 464,94 \$
CRÉDIT FACTURE #6530 2020 69000042	[5 596,87] \$
VOIR CRÉDIT #6530 2020 69000004	5 596,87 \$
CONSTRUCTION UNIBEC INC	216 092,62 \$
2019-114 - RÉFECTION CENTRE GEORGES-VÉZINA - Demande de paiement # 4	123 336,01 \$
Décompte # 5 - Libération de retenue - Réfection Centre Georges-Vézina	92 756,61 \$
Pour annuler facture 020495	[120 582,86] \$
Voir crédit 020507 qui annule cette facture	120 582,86 \$
CONTACT NATURE RIVIERE-A-MARS	559 566,39 \$
1er versement selon article 5.2 de la convention - Convention de gestion pour la pêche blanche 2020	344 925,00 \$
Dernier versement - Fonctionnement des opérations pêches blanches arr. de la Baie 2020	24 183,84 \$
Entrées ski de fonds 12 ans et moins	35 814,72 \$
Frais de gestion Pêche blanche arr. de la Baie - Hiver 2020	24 999,00 \$
OSBL-0101915 - Remboursement primes d'assurance du 30-11-2019 au 30-11-2020	7 916,35 \$
VS-CM-2019-586 - Honoraires de gestion 2020 pour centre Bec-sclé, passe migratoire et okwari - 1er versement de 2	121 727,48 \$
COOPERATIVE DE SOLIDARITÉ DU JOURNAL LE QUOTIDIEN AU SAGUENAY LAC SAINT-JEAN	100 000,00 \$
Aide financière en soutien au développement économique	100 000,00 \$
CORP CENTRE-VILLE D'ARVIDA /CORPORATION DEV ECONOMIQUE ET CULTUREL D'ARVIDA	118 036,99 \$
Laboratoire d'hiver - Support à la tenue des activités	5 000,00 \$
Plan de commande	2 000,00 \$
Premier versement contrat de service 2020	94 336,99 \$
VS-CE-2019-972 - Soutien à l'évènement - Fête estivale d'Arvida - 1er versement	16 700,00 \$
CORPORATION CENTRE-VILLE DE LA BAIE	26 500,00 \$
VS-CE-2019-972 - Soutien à l'évènement - La Fouart - 1er versement	26 500,00 \$
CORPORATION DU PARC DE LA RIVIERE DU MOULIN	59 339,00 \$
VS-CE-2020-5 - honoraires de gestion 2020	59 339,00 \$
CORPORATION DU PARC REGIONAL DU LAC KENOGAMI	33 610,00 \$
VS-CE-2019-962 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	33 610,00 \$
CORPORATION LES ADOLESCENTS ET LA VIE DE QUARTIER DE CHICOUTIMI	58 500,00 \$
VS-CE 2019-961 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	54 000,00 \$
VS-CE-2019-972 - Soutien à l'évènement - Fête Jeunes - 1er versement	4 500,00 \$
CORPORATION ST-FRANÇOIS DE JONQUIERE	390 915,00 \$
VS-CE2017-06 - Loyer de base 2020	390 915,00 \$
CRSBP DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN / RESEAU BIBLIO DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN	34 756,10 \$
Cotisation pour service Biblio Shishaw	7 777,40 \$
Cotisation pour services Biblio Latérière	26 978,70 \$
CSSS CHICOUTIMI	25 000,00 \$
Travaux piscine du chemin de la Colline	25 000,00 \$
DEMOLITION EXCAVATION DEMEX INC	36 802,72 \$
BOIS - PESÉE ET TRANSPORT	13 114,43 \$
FOURNITURE DE CONTENEURS	7 231,40 \$
RÉSIDUS ULTIMES - TRANSPORT	8 250,50 \$
RÉSIDUS ULTIMES BROVABLES - TRANSPORT	8 206,39 \$
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	4 162 824,35 \$
Dossier É. Savinsky C0935-00006096 Remboursement assurance salaire de courte durée 25 octobre au 11 novembre 2018	2 368,80 \$
Dossier M. C0935-00006219 / DC-109149 Remb. assurance salaire de courte durée 23 janvier au 10 février 2020	3 937,52 \$
DU 22 DÉCEMBRE 2019 AU 25 JANVIER 2020	746 034,76 \$
DU 22 DÉCEMBRE 2019 AU 25 JANVIER 2020 PÉRIODES 20-01 À 20-05	183 741,75 \$
DU 22 MARS AU 25 AVRIL 2020 PÉRIODES 20-14 À 20-18	929 624,33 \$
DU 23 FÉVRIER AU 21 MARS 2020 PÉRIODES 20-10 À 20-13	773 324,31 \$
DU 24 NOVEMBRE AU 21 DÉCEMBRE 2019 PÉRIODES 19-49 À 19-52	751 139,52 \$
DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2020	150 508,19 \$
DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2020 PÉRIODES 20-06 À 20-09	622 645,17 \$
DIFFUSION SAGUENAY INC	1 437 128,22 \$
Subvention pour le théâtre palace - 2ième versement	800 000,00 \$
VS-CM-2020-232 - VS-CM-2020-40 - Soutien financier fonctionnement 2020	218 564,11 \$
VS-CM-2020-40 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	418 564,11 \$
DISTRIBUTION MARCEL & FILS INC	33 949,06 \$
HUILE SW40 VRAC	2 545,05 \$
HUILE EN VRAC VOIR VOTRE BON DE LIVRAISON # 07877	3 030,31 \$
HUILE EN VRAC EN LITRE - SW40 HUILE MULTIGRADE POUR PERIODE HIVERNALE	5 234,65 \$
UEC-Pièces/Équipements/Huiles commande annuelle (réf. facture # 106977)	[419,18] \$
UEJ HUILE POUR ENTRETIEN	2 170,50 \$
VRAC EN LITRE - SW40 HUILE MULTIGRADE POUR PERIODE HIVERNALE	21 387,73 \$
ECOLE FLORENCE FOURCAUDOT SPIRALE EXPRESSION DANSE	135 908,50 \$
VS-CM-2020-232 - VS-CM-2020-40 - Soutien financier fonctionnement 2020	67 954,25 \$
VS-CM-2020-40 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	67 954,25 \$
ELECTRO SAGUENAY LTEE	185 448,05 \$
2015-171-013 TRONÇON 1-8, POTEAU	33 197,85 \$
2018-2019_Poteaux, Ancre plaque 400 po2 (plaque, tige)	3 942,44 \$
2019-512 POTEAUX DE BOIS	21 270,38 \$
2020-015N 575B ST-ANDRÉ	2 449,01 \$
75 POTEAU PIN ROUGE 60' CLASSE 1 TRAITE CCA PA	56 336,56 \$
CRÉDIT FACTURE # 26770	[23 102,05] \$
POTEAUX - PJD 2015-171-012 TRONÇON 1-1.1 EST DE LA 161KV-RG AU POSTE.	23 102,51 \$
TRONÇON 1-8 POSTE JEAN-DECHÈNE #2015-171-013, POTEAU	45 149,30 \$
VOIR CRÉDIT # 26776	23 102,05 \$
EMBELLISSEMENT BAIERIVERAINE INC	34 552,85 \$
Fabrication de ponts de glace et neige pour pêche blanche saison 2019-2020	14 113,18 \$
LOCATION BACCO AVEC ET SANS OPÉRATEUR	2 443,21 \$
LOCATION D'UNE RÉTROCAVEUSE AVEC MARTEAU HYDRAULIQUE	2 242,01 \$
LOCATION RÉTROCAVEUSE	2 356,98 \$
LOCATION RETROCAVEUSE SUR ROUES 70 HP AVEC OPERATEUR	2 589,81 \$
Saison pêche blanche 2019-2020	10 807,66 \$
EMSPEC INC	34 032,60 \$
Sectionneur 170 kV à 600A (152640095)	34 032,60 \$
ENERGIR S E C	499 158,36 \$
Domages causés aux installations au 3794, rue St-Félix Coût de la facture séparé entre Électro Saguenay et H.J. 50/50	6 608,77 \$
Gaz naturel - Compte # 22038864019	[253,08] \$
Gaz naturel - Compte # 22048639003	11 701,88 \$
Gaz naturel - Compte # 32961080002	15 586,58 \$
Gaz naturel - Compte # 32961100008	32 105,24 \$
Gaz naturel - Compte # 32961150003	11 404,25 \$
Gaz naturel - Compte # 32962258029	[420,25] \$
Gaz naturel - Compte # 32962268010	8 627,33 \$
Gaz naturel - Compte # 32962350008	3 622,60 \$
Gaz naturel - Compte # 32962536002	31 917,22 \$
Gaz naturel - Compte # 33921260031	5 025,38 \$

Gaz naturel - Compte # 33921281011	18 152,34 \$
Gaz naturel - Compte # 33921360005	17 286,31 \$
Gaz naturel - Compte # 33922286027	54 121,46 \$
Gaz naturel - Compte # 33922305009	5 748,62 \$
Gaz naturel - Compte # 33922698007	6 638,05 \$
Gaz naturel - Compte # 33922730008	19 775,95 \$
Gaz naturel - Compte # 34941310004	7 385,34 \$
Gaz naturel - Compte # 34941740002	26 571,91 \$
Gaz naturel - Compte # 38941018004	2 842,60 \$
Gaz naturel - Compte # 38941140006	22 121,02 \$
Gaz naturel - Compte # 38941150005	56 962,97 \$
Gaz naturel - Compte # 38941940009	10 825,38 \$
Gaz naturel - Compte # 38942220005	39 873,73 \$
Gaz naturel - Compte # 38943420000	4 588,25 \$
Gaz naturel - Compte # 40531000004	2 176,31 \$
Gaz naturel - Compte # 40531755003	45 794,11 \$
Gaz naturel - Compte # 42002715805	6 623,95 \$
Gaz naturel - Compte# 32962536002	7 381,42 \$
Gaz naturel - Compte# 33921260031	2 074,31 \$
Gaz naturel - Compte# 33921281011	2 226,57 \$
Gaz naturel - Compte# 33921360005	3 691,88 \$
Gaz naturel - Compte# 33922286027	7 945,52 \$
Gaz naturel - Compte# 33922305009	2 424,44 \$
ENGLOBE CORP	54 892,47 \$
Avis de conformité au 1410, rue DeLisle	3 792,06 \$
CARACTÉRISATION DES MATÉRIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE	8 623,13 \$
CARACTÉRISATION DES MATÉRIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE - BÂTIMENTS MAISON DE QUARTIER	- \$
CONTRÔLE DES MATÉRIAUX	2 843,30 \$
CONTRÔLE DES MATÉRIAUX AO	2 143,95 \$
FORAGE ET SONDAGE DES SOLS POUR LA STATION DE LAVAGE - QUAI DE L'ÉPERLAN	8 979,55 \$
Honoraires professionnels Évaluation du dépôt de neiges usées - Boulevard St-Paul	7 473,38 \$
INSPECTION MAGNÉTOSCOPIE SOUDURES VS STRADES - ZONE PORTUAIRE - CHICOUTIMI	2 207,64 \$
Mesures et inspection des glaces	19 367,54 \$
RÉF. FACT. 900321590	[538,08] \$
EQUIPE DE HOCKEY MIDGET DEVELOPPEMENT AAA DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN INC	50 000,00 \$
VS-CE-2019-963 - 1er versement	50 000,00 \$
EQUIPEMENT SMS INC	34 101,13 \$
2020-083 DIFFERENTIEL ARRIERE UNITÉ # 22-306 VOIR JEAN-LOUIS - VOIR CREDIT #PSI/20324656 4.000\$ CORE	33 299,64 \$
4T2242 GB41237 M-187-1 LAME INCURVEE ACIER TREMPE 1"X8"X84"	5 709,74 \$
5D9558 GB41166 LAME INCURVEE EN ACIER TREMPE 3/4"X8"X72"	2 075,30 \$
78648-TSB LAME AU CARBURE 7/8"X 6"X 48" TROU CARRE 5/8"	(1 422,47) \$
BATTERIE # EP727FMF	(223,25) \$
CRÉDIT FACTURE #PSI/20313234 - LAME 1X7DBC-3/4 HT	(738,83) \$
CRÉDIT FACTURE #PSI/20323058 - CORE	(4 599,00) \$
EQUIPEMENTS JKL INC	39 658,30 \$
202814 (381746) COURROIE 11 RACLOIRS / KEVLAR	8 333,55 \$
309291 MOTEUR HYDRAULIQUE BROUSSE CENTRALE FMC TFD360U5080BBB	2 461,29 \$
310948 RACLOIR ASSEMBLE	6 053,23 \$
313002 ROULEMENT APPLIQUE DE CONVOYEUR	2 783,69 \$
326021 ARCEAU DEFLECTEUR EN ACIER INFÉRIEUR (ELEVATEUR)	4 922,27 \$
CAPTEUR DE VITESSE SUR MOTEUR DE TRACTION	2 672,14 \$
CHARGE POMPE NO 306246	4 147,40 \$
LOT PIECE DE BALAI JONQUIÈRE	8 284,73 \$
ERIC PAINCHAUD ARCHITECTE ET ASSOCIES INC	32 923,40 \$
ÉTUDE DE RÉAMÉNAGEMENT DU BUREAU DES ENQUÊTEURS	6 004,86 \$
MISE À JOUR DES PLANS, SURVEILLANCE ET SERVICE DURANT LA CONSTRUCTION - QUARTIER GÉNÉRAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	8 982,43 \$
RÉAMÉNAGEMENT JOUJOUTEC	6 875,51 \$
RÉFECTION DE LA SURFACE DE JEU ET DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION - PAVILLON DE L'AGRICULTURE	11 060,60 \$
ESPACE COTE-COUR	30 000,00 \$
VS-CE-2019-973 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	30 000,00 \$
EUGENE ALLARD PRODUITS D'EMBALLAGE ET D'ENTRETIEN INC	39 404,96 \$
CRÉDIT FACTURE #2793140 - CORRECTION PRIX LE FOURNISSEUR DEVAIT NOUS FACTURER 0.01\$ AU LIEU DE 7.00\$ (VOIR BC30148361)	(96,44) \$
CRÉDIT FACTURE #2794411	(14,03) \$
CRÉDIT FACTURE #2858980	(69,53) \$
CRÉDIT FACTURE #3106680 (3086170)	(50,40) \$
DÉSINFECTANT AVEC ALCOOL DE MARQUE PRIVÉ NO 15025	5 001,41 \$
GEL ANTIBACTERIEN POUR MESURES D'URGENCE	8 028,13 \$
GEL ANTISEPTIQUE 15025-GEL	22 937,51 \$
PAPIER DE TOILETTE - CORRECTION DE LA FACTURE #2481100	(82,78) \$
PAPIER ESSUIE-MAINS BRUN RECYCLE EN RL DE 8" X 425' 12RLX/CS	3 849,11 \$
SAC TRANSPARENT 30" X 38" X-FORT 1,2MIL 200/CS RÉF. FACT. 2778920	(98,02) \$
EUREKOI	113 220,80 \$
2020 - Programme d'aide financière des couches lavables et de produits d'hygiène réutilisables	8 000,00 \$
Gestion des programmes couches lavables, produits d'hygiène réutilisables et produits incontinence durables 159 dossiers	7 370,91 \$
Programme d'aide financière des couches lavables et de produits d'hygiène réutilisables. VS-CE-2020-176	8 000,00 \$
VS-CE-2019-962 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	33 250,00 \$
VS-CE-2020-5 - honoraires de gestion 2020	56 599,89 \$
EXCAVATION LMR (2852-6648 QUÉBEC INC)	444 582,03 \$
2019-2020 Poste Jean-Dechêne-DÉNEIGEMENT	4 838,67 \$
3667, boul. Harvey - Bris d'aqueduc - 19 février - requête. 2020-3848	3 177,67 \$
DENEIGEMENT JONQ DIVERS STATIONNEMENTS JANV A MAI 2020	279 167,90 \$
DENEIGEMENT JONQ PLACE CENTRE VILLE JANV A MAI 2020	101 752,88 \$
Heures chargeuses Komatsu - Billets 30013-14 30519-20-24-25 30918 31614	4 181,34 \$
Heures de bouteur Dump Gagnon via Dump Anvida - Billets #31804-31789-31687-31711	2 070,98 \$
Location chargeuse Komatsu Billets : 31732-31720-31702-31665	2 117,48 \$
LOCATION D'UN BOUTEUR AVEC OPÉRATEUR DÉPÔT À NEIGE PANET	26 570,00 \$
LOCATION D'UN CAMION FARDIER ETÉ-HIVER 2019	3 026,72 \$
Saguenay en Neige : Heures de chargeuses, souffleuses et fardier : #31554-56-58-60-61-64-65-66-70-71-72-73-74-75-90-98	17 678,49 \$
EXPO AGRICOLE DE CHICOUTIMI INC	33 300,00 \$
VS-CE-2019-972 - Soutien à l'événement - 1er versement	33 300,00 \$
FEDERATION CANADIENNE DES MUNICIPALITES	33 691,44 \$
Adhésion 2020-2021 - résolution VS-CE-2019-993	33 691,44 \$
FERME JULES POULIN INC / EXCAVATION J POULIN INC	128 008,85 \$
Déneigement des stationnements et chemin de tolérance arr.	25 601,78 \$
DENEIGEMENT LA BAIE CHEMIN DE TOLERANCE JANV A MAI 2020	102 407,07 \$
FESTIVAL DE JAZZ ET BLUES HERITAGE	56 500,00 \$
Projet structurant : Montant manquant lors de l'édition 2019	4 000,00 \$
VS-CE-2020-231 - Soutien financier fonctionnement 2020	10 000,00 \$
VS-CM-2020-40 - Festival de Jazz et Blues Héritage Soutien à l'événement, 2e versement	42 500,00 \$
FESTIVAL DES BIERES DU MONDE 2010	108 000,00 \$
VS-CM-2020-40 - 1er versement de deux	108 000,00 \$
FESTIVAL DES MUSIQUES DE CREATION DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN INC	25 000,00 \$
VS-CE-2020-231 - Soutien financier fonctionnement 2020	25 000,00 \$
FESTIVAL DES VINS DE SAGUENAY	65 700,00 \$
VS-CE-2019-972 - Soutien à l'événement - 1er versement	65 700,00 \$
FESTIVAL INTERNATIONAL DES RYTHMES DU MONDE	215 000,00 \$
VS-CM-2019-246 - Versement 1 de 3	215 000,00 \$
FONDACTION	89 034,12 \$

DU 22 DÉCEMBRE 2019 AU 25 JANVIER 2020	20 877,60 \$
DU 22 MARS AU 25 AVRIL 2020 PÉRIODES 20-14 À 20-18	17 079,90 \$
DU 23 FÉVRIER AU 21 MARS 2020 PÉRIODES 20-10 À 20-13	18 514,70 \$
DU 24 NOVEMBRE AU 21 DÉCEMBRE 2019	15 636,37 \$
DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2020 PÉRIODES 20-06 À 20-09	16 925,55 \$
FORM-EVAL INC	50 595,92 \$
25 % contrôle hebdomadaire sur les audits des matériaux fondants et frais de séjour (6) - 31 janvier 2020	17 172,10 \$
Contrôle hebdomadaire février 2020	16 803,60 \$
Contrôle hebdomadaire mars 2020	16 620,22 \$
FRIGO TEMP 1992 INC	41 218,54 \$
Libération du dépôt de garantie de soumissions	41 218,54 \$
GAUTHIER BEDARD & ASSOCIÉS	40 610,66 \$
Conseil juridique - Dossier 110008-43388 Résolution VS-CE-2020-45	4 803,14 \$
Louis et Raymond Bégin VS-CE-2011-1774, 3-01-10332	12 127,63 \$
Note d'honoraires pour services professionnels et frais encourus pour le mois de avril 2020 - Conseils stratégiques	2 943,36 \$
Note d'honoraires pour services professionnels et frais encourus pour le mois de février 2020	2 943,36 \$
Note d'honoraires pour services professionnels et frais encourus pour le mois de janvier 2020	2 943,36 \$
Note d'honoraires pour services professionnels et frais encourus pour le mois de mars 2020	2 943,36 \$
service professionnel- droit du travail	11 906,45 \$
GAZON SAVARD SAGUENAY INC	411 105,96 \$
ENTREPOSAGE DES BOUES 29 MARS AU 4 AVRIL 2020	7 760,44 \$
2020 - ENTREPOSAGE DES BOUES 29 MARS AU 4 AVRIL 2020	3 190,39 \$
ARR. DE CHICOUTIMI BOUES D'EPURATION	178 866,43 \$
ARR. DE JONQUIERE BOUES D'EPURATION	157 834,17 \$
ARR. DE LA BAIE BOUES D'EPURATION	49 049,30 \$
CRÉDIT FACTURE #118879	(51,74) \$
ENTREPOSAGE DES BOUES 29 MARS AU 4 AVRIL 2020	14 456,97 \$
GEMEL INC	27 536,51 \$
ÉTUDE POUR LA MODIFICATION DU BÂTIMENT NIKITOUTAGAN EN PRÉVISION DU PROJET GLOBAL DE LA RIVIÈRE AUX SABLES	18 166,05 \$
EVALUATION CHARGE ACCROCHAGE VS CIRCLE SOLEIL - CENTRE GEORGES-VÉZINA - CHICOUTIMI	5 518,80 \$
VALIDATION DE LA STRUCTURE POUR L'AJOUT DE LUMINAIRES - ARÉNA DE LATERRIÈRE	3 851,66 \$
GER-RO CONSTRUCTION INC	400 049,44 \$
2019-421 - RÉFECTION DU BÂTIMENT - PAVILLON ST-ANTOINE	91 378,88 \$
Décompte # 1 - Réfection du Pavillon St-Antoine	134 749,64 \$
Décompte # 2 - Réfection du Pavillon St-Antoine	105 557,55 \$
Décompte # 3 - Réfection du Pavillon St-Antoine	68 863,37 \$
GRAP CLINIQUE DE PSYCHOLOGIE TRAVAIL	44 287,51 \$
PAÉ février 2020	9 582,13 \$
PAÉ janvier 2020	9 499,77 \$
PAÉ mars 2020	7 896,00 \$
PROGRAMME AIDE AUX EMPLOYÉS	6 585,98 \$
Programme d'aide aux employés du 1er février 2020 au 31	10 733,63 \$
GROUPE CAPITALES MEDIAS (3834310 CANADA INC)	33 168,72 \$
Ajustement sur facture 2913021	(62,54) \$
Ajustement sur facture 2913193	(119,57) \$
PPC-111,115,116, 121, VS-RU-2019-139, 141, VS-RU-2020-6, ARJ-1261, ARS-1249, DM-Chicoutimi	2 317,89 \$
PPC-112, 113, 118, 120 et 122, VS-R-2020-1 à 5, ARS-1253, vente de gré à gré.	2 262,72 \$
PPC-117,123, VS-RU-2021-10, 11, ARS-1265, 1266, 1274, ARP-181, VS-R-2020-29, 30, VS-CM-2020-134, appro référentielaire.	2 106,34 \$
PPC-124 et 125, VS-RU-13 et 14, ARS-260 et 1267, DM-Jonquière 10 mars.	2 474,26 \$
Publication de message d'intérêt public offres d'emploi	(1 268,60) \$
Publication de messages d'intérêt public variables et ponctuels ainsi que des offres d'emplois	3 476,84 \$
rôle percep, ppc-120 à 122, vs+-2019-148,149,218; 2020-8,ru-2019-126,127,140, 2020-9, arst1249,1252, arp-178-179 arj-12.	4 212,70 \$
VR-S-2020-46 à 50, PPC-123, 129 à 133, UC-61 à 65, ARP-181 et 183, ARS-1267, 1269, 1274, 1280, 1281, 1284, DM, div. dls	12 452,25 \$
VS-RU-2020-12, VS-R-2020-15, 16, 18 à 24, PPC-118, 125, Avis traitement élus S-O Côté	2 115,53 \$
VS-RU-2020-9, VS-R-2020-27, PPC-120, 122, 124,ARJ-1243, 1260, 1267, DM-Chicoutimi, vente gré à gré	3 200,90 \$
GROUPE CONSEIL PLANITECH	47 716,65 \$
ÉLABORATION D'UN PFT DU FUTUR SITE DE SOCCER	15 919,15 \$
ÉTUDE PATINOIRE CANADIEN AU PATRO	4 024,13 \$
ÉTUDE PATINOIRE CANADIEN AU PATRO - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS ARCHITECTURE	4 024,13 \$
PLAN POUR SOUMISSION - CONSTRUCTION - SUPPORT À LA CONSTRUCTION - PARC JEAN BÉLIVEAU	4 713,98 \$
REF. FACT. 4037	(2 414,48) \$
RÉFECTION DE LA PISCINE ST-ALEXIS	21 449,74 \$
GROUPE DES ECORCEURS	40 250,00 \$
1 droit de passage pêche blanche 2020 Site de l'Anse-à-Benjamin, La Bale	7 000,00 \$
VS-CE-2019-962 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	33 250,00 \$
GROUPE ONGERNEIGE INC	113 175,36 \$
DENEGEMENT CHIC SECT SUD DIVERS STAT JANV A MAI 2020	58 150,68 \$
DENEGEMENT DIVERS STATIONNEMENTS SECTEUR SUD - Arr. Chicout	28 787,90 \$
DENEGEMENT DIVERS STATIONNEMENTS SECTEUR SUD - Arr. Chicoutimi	14 393,95 \$
Libération du dépôt de garantie de soumissions	11 842,83 \$
GROUPE TBM INC	27 766,46 \$
OSP EN GESTION ACTIFS - MISE EN PLACE DE PROCESSUS- SERICE DES IMMEUBLES	27 766,46 \$
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	80 891,50 \$
10 BASES FRIABLES (TRANSFO) ALU TB1-24 CB 11" A13" GENILUX TB1-24	7 664,81 \$
27 SUPPORTS SECTIONNEUR UNIPOLAIRE	2 467,63 \$
BLACKBURN AL24 COSSE/LUG Z TROUS - AL COMPRIMABLE	5 104,89 \$
BOUTON DE PIETON PELCO SE-212OLCHP34	3 581,93 \$
CENTRE CULTUREL MONT JACOB - THERMOSTAT DÉFECTUEUX	2 494,95 \$
COUPE-CIRCUIT 100A-27KV PORCELAINE SCHNEIDER ELECT 1043783	9 368,16 \$
CRÉDIT FACTURE #2009-474494	(53,26) \$
FIRON SM28900S SECTIONNEUR 1 POLE 28KV-900A POLYMERE	9 730,48 \$
LUNETTE DE SECURITE VERRES CLAIRS (GRAND)	2 133,94 \$
POSTE DE SUPPRESSION ST-MARTIN - CHANGER LES DEUX CHAUFFAGES ÉLECTRIQUES PAR LES MODÈLES ACTUELS	2 461,38 \$
Potence de 6' elliptique en aluminium incluant la quincaille	14 645,52 \$
SIGNAL PIETON 2 SECTIONS 12" ELECTROMEGA EM144-001G	5 288,85 \$
SIGNAUX HORIZONTAUX	16 002,22 \$
HARRIS COMPUTER CORPORATION / ADVANCED UTILITY SYSTEMS	88 714,42 \$
2020-019 ID1608 - Contrat d'entretien CIS - 1 janvier au 31 décembre 2020	88 714,42 \$
HYDRO-QUEBEC	19 613 353,09 \$
Crédit facture # 753444	(505,89) \$
Électricité - Compte # 299000324002	(394,24) \$
Électricité - Compte # 299072395997	3 722,51 \$
Électricité - Compte # 299075231033	2 537,72 \$
Électricité - Compte # 299000320125	18 881,90 \$
Électricité - Compte # 299000321313	226 659,38 \$
Électricité - Compte # 299000323947	17 892,45 \$
Électricité - Compte # 299000324002	1 204 685,97 \$
Électricité - Compte # 299000324002 Annulation facture # 621702149859	(34 315,14) \$
Électricité - Compte # 299000324002 annulation facture # 628002373997	(28 288,88) \$
Électricité - Compte # 299000324002 Annulation facture # 652302099264	(186 582,38) \$
Électricité - Compte # 299042858066	2 310,98 \$
Électricité - Compte # 299061997886	7 888,04 \$
Électricité - Compte # 299062204852	(157,07) \$
Électricité - Compte # 299062212418	62 204,78 \$
Électricité - Compte # 299062219397	222 122,73 \$
Électricité - Compte # 299062238348	6 476,77 \$
Électricité - Compte # 299062255946	62 191,21 \$
Électricité - Compte # 299062266356	272 694,63 \$

Électricité - Compte # 299062299001	8 562,62 \$
Électricité - Compte # 299062442627	11 916,74 \$
Électricité - Compte # 299062442908	7 207,86 \$
Électricité - Compte # 299062450398	2 138,43 \$
Électricité - Compte # 299062658099	11 145,95 \$
Électricité - Compte # 299062662778	14 272,37 \$
Électricité - Compte # 299062664139	23 762,27 \$
Électricité - Compte # 299062664295	6 908,11 \$
Électricité - Compte # 299062750748	15 902,93 \$
Électricité - Compte # 299062850159	14 370,39 \$
Électricité - Compte # 299062853187	32 888,48 \$
Électricité - Compte # 299062860489	17 104,98 \$
Électricité - Compte # 299062874084	385 762,80 \$
Électricité - Compte # 299062879737	81 984,13 \$
Électricité - Compte # 299065006940	4 471,00 \$
Électricité - Compte # 299067590727	8 561,06 \$
Électricité - Compte # 299069277984	18 742,28 \$
Électricité - Compte # 299072395997	8 363,72 \$
Électricité - Compte # 299074656297	13 543,10 \$
Électricité - Compte # 299075231033	7 968,87 \$
Électricité - Compte # 299079250575	16 342,50 \$
Électricité - Compte # 299085146239	6 123,91 \$
Électricité - Compte # 299085755567	22 640,86 \$
Électricité - Compte # 299093392825	13 322,37 \$
ÉLECTRICITÉ COMPTE # 299000320125	3 701,80 \$
ÉLECTRICITÉ COMPTE # 299061997886	12 607,66 \$
ÉLECTRICITÉ COMPTE # 299062664295	5 419,19 \$
ÉLECTRICITÉ COMPTE # 299085146239	2 408,43 \$
Poste Jonquière et Jean Dechêne	16 975 182,82 \$
HYPERTEC	28 585,08 \$
CF 54 - Billet 197364	8 260,95 \$
CF54 MK3-intel ® Core i5-7300U, 2.6GHz with, CF54 pour projet Windows 7 - billet 209079	8 260,95 \$
CF54 pour le nouvel électrotechnicien - Billet 209935	2 753,65 \$
Tablettes FZ-G1-1 pour équipements motorisés et 2 pour notre inventaire - Billet 202567	9 309,53 \$
INTER-CITE CONSTRUCTION LIMITEE	1 969 890,20 \$
CRÉDIT - DÉNEIGEMENT SAISON 2019-2020 SECTEUR SUD ET SUD EST	(7 490,62) \$
Décompte # 6 - Réfection de pavage 2018 - Artères majeures et collectrices	198 750,51 \$
DENEIGEMENT CHIC SECT NORD ET CANTON TREMBLAY JANV A MAI 2020	525 148,06 \$
DENEIGEMENT CHIC SECT SUD ET SUD EST JANV A MAI 2020	480 390,16 \$
Deneigement des secteurs nord et Canton-Tremblay, arr. Chic.	391 720,43 \$
Deneigement des secteurs sud et sud-est, arr. Chicoutimi	358 613,86 \$
INDEXATION BITUME	(4,53) \$
RÉFECTION DE PAVAGE 2018 RUES LOCALES - DP # 7	22 762,33 \$
INTER-PROJET - CONCEPT PAYSAGE (9099-3593 QUEBEC INC)	46 527,15 \$
Décompte #2 - Libération de retenues - Construction d'un trottoir rue Alexis-Simard	13 582,20 \$
GAZON AVEC POSE - PARC MURDOCK - PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEL AIRE DE JEUX	4 603,60 \$
PARC MURDOCK	16 613,89 \$
PARC MURDOCK - PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEL AIRE DE JEUX	7 473,38 \$
TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC DES COPAINS	4 254,08 \$
ISOFOR INC	531 173,34 \$
Décompte # 7 - Réfection palais des sports	164 575,08 \$
Décompte # 8 - Réfection palais des sports	86 317,54 \$
Décompte # 9 - Libération de retenue - Réfection palais des sports	280 280,72 \$
J A LARUE INC	178 219,67 \$
2019-417 ACHAT SOUFFLEUSE À NEIGE DÉTACHABLE	163 779,59 \$
24-303 BT 290212 PIECE DE SOUFFLEUR ,	7 842,16 \$
COIL VALVE UNITÉ # 24-339 B.T. 290593	2 024,09 \$
CRÉDIT FACTURE #I000049007	(3 276,47) \$
ENSEMBLE DE BOULONS DE SÉCURITÉ (80)	4 573,83 \$
VOIR CRÉDIT #CR00003766	3 276,42 \$
J EUCLIDE PERRON LIMITEE	132 317,94 \$
Décompte # 3 - Construction des bases de béton et mise à la terre au poste Jean Dechêne	65 794,43 \$
Décompte # 4 - Libération de retenue - Construction des bases de béton et mise à la terre au poste Jean Dechêne	66 523,51 \$
JACQUES OLIVIER FORD INC	514 788,28 \$
1 FOURGONNETTE UTILITAIRE 2 X 4 AVEC TOIT SURÉLEVÉ	264 249,85 \$
Libération du dépôt de garantie de soumissions	57 500,00 \$
POSTE 2 - 1 FOURGONNETTE UTILITAIRE 2 X 4 AVEC TOIT SURÉLEVÉ	132 366,12 \$
POSTE 3 - FOURGONNETTE UTILITAIRE 2 X 4 AVEC TOIT SURÉLEVÉ	60 672,31 \$
JEAN-YVES BOUCHARD URBANISTE (9337-1615 QUEBEC INC)	25 175,22 \$
Accompagnement réglementaire et mesures fondères pertinente	5 173,88 \$
Étude portant sur la visibilité aux carrefours et dispo. réglementaires (Réf: DM-4408) Projet 0171911	5 554,73 \$
Plan de transport, étude transport camion, enjeux économique	14 446,61 \$
JONQUIERE EN MUSIQUE INC	130 500,00 \$
VS-CM-2020-40 - Soutien à l'évènement, premier versement	130 500,00 \$
K2 GEOSPATIAL INC	42 148,46 \$
Support et maintenance annuels des licences JMap Du 1er janvier au 31 décembre 2019	42 148,46 \$
LA COMPAGNIE DE RECYCLAGE DE PAPIERS MD INC	610 788,83 \$
GESTION DES OPERATIONS DU CENTRE DE TRI	343 200,36 \$
GESTION DES OPERATIONS DU CENTRE DE TRI	- \$
GESTION DU CENTRE DE TRI 1 JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2019	137 565,27 \$
PERTES DES VENTES DE MATIÈRES RECYCLABLES	130 023,20 \$
LA CORPORATION DU MUSÉE DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN ET DU SITE DE LA PULPERIE	703 643,00 \$
Subvention selon résolution VC-CE-2020-240 pour réparation de la climatisation	50 700,00 \$
Subvention via résolution VS-CM-2020-40 - Premier versement 1/2 aide aux organismes 2020	426 471,50 \$
VS-CM-2020-232 - VS-CM-2020-40 - Soutien financier fonctionnement 2020	226 471,50 \$
LA FONDATION DE MA VIE	25 000,00 \$
VS-CE-2020-322 (VS-CE-2018-292) Soutien financier pour le fonctionnement 2020	25 000,00 \$
LA MAISON DES JEUNES DE JONQUIERE INC	44 085,00 \$
VS-CE-2019-961 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	44 085,00 \$
LA MAISON D'HEBERGEMENT LE SEJOUR INC	30 258,00 \$
VS-CE-2019-961 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	30 258,00 \$
LA NOCE SAGUENAY	47 500,00 \$
VS-CE-2019-972 - Soutien à l'évènement - 1er versement - La Noce	47 500,00 \$
LA RUBRIQUE INC	112 500,00 \$
VS-CE-2019-972 - Soutien à l'évènement - Festival International des marionnettes de Saguenay 2021	42 500,00 \$
VS-CE-2020-231 - Soutien financier fonctionnement 2020	70 000,00 \$
LA SOUPE POPULAIRE DE CHICOUTIMI INC	30 000,00 \$
VS-CE-2019-961 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	30 000,00 \$
LA SOUPIERE DE JONQUIERE	30 000,00 \$
VS-CE-2019-961 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	30 000,00 \$
LA TORTUE NOIRE	38 000,00 \$
Entente de développement culturel 2018-2020 Rapport d'étape décembre 2019	16 000,00 \$
VS-CE-2020-231 - Soutien financier fonctionnement 2020	22 000,00 \$
LASALLE NHC INC	32 060,29 \$
MODÉLISATION NUMÉRIQUE ET PLAN DE MESURES COMPENSATOIRES	32 060,29 \$
L'ASSOCIATION DES CENTRES-VILLES DE CHICOUTIMI INC	212 594,13 \$
Contrat de services 2020 - 1er versement	201 781,13 \$
Projet structurant : Étude secteur Nord	6 813,00 \$

VS-CE-2019-972 - Soutien à l'évènement - Je m'en racine et je me cultive - 1er versement	4 000,00 \$
LAVE-AUTO LIMPIO (S E N C)	31 081,97 \$
ATELIER IMMEUBLE SAVARD-ENTRETIEN	2 500,71 \$
ATELIER IMMEUBLE SAVARD-ENTRETIEN	2 500,71 \$
ATELIER IMMEUBLE SAVARD-ENTRETIEN MÉNAGER	2 500,71 \$
ATELIER IMMEUBLE SAVARD-ENTRETIEN MOULINE RIVERIN-ENTRETIEN	2 500,71 \$
ATELIER IMMEUBLES SAVARD ET MAISON RIVERIN - ENTRETIEN SANITAIRE	2 500,71 \$
Libération du dépôt de garantie de soumissions	6 809,00 \$
PAVILLON PARC DE LA RIVIERE-DU-MOULIN-ENTRETIEN	11 769,42 \$
LCR VETEMENTS ET CHAUSSURES INC	75 648,20 \$
24 MANTEAU DE PLUIE TRILOBAL 300 DENIERS	2 041,96 \$
48 PAIRES DE BOTTES HAUTES D'HIVER CUIR NOIR	7 340,00 \$
50 PAIRES DE GANTS CUIR NOIR CHEVREUIL - MOYEN - DOUBLE - 17 PAIRES DE MITAINES MOTONEIGE NOIRE POLICE	5 898,22 \$
51 CHANDAILS POLYESTERS COL RAS AU COU, 224 T-SHIRTS POLYESTERS BLEU-NOIR	9 822,31 \$
53111501-001035 31 PAIRES DE BOTTES HAUTES D'ETE	3 486,04 \$
588 PAIRES DE GANTS EN NITRILE (BEST NITRI-FLEX LITE 4500)	2 082,52 \$
61 SALOPETTES ORANGE A BRETELLES	5 378,53 \$
66 MANTEAU D'HIVER ORANGE FLUO	13 841,84 \$
COMMANDE ANNUELLE 2020 BOTTES HIVER	9 022,09 \$
COUVRE-TOUT ORANGE GR:38 BANDE FLUORESCENTE	2 059,20 \$
COUVRE-TOUT ORANGE GR:40 BANDE FLUORESCENTE	3 787,86 \$
COUVRE-TOUT ORANGE GR:48 BANDE FLUORESCENTE	2 386,31 \$
CRÉDIT FACTURE #IN000180083-1 - ERREUR DE PRIX	(10,93) \$
CRÉDIT FACTURE #IN000187533	(234,55) \$
CRÉDIT FACTURE #IN000188130 - COUVRE-TOUT BLANC TYVEK - ERREUR DE PRIX	(50,12) \$
CRÉDIT FACTURE #IN000189840 - ERREUR DE PRIX	(273,07) \$
CRÉDIT FACTURE #IN000191395 - ERREUR DE PRIX	(1 207,24) \$
CRÉDIT FACTURE #IN000191624 - CHAUSSURES POUR EMPLOYÉS MUNICIPAUX	(584,36) \$
CRÉDIT FACTURE #IN000191782	(121,24) \$
FILTRES CARTOUCHES	(134,37) \$
GANT EN CUIR DOUBLE FANELLE HOMME GR: L	2 252,77 \$
GANTS JETABLES EN NITRILE TNT BLEU 100/BTE	(604,91) \$
MANTEAU DE PLUIE GR:M TRILOBAL 300 DENIERS	7 070,96 \$
LE CLUB DE CURLING CHICOUTIMI INC	2 398,38 \$
LOCATION DE GLACES POUR LES JUNIORS	59 678,98 \$
VS-CE-2020-96 - Rénovation de l'immeuble - 6ième versement	9 725,89 \$
LE PATRO DE JONQUIERE INC	49 952,09 \$
1er versement - Subvention pour le projet de construction d'un nouveau gymnase	221 249,00 \$
VS-CM-2020-130 ajustement projet sodocommunautaire 2019-2020	200 000,00 \$
VS-CM-2020-40 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	10 000,00 \$
VS-CM-2020-40 - soutien financier pour le fonctionnement 2020 (2e versement)	111 249,00 \$
LE SALON DU LIVRE DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN	100 000,00 \$
VS-CE-2019-972 - Soutien à l'évènement - 1er versement	49 000,00 \$
VS-CE-2020-231 - Soutien financier fonctionnement 2020	13 500,00 \$
LES AINÉES ET LES AINÉES DE JONQUIERE INC.	35 500,00 \$
VS-CE-2020-322 (VS-CE-2019-961) - soutien financier pour le fonctionnement 2020	61 723,00 \$
LES ARCHITECTES ASSOCIES / ARDOISES ARCHITECTURE INC	61 723,00 \$
2018-193- RÉFLECTION MAJEURE DES SYSTÈMES MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE ET LA MISE AUX NORMES DES SALLES MÉCANIQUES - CGV	46 845,60 \$
2018-373 REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION PALAIS DES SPORTS - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS ARCHITECTURES	4 311,56 \$
Besoins pour organismes	4 455,28 \$
DÉPLACER LA SALLE DES SERVEURS INFORMATIQUES	3 161,81 \$
Facture pour travail effectué du 17 décembre 2019 au 22 janvier 2020.	6 666,45 \$
MODIFICATION DU PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE (PFT) AMPHITHÉÂTRE ET AUTOGARE AU CENTRE-VILLE	4 024,13 \$
PRÉPARATION D'UN PFT POUR RELOCALISER ORGANISMES CULTURELS	24 040,26 \$
RÉFLECTION MAJEURE DES SYSTÈMES MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE ET LA MISE AUX NORMES DES SALLES MÉCANIQUES - CGV	4 641,39 \$
LES CONSTRUCTIONS CR (9042-5976 QUEBEC INC)	4 455,28 \$
Décompte # 2 - Remplacement des lampadaires rue Victoria et Bagot - La Baie	39 095,03 \$
Décompte # 3 - Libération de retenue - Remplacement des lampadaires rue Victoria et Bagot - La Baie	9 836,13 \$
LES CONSTRUCTIONS TECT-HAB INC	29 258,90 \$
Décompte # 1 - Construction de modules d'entraînements Intérieurs pour pompiers	143 728,93 \$
Décompte # 4 - Rénovation du pavillon au parc Jean Béliveau	18 922,93 \$
Décompte # 5 - Rénovation du pavillon au parc Jean Béliveau	53 959,76 \$
Décompte # 6 - Libération de retenue - Rénovation du pavillon au parc Jean Béliveau	4 867,48 \$
Décompte # 7 - Libération de retenues - Mise à niveau de 3 bâtiments pour l'accessibilité universelle - phase 1	47 577,84 \$
Décompte # 8 - Libération de retenues - Mise à niveau de 3 bâtiments pour l'accessibilité universelle - phase 1	9 200,46 \$
LES DISTRIBUTEURS GFTEC	9 200,46 \$
2018-125 - Compteurs électroniques d'électricité avec lecture à distance.	281 247,25 \$
Compteur monophasé biénergie - ITRON, Centron C15TR3	265 868,19 \$
LES ENTREPRISES ALFRED BOIVIN INC	15 379,06 \$
Heures de bouteur : Billets #54234-54235-54236-54237-54238	156 152,07 \$
Heures de bouteur : Billets #54228-54230-54231-54232-54239-54240	8 951,12 \$
LOCATION CHARGEUSE, LOCATION NIVELEUSE	11 767,21 \$
LOCATION DE BOUTEUR AVEC OPÉRATEUR DÉPÔT À NEIGÉ DES MEULES	54 141,73 \$
LOCATION NIVELEUSE, LOCATION CHARGEUSE	38 520,04 \$
LES ENTREPRISES CC (9056-8841 QUEBEC INC)	42 771,97 \$
DÉNEIGEMENT D'ENTRETIEN DU VILLAGE DE LAC-KÉNOGAMI, BORNAGE ET SIGNALISATION	56 059,51 \$
Déneigement du village sur glace Lac Kénogami	51 977,90 \$
Location chargeur sur roue	- \$
LES ENTREPRISES DE SCIAGE DE BETON SAGUENAY INC	4 081,61 \$
Crédit sur la facture #025333	48 738,94 \$
Décompte # 1 - Démolition de la piscine St-Alexis	(54 154,37) \$
Voir crédit #025551	48 738,94 \$
LES ENTREPRISES FRANCOIS VILLENEUVE (9256-4228 QUEBEC INC)	54 154,37 \$
DÉNEIGEMENT CHIC 2020 CHEMIN ST PIERRE	112 570,33 \$
DÉNEIGEMENT CHIC CHEMIN DE CEINTURE JANV A MAI 2020	4 599,00 \$
DÉNEIGEMENT CHIC DIVERS STAT,PORTES,ESC JANV A MAI 2020	9 312,99 \$
Déneigement des stationnements et chemin de tolérance secteur	65 129,67 \$
DÉNEIGEMENT ET SABLAGE - 3997, CHEMIN ST-PIERRE - LATERRIÈRE	16 282,42 \$
LES ENTREPRISES RENE GAUTHIER INC (2544-6295 QUEBEC INC)	17 246,25 \$
CHARGEUSE SUR ROUES AVEC OPÉRATEUR	539 055,67 \$
DÉNEIGEMENT ATRIUM	6 672,00 \$
DÉNEIGEMENT CHIC SECT NORD JANV A MAI 2020	2 069,55 \$
DÉNEIGEMENT DIVERS STATIONNEMENTS SECTEUR CENTRE-VILLE ARR.	19 302,78 \$
DÉNEIGEMENT DIVERS STATIONNEMENTS SECTEUR NORD - Arr Chicou	98 984,43 \$
Déneigement Écocentre - Chicoutimi et chemin d'accès (palemet 50% octobre 2019 et 50% mars 2020)	53 082,66 \$
DÉNEIGEMENT SECT CENTRE VILLE CHIC JANV A MAI 2020	4 934,16 \$
Divers travaux amélioration écocentre Jonquière	35 994,29 \$
TONTE DE GAZON VILLE SAGUENAY ÉTÉ 2020	3 240,92 \$
LES ENTREPRISES-JEUNESSES INC	314 774,88 \$
Projet Les produits dérivés boréaux et la sécurité alimentaire - Café du presbytère et réseau régional alimentaire comm.	40 000,00 \$
VS-AC-2020-185 - Soutien pour le fonctionnement 2020	15 000,00 \$
LES EQUIPEMENTS CM INC	25 000,00 \$
15-420 REEL - DÉVIDOIR HAUTE PRESSION	725 171,55 \$
2019-285 CAMION ÉCUREUR À ÉGOUT DE TYPE COMBINÉ	2 275,59 \$
50 BOYALX CAOUTCHOUC B" DE SUCCION 680-0001	643 181,65 \$
BOYAU CAOUTCHOUC B" DE SUCCION 680-0001	3 161,81 \$
INSTALLATION CHAUFFE-EAU SUR CAMION ÉCUREUR À ÉGOUT DE TYPE COMBINÉ	3 161,81 \$
	12 038,69 \$

Libération du dépôt de garantie de soumissions	55 941,00 \$
S916-500 BOYAU A PRESSION BLEU 1" X 500' 3000PSI	5 411,00 \$
LES EQUIPEMENTS JULIEN ACHARD LTEE	116 460,50 \$
BALAI MÉCANIQUE #1	41 391,00 \$
BROSSE CENTRALE	6 841,01 \$
CHANGER LA COLONNE D'EAU - MAIN D'OEUVRE	6 746,80 \$
CHANGER ROULEMENT DE ROTATION - MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES-UNITÉ 11-903	6 524,47 \$
CYLINDRE DE STABILISATION - MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES	9 166,88 \$
INSPECTION ANNUELLE - UNITÉ # 85-816	2 400,85 \$
REMONTER 4 CYLINDRES OUTRIGGER MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES	4 810,73 \$
TRAVAUX SUR LE BOOM - MAIN D'OEUVRE-UNITÉ 12-933	9 945,03 \$
VÉRIFICATION FUIE HYDRAULIQUE - MAIN D'OEUVRE-UNITÉ 12-933	9 970,03 \$
VÉRIFICATION PTO - MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES	8 701,49 \$
VÉRIFIER HYDRAULIQUE LENT - MAIN D'OEUVRE PIÈCES UNITÉ 12-933	9 962,21 \$
LES EVALUATIONS CEVIMEC-BTF INC	129 522,37 \$
2015-401 - ÉVALUATION FONCIÈRE - INSPECTION RÉSIDENNELLE POUR L'ANNÉE 2020	46 139,57 \$
CRÉDIT - DOSSIER POUR ÉVALUATION FONCIÈRE - INSPECTION RÉSIDENNELLE	(55,25) \$
CRÉDIT - DOSSIER POUR ÉVALUATION FONCIÈRE - INSPECTION RÉSIDENNELLE	(55,25) \$
DOSSIER POUR ÉVALUATION FONCIÈRE - INSPECTION RÉSIDENNELLE	61 832,57 \$
INSPECTION RÉSIDENNELLE POUR L'ÉVALUATION FONCIÈRE - DOSSIERS ANNÉE 2019	21 660,73 \$
LES GALERIES FORD INC	42 501,45 \$
01-189 BASE DE SIEGE CONDUCTEUR	2 405,88 \$
CRÉDIT FACTURE #85882 - CORE	(40,24) \$
CRÉDIT FACTURE #86047 - 01-141 HANDLE SEAT DBS2-7861199-AB	(73,73) \$
CRÉDIT FACTURE #86067 - OLD CORE CATALYSEUR	(91,98) \$
CRÉDIT FACTURE #86186 - 01-129 HOSE DE FREIN	(48,42) \$
DISQUE AVANT FORD BRRF-318, PLAQUETTE DE FREIN ARRIERE MOTORCRAFT BRF-1383 - FORD TAURUS	5 129,31 \$
LOT POLICE JONQUIERE CORONA VIRUS FERMETURE FORD	25 353,84 \$
PIVOT DE FUSEE ARRIERE DROIT AG12-SB758-C, JOINT DE CARDAN AVANT GAUCHE TX-834	6 311,24 \$
PIVOT DE FUSEE ARRIERE GAUCHE ET POMPE, VÉHICULE AUTOPATROUILLE	(959,06) \$
RETOUR CORE, RÉFÉRENCE FACT # 85445	(689,85) \$
UNITÉ 01-149; BT 290274, RÉPARATION SUITE À UN ACCROCHAGE	2 445,11 \$
VÉRIFICATION CODES MOTEUR UNITÉ 01-174	2 759,35 \$
LES GRANDES VIEILLES DE LA BAIE	48 600,00 \$
VS-CE-2019-972 - Soutien à l'évènement - 1er versement	48 600,00 \$
LES IMPRIMEURS ASSOCIES (ICLT COMMERCIALE INC)	26 137,90 \$
Bouteilles Castaway, transport, article promo additionnel	2 548,48 \$
Bulletin culture Hiver 2019 selon soumission	3 740,14 \$
ENVELOPPE BLANCHE 9" X 12" 500/BTE LOGO VS EN 3 COULEURS	4 242,58 \$
ENVELOPPE BLANCHE 9 1/2" X 14 1/2" 500/BTE AVEC LOGO	7 709,07 \$
ENVELOPPE BLANCHE DECO AVEC FENETRE #10 (4-1/8" X 9-1/2")	2 849,08 \$
Facture Hydro-Jonquière selon la soumission du 13/01/2020 - Surplus de production	5 048,55 \$
LES INDUSTRIES LAM-E INC / LE GROUPE LAM-E ST-PIERRE DIVISION QUEBEC/SAGUENAYL	30 767,26 \$
Montage spécial pont roulant	12 851,91 \$
Palan électrique kito 2.5 tonnes	8 868,66 \$
Palan électrique, installation	9 046,69 \$
LES MARQUIS DE JONQUIÈRE 2019 (LNAH)	63 236,25 \$
2er vers. de 2 Plan de visibilité Marquis de Jonquière résolution VS-CE-2019-908 et VS-CE-2019-951	63 236,25 \$
LES PIÈCES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	47 807,60 \$
12-300376585 BROSSE RAMASSEUSE 56" VANGUARD ROUGE	28 950,71 \$
12-300376585 BROSSE RAMASSEUSE 56" VANGUARD ROUGE, VA2093-0012B BROSSE CENTRALE EN POLY - BALAI VACALL	8 602,43 \$
PIÈCES ET ACCESSOIRES D'AQUEDUC ET ÉGOUT	3 264,17 \$
PN-12-200-1032 BROSSE 10-32 SEGMENTS ONDULES POLYPROPYLENE	6 990,29 \$
LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE CHICOUTIMI	222 346,55 \$
TRANSPORT DE NEIGE CHIC DU 8 AU 14 MARS 2020	43 341,41 \$
TRANSPORT DE NEIGE CHICOUTIMI DU 12 AU 18 JANVIER 2020	97 429,22 \$
TRANSPORT DE NEIGE CHICOUTIMI DU 29 DEC 2019 AU 4 JANVIER 2020	38 286,53 \$
TRANSPORT DE NEIGE CHICOUTIMI DU 5 AU 11 JANVIER 2020	2 163,44 \$
TRANSPORT DES NEIGES USEES	6 745,70 \$
TRANSPORT NEIGE CHICOUTIMI DU 19 AU 25 JANVIER 2020	7 511,45 \$
TRANSPORT NEIGE CHICOUTIMI SEMAINE DU 9 AU 15 FÉVRIER 2020	26 868,80 \$
LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE JONQUIERE INC	307 189,46 \$
TRANSPORT DE NEIGE JONQ DU 12 AU 18 JANVIER 2020	136 574,90 \$
TRANSPORT DE NEIGE JONQ SEMAINE DU 9 AU 15 FÉVRIER 2020	39 666,83 \$
TRANSPORT DE NEIGE JONQUIERE DU 29 DEC AU 3 JANVIER 2020	9 051,70 \$
TRANSPORT DE NEIGE JONQUIERE DU 5 AU 11 JANVIER 2020	35 716,35 \$
TRANSPORT DES NEIGES USEES	86 179,68 \$
LES VERTS BOISES DU FJORD	50 285,00 \$
Dons - Entretien des sentiers blancs hiver 2020 - Des districts D8-D9-D10-D11	2 785,00 \$
VS-CE-2020-5 - honoraires de gestion 2020	47 500,00 \$
LOBE	26 134,15 \$
VS-CE-2019-973 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	3 134,15 \$
VS-CE-2020-231 - Soutien financier fonctionnement 2020	23 000,00 \$
LOCAL JEUNES CENTRE-VILLE DE CHICOUTIMI	31 500,00 \$
VS-CE-2019-961 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	31 500,00 \$
LOGICIELS RADAR INC	180 197,89 \$
2019-603 - ID1484 - Contrat d'entretien Radar - 1 janvier au 31 décembre 2020	180 197,89 \$
CRÉDIT FACT. CR20081	10 347,75 \$
RÉF. FACT. F20081	(10 347,75) \$
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	101 169,72 \$
100 MANCHONS ALU A COMPRIMER PLEINE TENSION	15 331,92 \$
BASE FRIABLE (TRANSFO) ALU TB1-24 CB 11" A13" GENILUX TB1-24	7 588,35 \$
BATTERIE # LUM88000061 RÉF. FACT. 20765307-01	(38,66) \$
CABLE FEU CIRCULATION 14 AWG-16C IMSA 19-1 STRAND (TORRONE)	4 025,27 \$
CRÉDIT FACTURE #17336422-01 - LAMPES DE REMPLACEMENT	(579,47) \$
CRÉDIT FACTURE #18815557-01	(12 604,71) \$
CRÉDIT FACTURE #19970996-01	(167,62) \$
CRÉDIT FACTURE #20197870-00 - CORRECTION PRIX	(13,56) \$
DAAPCS (62400) ANCRE A PLAQUE 400PO - TIGE D'ANCRAGE 1" A1X"	8 538,73 \$
DÉTECTEUR DE BRUIT RADAR ENGINEERS #251	6 632,91 \$
DUAL ETHERNET #ALL1769L30ER	7 129,42 \$
FIRON SM28900S SECTIONNEUR 1 POLE 28KV-900A POLYMERE	12 210,35 \$
FLU789 CALIBRATEUR	2 543,19 \$
ISOLATEUR (2785) HENDRIX REF:PTS HPI-55-S-01 20/PQT	8 763,51 \$
LAMPE REMPL DEL 65W 4K 347V GOLIATH	2 494,50 \$
LUMIERE URGENCE # EMEEF9024V9W RÉF. FACT. 20778487-00	(99,84) \$
MOTEUR ELECTRIQUE 240V 55AMP 1550RPM	(80,99) \$
PARAFONDRE 21KV MACLEAN POWER SYSTEMS ZHP021-OC111-17	7 624,57 \$
Potence de 6" elliptique en aluminium incluant le transport	3 359,30 \$
PTS DA6Q9 TIGE D'ANCRAGE 1.25" X 9' 4 CROSSES	2 869,78 \$
PTS E1021637 ANCRAGE PISA A VIS DOUBLE 10"	2 435,52 \$
PTS GW5/16300 HAUBAN ACIER GALVANISE 5/16" 21MM COIL DE 30'	2 274,79 \$
TAPE FUSION THOTBT42112 RÉF. FACT. 20693055-00	(430,57) \$
UFC-RL-PLC-station eau potable	4 209,27 \$
Variateur 100 Hp Puits S-71	17 234,75 \$
VOIR CRÉDIT #20494856-00	(80,99) \$
LUMINARIE CANADA INC	51 738,75 \$
MASQUES N-95 POUR COVID-19	51 738,75 \$

MAISON D'ACCUEIL POUR SANS-ABRI DE CHICOUTIMI INC	105 000,00 \$
VS-CM-2020-40 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	105 000,00 \$
MAISON DE L'ESPOIR SAGUENAY-LAC-ST-JEAN INC	25 503,00 \$
VS-CE-2019-961 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	25 503,00 \$
MAISON DES JEUNES "EVASION" DE CHICOUTIMI INC	50 957,00 \$
VS-CM-2020-40 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	50 957,00 \$
MARTIN & LEVESQUE (1983) INC	41 239,13 \$
BAS DE LAINE THERMALE (POMPIER)	27 236,66 \$
chemise blanche MC et ML, chemise Bleu-noir MC et ML et pantalon CARGO	5 012,80 \$
CRÉDIT FACTURE #2094926	(59,79) \$
CRÉDIT FACTURE #2096735	(193,62) \$
PANTALON CARGO BLEU-NOIR - F (POMPIER) XS À XL, CHEMISE BLEU-NOIR ML - H (POMPIER) 2XL-3XL	6 407,91 \$
PANTALON OFFICIER, PANTALON - POMPIER	2 837,47 \$
RÉF. FACT. 2088976	(2,30) \$
	25 193,92 \$
MARTIN ROY ET ASSOCIES SAGUENAY INC	(5 461,31) \$
CRÉDIT FACTURE #4019021-004	(2 012,06) \$
CRÉDIT FACTURE #4019021-005	4 578,89 \$
MODIFICATION DE LA VENTILATION - CASERNE LA BAIE	6 829,52 \$
OSP POUR LA MISE EN SERVICE - AGRANDISSEMENT ET AMÉNAGEMENT	4 644,99 \$
OSP POUR LA MISE EN SERVICE - AGRANDISSEMENT ET AMÉNAGEMENT DE L'AÉROGARE SAGUENAY-BAGOTVILLE	2 931,86 \$
PLAN ET DEVIS CLIMATISATION - ÉCOLE DE MUSIQUE CHICOUTIMI	9 335,97 \$
SOUTIEN TECHNIQUE POUR LE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DE RUE - VILLE DE SAGUENAY	4 346,06 \$
SOUTIEN TECHNIQUE POUR REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DE RUE - VILLE DE SAGUENAY	731 810,50 \$
MINES SELEINE UNE DIVISION DE K+S SEL WINDSOR LTEE	(1 674,52) \$
CRÉDIT FACTURE #5300471605	(6 062,51) \$
CRÉDIT FACTURE #5300472620	(9 820,53) \$
CRÉDIT FACTURE #5300474683	(1 902,01) \$
RÉF. FACT. 5300472575	19 477,39 \$
SEL POUR CHICOUTIMI	171 609,75 \$
SEL AVEC LIVRAISON PAR ARTISAN POUR CHICOUTIMI	118 411,09 \$
SEL DE DÉGLACAGE - JONQUIÈRE	23 112,27 \$
SEL DE DÉGLACAGE - LA BAIE	11 463,64 \$
SEL POUR CHICOUTIMI	65 259,41 \$
Sel pour Chicoutimi pour l'hiver 2020 (janvier à avril)	75 894,78 \$
Sel pour Jonquière	26 641,37 \$
Sel pour Jonquière -	131 520,42 \$
Sel pour Jonquière - Janvier à avril 2020	3 241,84 \$
Sel pour Jonquière - octobre à décembre 2019	56 996,45 \$
Sel pour La Baie Hiver 2020	31 758,62 \$
Sel pour La Baie pour reste de l'année 2019	9 820,53 \$
VOIR CRÉDIT #5300482749	6 062,51 \$
VOIR CRÉDIT #5300486105	309 928,10 \$
MINISTRE DES FINANCES	77 575,32 \$
AVIS DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À TITRE DE COMPENSATION - CENTRE MULTISPORT	(1 919,00) \$
DEMANDE D'AUTORISATION DE L'ARTICLE 128.7 SUR LOI CONSERVATION ET MISE EN VALEUR FAUNE - QUAI DE L'ÉPERLAN	(679,00) \$
FRAIS D'ANALYSE ART 2 PAR 2 - CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE ET ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE - QUAI DES CROISIÈRES LA BAIE	(679,00) \$
FRAIS D'ANALYSE ART 22 PAR 4 - CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE ET ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE - BARRAGE DES MURAILLES ÉTÉ 2020	74 341,59 \$
Frais d'exploitation ouvrages hydrauliques pour Chute-Garneau pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020	134 480,82 \$
Frais d'exploitation ouvrages hydrauliques pour Pont-Arnaud pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020	(115,00) \$
Inscription au programme de qualification préposé aqueduc (OPA) Stéphane Verreault septembre 2019 / A500-123	(117,00) \$
Inscription formation P68 Carl Claveau	(340,00) \$
Modification de CA, construction structure entreposage biosolides municipaux	21 108,67 \$
Oeuvre de l'aéroport - Frais de services administratifs	(1 996,98) \$
Pour annuler facture #2019-06-18ann - DEMANDE CA POUR FRAIS D'ANALYSE L'AUTORISATION EN VERTU ARTICLE 128.7 DE LA LCMVF	(692,00) \$
QUAI DES CROISIÈRES LA BAIE.FRAIS D'ANALYSE ART 2 PAR 2 - ANNULATION DE LA FACTURE CAR PROJET REJETÉ PAR MINISTÈRE,	10 773,68 \$
Relevance pour l'emmagasinage des eaux Centrale Jonquière Année 2019	(360,00) \$
Renouvel. certificat qual. propane Alexandre Brassard Patricia Calre François Carrier Sébastien Castonguay Frédéric Cormier	(187,00) \$
Renouvel. certificat qual. propane Alexandre Gauthier(#11603)	(360,00) \$
Renouvel. certificat qual. propane Guillaume Labelle Stéphane Laberge Philippe Lajolle Serge Lamarre Tanya Lapointe	(360,00) \$
Renouvel. certificat qual. propane J-F Lévesque Simon Maltais Anthony Maltais François Maltais J-F Martel	(187,00) \$
Renouvel. certificat qual. propane Marc Simard (#5310)	(360,00) \$
Renouvel. certificat qual. propane Yan Savard Frédéric Sheehy Mélanie Simard Carl Simard Audrey Simard	28 020,93 \$
MOBILIER ERGONOMIQUE FAZ 2 INC	19 972,68 \$
2019-506 Achat et installation de mobilier pour le service technique de la bibliothèque de Chicoutimi	8 048,25 \$
EZOBORD	36 000,00 \$
MOISSON SAGUENAY-LAC-ST-JEAN INC	36 000,00 \$
VS-CE-2019-961 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	930 415,00 \$
MRC LE FIORD-DU-SAGUENAY	930 415,00 \$
Versement final - Compensation matières recyclables 2019	243 198,60 \$
MUSEE DU FIORD	121 599,30 \$
VS-CM-2020-232 - VS-CM-2020-40 - Soutien financier fonctionnement 2020	121 599,30 \$
VS-CM-2020-40 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	59 787,00 \$
NEOPOST CANADA LTEE / QUADIENT CANADA LTEE	59 787,00 \$
Achat de timbres	49 883,86 \$
NORDA STELO INC	2 115,54 \$
ÉVALUATION ÉTAT DU BÉTON USINE DE FILTRATION ARVIDA	9 645,48 \$
RÉAMÉNAGEMENT DE LA RAMPE DÉBARCADÈRE ET INSTALLATION DE	28 117,25 \$
RÉAMÉNAGEMENT DE LA RAMPE DÉBARCADÈRE ET INSTALLATION DE NOUVEAUX PONTONS MARINA DE L'ÉPERLAN	7 688,38 \$
RÉAMÉNAGEMENT DE LA RAMPE DÉBARCADÈRE ET INSTALLATION DE NOUVEAUX PONTONS MARINA DE L'ÉPERLAN	2 317,21 \$
SERVICES PROFESSIONNELS ÉVALUATION ÉTAT DU BÉTON USINE DE FILTRATION ARVIDA	1 177 981,99 \$
NUTRINOR	(17 103,36) \$
CRÉDIT FACTURE # 956616	(342,23) \$
CRÉDIT FACTURE # B5T13791	204 298,16 \$
DIESEL CLAIR AO 2019-118 - RÉSERVOIR	772 657,04 \$
Diesel clair TFTS	2 009,65 \$
Diesel coloré - Artic (génératrice)	46 500,92 \$
ESSENCE AO 2019-118 - RÉSERVOIR	169 474,68 \$
Essence sans plomb ordinaire	9 625,72 \$
RÉF. CRÉDIT #BA964598	(59,02) \$
RÉF. FACT. 1600001171092	(809,08) \$
RÉF. FACT. 959772	(9 625,72) \$
RÉF. FACT. 964598	(10 967,17) \$
RÉF. FACT. 964600	(253,71) \$
RÉF. FACT. 965622	10 967,17 \$
RÉF. FACT. BA964600	(728,33) \$
RÉF. FACT. BC959772	2 337,27 \$
STOVE (POELE) - CENTRE COMMUNAUTAIRE JONQUIÈRE-NORD	612 500,00 \$
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VILLE DE SAGUENAY	125 000,00 \$
Programme de suppléments aux loyers 2020 - versement 1/2	487 500,00 \$
Subvention de fonctionnement 2020 - versement 1/2	33 508,24 \$
OP SIS GESTION D'INFRASTRUCTURES INC	9 179,79 \$
2019-2020 (du 01-06-2019 au 28-02-2020) - employés	7 622,51 \$
2020-2021 (du 29-02-2020 au 28-02-2021) - coordonnateur	6 644,81 \$
Annulation de facture (voir note de crédit facture # 033324)	(6 644,81) \$
Annulation facture (crédit applicable facture #033315)	10 016,07 \$
GESTION ET OPÉRATION DES ÉCOCENTRES SECTEURS SUD ET NORD (du 01-06-2019 au 28-02-2020)	6 689,87 \$
GESTION ET OPÉRATION DES ÉCOCENTRES SECTEURS SUD ET NORD 2020-2021 (du 29-02-2020 au 28-02-2021) - employés	125 000,00 \$
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	

VS-CM-2020-40 - Premier versement 1/2 aide aux organismes 2020	125 000,00 \$
ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU SAGUENAY	38 950,00 \$
VS-CE-2019-962 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	38 350,00 \$
ORIZON MOBILE CHICOUTIMI	44 938,77 \$
AJOUT D'UN RÉPÉTÉUR KENWOOD UHF 1-25W AU POSTE DE POLICE RUE RACINE	13 228,51 \$
CONTRAT DE SERVICE POUR LE SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION	5 748,75 \$
CONTRAT DE SERVICE POUR LE SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION	5 748,75 \$
Location du site de Chicoutimi-Nord 1er Janvier au 31 décembre 2020	11 347,15 \$
MICRO ECOUTEUR KENWOOD IP6BIMMERSION 3.5 MM EAR JACK	3 447,82 \$
Mobile nexedge Kenwood analogue et numérique, Portatif Numérique Nexedge Kenwood	5 417,79 \$
PAUL PEDNEAULT INC	292 492,59 \$
Décompte # 4/1 - Libération de retenue - Travaux d'entretien du stationnement à étages rue Morin Chicoutimi	15 310,44 \$
Décompte # 4/2 - Libération de retenue - Travaux d'entretien du stationnement à étages rue Morin Chicoutimi	15 310,44 \$
Décompte #4 - Modules d'entraînement pour pompiers - Chicoutimi-Nord	196 514,66 \$
Décompte #5 - Libération de retenues - Modules d'entraînement pour pompiers - Chicoutimi-Nord	59 469,07 \$
Décompte #6 - Mise en conformité au Stade Richard-Desmeules	5 887,98 \$
PG SOLUTIONS / PG GOVERN QC / GES TECHNOLOGIES / CTSPEC TECHNOLOGIES	422 127,53 \$
2019-598 - ID1604 - Contrat d'entretien TFP - 1 Janvier au 31 décembre 2020	97 620,28 \$
2019-599 - ID1606 - Contrat d'entretien Constat express - 1 Janvier au 31 décembre 2020	35 536,59 \$
2019-616 - ID1602 - Contrat d'entretien Ludik - 1 Janvier au 31 décembre 2020	57 113,79 \$
CRÉDIT FACT. CESAGES11947	20 382,14 \$
CRÉDIT FACTURE #CESA35047	(33 453,68) \$
Droit mensuel utilis. passerelle (Cour municipale) Frais transactionnels Constats express (Entente paiement) Déc 2019	2 392,99 \$
Droit mensuel utilis. passerelle (Cour municipale) Frais transactionnels Constats express (Entente paiement) Jan 2020	2 040,47 \$
Droit mensuel utilis. passerelle (Cour municipale) Frais transactionnels Constats express (Entente paiement) Mars 2020	2 488,75 \$
Genero, Complément de couverture - Voir crédit #CESA36034	39 206,88 \$
ID1525 - Contrat d'entretien système Intégré d'évaluation foncière / DI 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2020	162 097,51 \$
ID1599 - Contrat d'entretien CTSpec - 1 Janvier au 31 décembre 2020	8 709,35 \$
ID1600 - Contrat d'entretien Syged - 1 Janvier au 31 décembre 2020	22 701,81 \$
ID1603 - Contrat d'entretien GOP - Harfan - 1 Janvier au 31 décembre 2020	23 043,28 \$
REF. FACT. CESAGES11933	(20 382,14) \$
Transphère droit mensuel utilisation de la passerelle de paiement - Cour Municipale - Constat express - entente février	2 629,51 \$
PLATEFORME BIOALIMENTAIRE BOREALE SOLIDAR	25 000,00 \$
Soutien financier pour la mise en place d'une plateforme bioalimentaire boréale	25 000,00 \$
POMPE SAGUENAY	124 125,68 \$
#7369100: Insert ring HC N670	3 287,96 \$
145821100: Coude de refoulement droit 4" fonte ductile	7 495,36 \$
31020600047: Pompe Flygt NS-3102, 600 vit, 5HP/3.7KW	9 998,43 \$
ENSEMBLE DE REPARATION 6018921 MOOELLE 3152 - STATION DE POMP	2 811,96 \$
MOTEUR FRANKLIN 6C3F (40HP, 575,60W) SF	5 368,28 \$
POMPE FLYGT NT-3171	44 689,06 \$
PPEC-05-Pièces&équipements-Impeller N670 470mm	22 800,23 \$
PPEX01 KIT REPARATION 3201	4 930,14 \$
PPELB10 pompe Flygt 2 Hp pour redondance	5 470,40 \$
Réparation pompe #3102.185 poste #32	5 230,23 \$
Réparation pompe flight 3152 poste ppec-03	8 094,04 \$
Réparation pompe#3102 poste PPEC13	3 949,59 \$
PORTES ML 2015 (9328-8702 QUEBEC INC)	44 755,60 \$
APPEL DE SERVICE 2 EMPLOYÉS SPECIALISÉS/ÉDIFICE DU ROI-GEORGES - RÉPARATION PORTE DE GARAGE	2 374,85 \$
CRÉDIT FACTURE # 4948	(1 736,12) \$
FABRICATION ET INSTALLATION SYSTÈME MANUEL ANTICHUTE DE PORTE ACCÈS	9 737,23 \$
GARAGE MUNICIPAL LA BAIE - PORTE DE GARAGE # BRISÉE	2 813,01 \$
INSTALLATION LUMIÈRE CIRCULATION VS PORTES A, B et C - GARAGE MUNICIPALE - LA BAIE	5 993,80 \$
INSTALLER 6 GYROPHARES CÔTÉ INTERIEUR ET CÔTÉ EXTERIEUR À 7'	22 474,08 \$
Pour Dany Lapointe 2 portes de garage Shipshaw	3 098,75 \$
POSI-PLUS TECHNOLOGIES INC	349 130,88 \$
2018-264 CAMION 10 ROUES AVEC NACELLE DE 15,4 MÈTRES	309 130,98 \$
Libération du dépôt de garantie de soumissions	40 000,00 \$
POTVIN LE GROUPE / POTVIN CENTRE DU CAMION	31 301,25 \$
11-806 BT 290794 FLUT A AIR + ACTUATEUR DE CHAUFFRETTE	(779,62) \$
13-412 BT 290402 SEAL ROUE , BEARING , CUP	(195,64) \$
14-3029 BT 290011 ACTUATOR, KIT HARNESS, KIT SOUPAPE	2 112,94 \$
14-327 COLLECTEUR ECHAP. MILIEU	2 218,70 \$
14-327 GBK4709E223PR PLAQUETTE	(107,29) \$
14-337 NOYAU 4709	(41,39) \$
14-424 292631 BENDER COURROIE RÉF. FACT. 63200	(130,06) \$
14-424 TURBO	8 047,16 \$
14-459 BT 291325 AMORTISSEUR DE CONDUITE RÉF. FACT. 62919	(57,49) \$
BOUCLE DE CEINTURE # 2515201C1 RÉF. FACT. 63701	(420,36) \$
CHANGER PNEUMATIQUE SUR 85-823 ET 85-901	2 153,33 \$
CORE DE BANDE DE FREIN RÉF. FACT. 62987	(165,56) \$
CORE RÉF. FACT. 63055	(579,55) \$
CRÉDIT CABLES ET PIÈCES EN SURPLUS	(246,31) \$
CRÉDIT CORE - RÉFÉRENCE FACTURE 62446	(382,30) \$
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # 620641	(114,98) \$
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # 62064	(4 893,34) \$
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # 63348	(114,69) \$
CRÉDIT FACTURE #62388 - BRACKET # 2610170C1	(271,21) \$
CRÉDIT FACTURE # 63688	(467,09) \$
CRÉDIT FACTURE #60405 - 13-396 MIRROR	(91,93) \$
CRÉDIT FACTURE #61292 - 14-325 FILTRE 29558329	(93,23) \$
CRÉDIT FACTURE #61597	(304,88) \$
CRÉDIT FACTURE #61652 - 14-425 COMPRESSEUR, CORE	(1 319,15) \$
CRÉDIT FACTURE #62528 - CORE	(382,30) \$
CRÉDIT FACTURE #62999 - 14-323 BRACE	(888,82) \$
CRÉDIT FACTURE #63216 - CEINTURE BOUCLE # 3711355C92	(228,32) \$
PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE-VÉRIFIER CODE MOTEUR ET MOTEUR MANQUE DE PUISSANCE - UNITÉ # 14-329	16 249,25 \$
PIECES UNITÉ 14-327	5 230,26 \$
RETOUR BELT RÉFÉRENCE FACTURE # 62228 ET 62307	(86,75) \$
UNITÉ 14-327; BT 292311; VÉRIFIER CODE MOTEUR - MAIN D'OEUVRE	2 692,86 \$
VÉRIFIER CODE MOTEUR - UNITÉ # 13-319	(6 771,40) \$
VÉRIFIER CODE MOTEUR - UNITÉ # 13-319 2768 03/09/2019	5 242,24 \$
VÉRIFIER CODE MOTEUR - UNITÉ # 14-329 3538 29/02/2020	2 080,30 \$
VÉRIFIER MOTEUR TOURNE MAL ET MANQUE DE PUISSANCE - UNITÉ # 13-413	4 407,87 \$
PRINOTH LTD	49 748,20 \$
CRÉDIT FACTURE #1905006824 - 71-735 SPROCKET ET FRAIS DE RETOUR (174.535)	(698,13) \$
CRÉDIT FACTURE #1905011568, 1905011240, 1905005354	(1 164,96) \$
CRÉDIT FACTURE #1905013715 - BRAS DE VEROUILLAGE	(127,46) \$
Location 908930093 et transport	10 347,75 \$
LOCATION DAMEUSE CENTRE DE SKI MONT-BELU	41 391,00 \$
PRODUITS BCM LTEE	67 459,15 \$
13.5.3 Cadre auto-ajustable 30 1/2 po	3 787,33 \$
6 COLLIERS REP ACIER INOX 6" X 15"(6,84 A 7,24) SMITH-BLAIR 226	2 281,23 \$
9.1.7 Collier réparation acier inox tuyau de 6" (6,84 à 7,24, Manchon 1/s 250x500mm (11.04-11-44)	6 228,81 \$
9.1.8 Collier réparation acier inox tuyau de 6" (6,84 à 7,24	2 275,45 \$
9.5.5 Collier réparation acier inox tuyau de 6" X 15" (Prise	3 401,65 \$
COLLIER REP ACIER INOX 10"X15"(11,04 A 11,44)SMITH-BLAIR 226	3 532,45 \$
COLLIER REP ACIER INOX 12"X15"(13,10 A 13,50)SMITH-BLAIR 226	2 751,25 \$

COLLIER REP ACIER INOX 6" X 15" (6,84 A 7,24) SMITH-BLAIR 226	13 166,22 \$
COLLIER REP ACIER INOX 6"X25" (6,84 A 7,24) SMITH-B 226-01	2 852,12 \$
COLLIER REP ACIER INOX 8" X 15" (8,99 A 9,39) SMITH-BLAIR 226	4 465,44 \$
MATÉRIEL AQUEUDUC	3 451,08 \$
MATÉRIEL D'AQUEUDUC ET ÉGOUT	2 547,89 \$
SELLETTES ET MANCHONS POUR INVENTAIRE	2 849,80 \$
TIGE ACIER INOX 36" POUR BOITE DE SERVICE X", 1" ET 2", COLLIER REP ACIER INOX 6" X 15" (6,84 A 7,24) SMITH-BLAIR 226 ETC	13 867,43 \$
PROJECTAM 2007 INC	50 838,66 \$
Décompte # 4 - Remplacement conduites d'eau et d'air pour enneigement au centre de ski Mont-Fortin	3 752,82 \$
Décompte # 5 - Remplacement conduites d'eau et d'air pour enneigement au centre de ski Mont-Fortin	3 104,32 \$
Décompte # 6 - Libération de retenue - Remplacement conduites d'eau et d'air pour enneigement - centre de ski Mont-Fortin	43 981,52 \$
PROMOTION SAGUENAY INC	1 983 642,46 \$
Subvention annuelle 2020 - 1e versement sur 3	1 977 100,00 \$
Visite GNL Houston au Texas, États-Unis - Frais d'hébergement et d'avion pour deux personnes.	6 542,46 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON SENCRL	34 492,50 \$
2019 AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ET CONSULTATIONS COMPTABLES	34 492,50 \$
Crédit facture # 2223077	(2 242,01) \$
Voir note de crédit # 2234665	2 242,01 \$
REXEL CANADA ELEC INC / NEDCO / WESTBURNE	146 417,36 \$
20 POTEAU FEU CIRCULATION 14' CB 12" PAROI .250 FC1-4,2E-R3B-Z1	21 273,82 \$
CABLE AAC 477 AWG -COSMOS 19 BRINS TOURET 1820M	81 558,12 \$
COUPE-CIRCUIT 100A-27KV PORCELAINE SCHNEIDER ELECT 1043783	8 899,07 \$
CRÉDIT FACTURE #9543494	(106,24) \$
ENSEMBLE DE 3 LICENCES SCHNEIDER ELECTRIC CONTROL EXPERT XL	22 038,48 \$
JOSLYN JS1540AGP PINCE D'AMARRAGE MEC (HOTTAP) 1540	2 014,36 \$
PTS ASOO-858-2N PINCE D'AMARRAGE EN ALU 3/0 A 556 MCM-ACSR	5 620,90 \$
RÉF. FACT. 2796671	(44,25) \$
UNITÉ DE COMMANDE ECONOLITÉ (SANS EQUIVALENCE) COBALT (TS2 TYPE 1)	5 163,10 \$
RMR REGIE DES MATIERES RESIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN	1 441 088,59 \$
2020 CENTRE DE TRI - RESIDUS ULTIMES	21 495,17 \$
2020 RESIDENTIEL - RESIDUS ULTIMES	1 161 669,71 \$
ÉLIMINATION DES DÉCHETS 2020 CENTRE DE TRI - RESIDUS ULTIMES	9 184,46 \$
ÉLIMINATION DES DÉCHETS 2020 RESIDENTIEL - RESIDUS ULTIMES	97 313,77 \$
ÉLIMINATION DES DÉCHETS-2020 CENTRE DE TRI - RESIDUS ULTIMES	7 217,24 \$
ÉLIMINATION DES DÉCHETS-2020 RESIDENTIEL - RESIDUS ULTIMES	130 861,83 \$
Étude matières organique conjointe RMR	13 692,21 \$
RÉF. FACT. 2020-000324	(345,80) \$
ROUTIERS AVANTAGE INC (CENTRE DE SUSPENSION DES ROUTIERS)	26 492,26 \$
CRÉDIT FACTURE #BS00016-1 - FOURNITURE ATELIER	(13,67) \$
FOURNIR ET INSTALLER UNE BALANCE ELECTRONIQUE SUR ASPIRATEUR	8 576,81 \$
RÉPARATIONS - UNITÉ # 14-331 - PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE	7 376,21 \$
UNITÉ 13-312; BT 293974; VÉRIFIER ET RÉPARER DIFFÉRENTIEL - MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES	7 693,82 \$
VÉRIFICATION DU MOTEUR - MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES	3 040,52 \$
VÉRIFIER ET RÉPARER DIFFÉRENTIEL UNITÉ 13-312- MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES	- \$
VÉRIFIER TROUBLE DE SUSPENSION ARRIÈRE - UNITÉ # 14-350	(181,43) \$
S.T.L. LUBRIFIANTS INC.	28 872,61 \$
FOURNIR DES ENSEMBLES D'AVERTISSEUR DE BENNE LEVÉE TEL QUE SOUMISSION #SOU0001845	28 872,61 \$
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC	785 955,92 \$
Décompte # 4 - Travaux de réhabilitation tranchée par chemisage de conduites d'eau potable	402 760,85 \$
Décompte # 5 - Libération de retenue - Travaux de réhabilitation tranchée par chemisage de conduites d'eau potable	383 195,07 \$
SALUVETAGE NAUTIQUE ENR	25 294,50 \$
Formation initiale provinciale de sauvetage sur glace / A200-031	10 893,88 \$
Formation maintien des compétences de sauvetage sur glace / A200-001	14 400,62 \$
SCHWITZER ENGINEERING LABORATORIES INC	159 384,63 \$
2019-578 ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUE	152 804,63 \$
ACCELERATOR TEAM SOFTWARE #6127 SEL-5045	6 580,00 \$
SERVICE D'ARBRES SAGUENAY	63 551,89 \$
Emondage Année 2020	63 551,89 \$
SERVICE DE TRAVAIL DE RUE DE CHICOUTIMI	30 500,00 \$
Projet structurant : Soutien financier pour la sécurité alimentaire des citoyen(ne)s du centre-ville de Chicoutimi	7 000,00 \$
V5-CE-2019-961 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	23 500,00 \$
SERVICES MATREC INC	1 226 293,39 \$
AJUSTEMENT DE CARBURANT	20 952,75 \$
COLLECTÉ ET TRANSPORT DES RÉSIDUS ULTIMES	1 129 691,90 \$
COLLECTE RUE MECATINA	8 503,05 \$
CONTENEUR 2V3 - EDIFICES MUNICIPAUX, OBNL ET VILLEGIATURE	13 513,71 \$
CONTENEUR 4V3 - EDIFICES MUNICIPAUX, OBNL ET VILLEGIATURE	11 704,85 \$
DERNIERE LEVEE, TRANSPORT ET ELIMINATION - A LA JOURNEE	5 787,89 \$
ENCOMBRANTS (MONSTES MENAGERS) COLLECTÉ, TRANSPORT ET DISPOS	5 786,12 \$
Entente de service - ecocentre sud / année 2020	7 489,00 \$
LOCATION DE CONTENEUR 10V3 - A LA JOURNEE	10 626,09 \$
LOCATION DE CONTENEUR 20V3 - A LA JOURNEE	8 627,71 \$
TRANSPORT ALLER-RETOUR CONTENEUR - EDIFICES MUNICIPAUX, OBNL	3 610,32 \$
SERVICES SANITAIRES R BONNEAU INC	649 675,03 \$
AJUSTEMENT DE CARBURANT	4 840,58 \$
ICI - Ajout (max 500 bacs)	24 911,24 \$
MRC - Levee de conteneur Ste-Rose du Nord	13 483,41 \$
MRC - Levee d'un conteneur	35 642,26 \$
MRC - Location mensuelle de conteneurs	20 419,56 \$
MRC LIVRAISON ET LEVÉE DE CONTENEURS	5 580,57 \$
Ville - fourniture et livraison bacs roulants neuf	10 537,46 \$
Ville - Livraison de bacs roulants usages	7 674,58 \$
Ville -Collecte selective, transport des matiere recyclables	526 585,37 \$
SIGNALISATION INTER-LIGNES / ALAIN DESCHENES CONSTRUCTION INC	188 402,08 \$
2019-2020 VERSEMENT 1 ENTRETIEN DES PISTES DE SKI DE FONDS	53 894,53 \$
2019-2020 VERSEMENT 2 ENTRETIEN DES PISTES DE SKI DE FONDS	17 964,84 \$
CONE 28" PVC 2 BANDES REFLECHISSANTES 150-100MM 3M 7LBS	4 762,26 \$
CRÉDIT FACTURE #36089 - Surfçage de piste cyclable entre Talbot et St-Paul avec dameuse saison 2019-2020	(385,17) \$
DÉNEIGEMENT ET SABLAGE DES ACCÈS DE BÂTIMENTS ARR DE JONQ.	13 006,26 \$
DÉNEIGEMENT JONQ PORTES,ESCALIERS,MARCHES DIVERS STAT JANV A MAI 2020	52 025,04 \$
EXTRA AU CONTRAT DENEIGEMENT PORTES ACCES DE BATIMENTS	2 170,73 \$
LOCATION ET INSTALLATION DE SIGNALISATION DANS DIVERS SECTEURS - 28 DÉCEMBRE 2019 AU 6 JANVIER 2020	2 452,22 \$
SIGNALEUR - JOUR RÉGULIER	2 982,88 \$
Signaleur avec camion - Chicoutimi	11 266,32 \$
SIGNALEUR AVEC CAMION - JOUR RÉGULIER	8 314,45 \$
SIGNALEURS POUR LE DÉNEIGEMENT - 13 AU 17 JANVIER 2020	2 314,41 \$
Signalisation pour réouverture des écocentres dans le contexte Covid19-Signaleur - Chicoutimi	8 362,13 \$
Support rouge à panneau à trois pieds	2 631,37 \$
SURFACAGE DE PISTE CYCLABLE ENTRE TALBOT ET ST-PAUL ** CORRECTION DE LA FACTURE #33582	3 081,33 \$
Surfçage de piste cyclable entre Talbot et St-Paul avec dameuse saison 2019-2020	2 345,49 \$
Surfçage pistes cyclables entre Talbot et St-Paul - BT-13226-30-31 13103-11-12-73 13020 12945-97	3 909,15 \$
VOIR FACTURE #33582-1 *** LE FOURNISSEUR A MODIFIÉ SA FACTURE À LA HAUSSE ET ÇA ÉTÉ APPROUVÉ PAR LE SERVICE.	(2 696,16) \$
SINTRA INC - COMPAGNIE ASPHALTE (CAL)	201 211,11 \$
CRÉDIT FACTURE # 1546026	(49,44) \$
Décompte # 4 - Réfection de pavage 2019 -Rues locales et libération de retenue	168 753,91 \$
RÉFECTION PAVAGE 2019	32 506,64 \$
SIRSIDYNIK CANADA INC	58 401,69 \$
Web2 License Transfer to ilink/Blistra/e-Library	58 401,69 \$

SM SUSPENSION [9197-5912 QUEBEC INC]	37 612,92 \$
FOURNIR ET INSTALLER UN ESSIEU POUR CHARGEUSE-SOUFFLEUSE	37 612,92 \$
SNC-LAVALIN GEM QUEBEC INC	32 796,21 \$
Agrandissement dépôt de neige boulevard Saint-Paul	12 563,06 \$
Caractérisation environnementale 3765, Roi-Georges	5 313,92 \$
Caractérisation environnementale 3765, Roi-Georges	14 919,23 \$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	108 544,47 \$
Envoi du 13 janvier 2020	4 832,41 \$
Envoi du 17 janvier 2020	5 853,73 \$
Envoi du 2 avril 2020	6 220,06 \$
Envoi du 20 mars 2020	3 430,28 \$
Envoi du 21 février 2020	2 497,97 \$
Envoi du 24 janvier 2020	2 802,18 \$
Envoi du 26 mars 2020	2 911,87 \$
Envoi du 27 février 2020	2 599,37 \$
Envoi du 30 janvier 2020	2 361,37 \$
Envoi du 6 février 2020	2 569,34 \$
Envois du 16 et 23 avril 2020	4 734,11 \$
Envois du 30 avril et 7 mai 2020	2 758,74 \$
FRAIS DE POSTE	8 484,66 \$
Frais de poste Mira Mansour	6 829,53 \$
Poste-lettres	49 658,85 \$
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE ZONE TALBOT	60 000,00 \$
Programme de soutien financier 2020	60 000,00 \$
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE QUÉBEC ISSIME	50 000,00 \$
VS-CE-2019-973 soutien financier pour le fonctionnement 2020	50 000,00 \$
SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA ZONE PORTUAIRE DE CHICOUTIMI INC	826 197,91 \$
Premier versement selon la convention de gestion et d'occupation - année financière 2020	319 055,63 \$
Projet structurant - Transport des Mille Lieux de la Colline vers le Chantier du Père Alex dans le cadre des Hivernades	3 000,00 \$
Soutien financier à la prise en charge de son système téléphonique - VS-CM-2020-131	4 142,28 \$
VS-CM-2020-83 - Parc mille lieux de la colline	500 000,00 \$
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	414 892,42 \$
Avis d'amende payée, d'infraction. Décembre 2019	4 058,24 \$
Immatriculation des motocyclettes 2020	4 786,39 \$
IMMATRICULATION PARC VÉHICULAIRE ANNÉE 2020	388 803,87 \$
Service mensuel [janvier 2020] Transmission des différents avis à la SAAQ: INA, NPA, PAI, PECVL	5 592,08 \$
Services rendus	11 651,84 \$
SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY	6 296 083,65 \$
BIBLIOTHÈQUE JANVIER 2020	31 509,90 \$
PASSE-PARTOUT - FACTURATION BIBLIOTHÈQUES FÉVRIER 2020	24 023,75 \$
QUOTE-PART MUNICIPALE (JANVIER - FÉVRIER ET MARS 2020)	3 120 250,00 \$
QUOTE-PART MUNICIPALE TRIMESTRE NO 2 (AVRIL - MAI - JUIN 2020)	3 120 300,00 \$
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU SAGUENAY	123 194,00 \$
Photos pour projet d'expo sur le pont Ste-Anne	[116,00] \$
Subvention selon résolution VS-CE-2019-1012	44 000,00 \$
VS-CE-2019-973 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	79 310,00 \$
SOFTCHOICE LP	52 508,62 \$
ELECTRONIC HP CARE PACK NEXT BUSINESS DAY HARDWARE	3 439,13 \$
NCNR HP BL CTO PB 650 GS I7-8665U 15 8GB/256	49 069,49 \$
SOUPHÈRE KENOGRAMI [SAINT-FAMILLE]	30 000,00 \$
VS-CE-2019-961 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	30 000,00 \$
SPORTS EXPERTS ATMOSPHERE SPORTS PLEIN AIR	29 262,31 \$
122 CHANDAIL THERMAL GR:M ICEBREAKER 104360	12 343,72 \$
COMBINAISONS THERMALES COMMANDE ANNUELLE 2020	7 904,55 \$
Commande annuelle 2020 pour chandails et caleçons thermals des officiers et pompiers	9 014,04 \$
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTEE	110 623,00 \$
2019-084 Honoraires professionnels en Ingénierie - Augmentation de puissance du poste Jean-Dechêne	55 159,43 \$
2019-084 Honoraires professionnels en Ingénierie - Augmentation de puissance du poste Jean-Deschênes	33 141,11 \$
2019-128 Honoraires professionnels pour l'étude de sécurité des barrages	22 322,46 \$
STRATEGIA CONSEIL INC.	28 711,92 \$
2019-577 EXPERT-CONSEIL POUR LA CONCEPTION -CONSTRUCTION DU CENTRE MULTISPORT ARR DE JONQUIÈRE	28 711,92 \$
STRONGCO	66 334,36 \$
# 59765511 FILTRE CARBURANT	[32,03] \$
23-307 SNAP RING, ARM CH-69772, PINION CH-79509	4 629,51 \$
23-309 293312 YOKE-DRIVE SHAFT	5 001,88 \$
69772 BALANCIER	2 065,05 \$
87990 CAPTEUR (DETECTEUR DE VITESSE)	2 561,82 \$
CRÉDIT FACTURE #90848186	(810,11) \$
PLAQUE D'ASSISE DES STABILISATEURS PERFORÉE ET JEU SUR TIE	7 789,01 \$
REPLACEMENT TRANSMISSION 23-374	24 721,30 \$
UNITÉ 23-309; BT 290905; INSTALLATION TRANSMISSION	2 279,25 \$
UNITÉ 23-374; BT 290395 IOB DE TRANSMISSION	3 070,07 \$
UNITÉ 23-374; BT 292486; FAIRE TEST D'EMBRAYAGE, EFFECTUER LES RÉPARATIONS	9 130,28 \$
UNITÉ 23-374; BT 293533; REMPLACEMENT DE LA POMPE A TRANSMISSION	5 928,33 \$
SYMPOSIUM INTERNATIONAL DE PEINTURE ET SCULPTURE SAGUENAY-LAC-ST-JEAN	29 000,00 \$
VS-CE-2019-972 - Soutien à l'événement - 1er versement	29 000,00 \$
SYNERGIE - DEVELOPPEMENT ET MARKETING	30 147,59 \$
Pulperie - Phase 1 : Analyse, recherche diagnostique et	20 311,48 \$
Sag-Ville-Musée - Phase 1 : Analyse, recherche, consultation	9 836,11 \$
TECHNO FEU INC	818 127,57 \$
16-214 ACTUATOR PATT S/A 51770036	2 641,72 \$
2019-322 CAMION AUTOPOMPE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE	761 665,36 \$
2019-481 PIÈCES POUR CAMION PLATE-FORME INCENDIE DE MARQUE BRONTO 114 PIEDS	48 602,14 \$
RÉPARATION UNITÉ 16-214	3 103,69 \$
TAMBOUR DE FREIN ARRIERE 3600A	2 114,66 \$
TELENET INFORMATIQUE INC	381 863,04 \$
ID 1480 - Système téléphonique IP pour 911 - Année 3(Mitel)	[14 167,82] \$
1.2 PORTABLE STANDARD (Avec installation)	13 089,90 \$
1.2 PORTABLE STANDARD (Avec installation), 5 ORDINATEURS DE BUREAU (Avec installation) SFF	6 461,60 \$
13 PORTABLE STANDARD (Avec installation)	14 830,63 \$
2 PORTABLE STANDARD (Avec installation)	2 455,87 \$
2019-522 SOLUTION DE STOCKAGE SECONDAIRE POUR LE 3E SITE AUX POUÇES - Billet 190840	26 293,63 \$
2019-572 - Remplacement des points d'accès sans-fil Ruckus en fin de support	21 957,15 \$
23 PORTABLE STANDARD (Avec installation)	23 938,94 \$
3 PORTABLE STANDARD (Avec installation)	3 457,30 \$
5 Ultrabook - Billet 1969685	8 162,94 \$
6 ORDINATEUR DE BUREAU (Avec installation) SFF 1 PORTABLE STANDARD (Avec installation)	7 463,03 \$
9 PORTABLE STANDARD (Avec installation)	10 371,89 \$
ADAUDIT PLUS PROFESSIONAL EDITION	3 736,63 \$
Basic Support CoverageVMware Enterprise Plus	55 517,98 \$
BI SMARTBUY ZBOOK 17 G6 I7-9750H 2.6G 16GB 512GB S	3 115,77 \$
CONTRAT ENTRETIEN SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE IP POLICE	14 876,20 \$
CORRECTION FAITE AVEC LE MAUVAIS BON DE COMMANDE - 1.2 PORTABLE STANDARD (Avec installation)	[1 454,43] \$
CRÉDIT FACTURE #112352 - CONTRAT ENTRETIEN SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE IP POLICE	14 167,82 \$
CRÉDIT FACTURE #115415 - (9) PORTABLE STANDARD (Avec installation)	[11 526,24] \$
CRÉDIT FACTURE #115415 - PORTABLE STANDARD (Avec installation)	11 526,24 \$
CRÉDIT FACTURE #121439 - FACTURATION EN DOUBLE (VOIR FACT #121439 ET 121820)	[14 167,82] \$
Elitebook 840 - Billet 207340	3 265,18 \$

FORTIGATE 301 E avec plande support FORTICARE -	50 589,00 \$
HP BL PB 650 G5 I5-8265U 15 8GB/256 LTEA	7 128,17 \$
HP EB 840 G6 I7-8665U 14 8GB/256	38 513,30 \$
HP PB 455R G6 R5-3500U 15 16GB/256	24 268,98 \$
Licence LTSC 2019 - Billet 208408	4 138,53 \$
Licences Windows 10 LTSC - billet 220160	4 966,23 \$
Lot d'ordinateurs pour projet Windows 7 - Billet 173960	(6 079,87) \$
Lot d'ordinateurs pour projet Windows 7 - Billet 173960	5 460,16 \$
Ordinateurs pur inventaire HP FR 400 G6 PD SF 159500 8GB	8 461,70 \$
Points d'accès sans-fil modèle R710	17 731,97 \$
RÉF. FACT. D0063172	(1 310,72) \$
Spécialiste en support informatique	10 455,38 \$
VOIR CRÉDIT #121821-1	14 167,82 \$
TELUIS MOBILITE	103 360,51 \$
Cellulaires	103 360,51 \$
TERRASSEMENT ST-LOUIS INC	219 347,82 \$
AJUSTEMENT DIESEL (CREDIT)	(748,88) \$
AU LIEU D'ENFOUSSEMENT TECHNIQUE HÉBERVILLE-STATION	7 254,92 \$
AUX SITES DE RECYCLAGE AGRICOLE 0 A 15 KM	143 293,38 \$
TRANSPORT DES BIOSOLIDES AUX SITES DE RECYCLAGE AGRICOLE 0 A 15 KM	28 341,35 \$
TRANSPORT DES BOUES AUX SITES DE RECYCLAGE AGRICOLE 0 A 15 KM	41 207,05 \$
THEATRE CRI	25 000,00 \$
VS-CE-2020-231 - Soutien financier fonctionnement 2020	25 000,00 \$
TOROMONT INDUSTRIES LTD /TOROMONT CAT - LOCATION D'EQUIPEMENTS BATTLEFIELD/CIMCO	128 797,65 \$
22-304 291219 DÉMARREUR RECONDITIONER AVEC CORE ÉCHANGE	2 734,02 \$
CRÉDIT FACTURE #9012444224 - 22-311 BT 290155 MIRROR GAUCHE	(99,32) \$
CRÉDIT FACTURE #9012451295 - DEPOT DE MOULAGE	(533,28) \$
CRÉDIT FACTURE #9012460859 - CORE INJECTEUR	(295,67) \$
CRÉDIT FACTURE #9012461364 - CORE INJECTEUR	(295,67) \$
CRÉDIT FACTURE #9100737251	(425,41) \$
CRÉDIT FACTURE 9012493997	(1 894,62) \$
ENTRETIEN 1000 HEURES (1400 LITRES) - UNITÉ # 40-302	3 942,42 \$
ENTRETIEN 48000 LITRES - UNITÉ # 22-313 PIECES ET MAIN D'OEUVRE	4 859,39 \$
HUILE ET GASKET	(1 394,26) \$
HUILE ET GASKET KIT	(1 898,65) \$
LOCATION BOUTEUR LA BAIE DÉPÔT À NEIGE	43 414,56 \$
LOCATION DE BOUTEUR SANS OPERATEUR JONQ	4 267,87 \$
LOCATION DE BOUTEUR SANS OPERATEUR LA BAIE	10 448,92 \$
LOCATION DE BOUTEUR SANS OPERATEUR LA BAIE	21 045,02 \$
Location en extra Jonquière entre le 2 et 29 mars 2020	2 060,35 \$
LOT D'HUILE, GASKET KIT ET FILTRES	2 286,66 \$
PIÈCES DE RÉPARATION POUR 3 COMPRESSEURS	8 691,11 \$
PROBLEME INJECTEUR ET CAM - 71-714 BT 291027	18 417,39 \$
RÉPARATION DES COMPRESSEURS À VIS	3 433,05 \$
ROUE # 2246475	2 161,19 \$
SUPPORT # 3387449	2 541,16 \$
SUPPORT # 3387450, BRACKET ASS UNITÉ # 23-303	3 028,51 \$
SUSPENSION UNITÉ # 41-307 B.T. 289119	2 302,91 \$
TRAITEMENT D'EAU S T INC	46 566,04 \$
CRÉDIT CHAUDIÈRE À VAPEUR NON FONCTIONNELLE - CENTRE GEORGES-VÉZINA	(356,42) \$
INSPECTION DES MACHINES FIXES	26 622,46 \$
Libération du dépôt de garantie de soumissions	20 300,00 \$
TRANSPORT F GILBERT LTEE	1 906 441,82 \$
DENEIGEMENT CHIC SECT LATERRIERE JANV A MAI 2020	820 421,35 \$
Deneigement du secteur Laterrière, arr. de Chicoutimi	206 165,27 \$
DENEIGEMENT JONQ SECT CYRIAC, LAC KENO JANV A MAI 2020	343 120,58 \$
DENEIGEMENT JONQ SECT SEPAQ CASCOUIA LAC JEROME JANV A MAI 2020	361 069,31 \$
DENEIGEMENT SECTEUR CYRIAC LAC -KENOGAMIE / Arr de Jonquiere	85 678,99 \$
DENEIGEMENT SECTEUR SEPAQ, BAIE CASCOUIA ET LAC JEROME	29 995,43 \$
DENEIGEMENT SECTEUR SEPAQ, BAIE CASCOUIA ET LAC JEROME / Arr	59 990,89 \$
TRANSPORT SANITAIRE FORTIN ENR	71 620,04 \$
2019 FOURNITURE DE CONTENEURS	27 443,85 \$
2019 FOURNITURE DE CONTENEURS, BROUYABLES ET NON BROUYABLES - TRAITEMENT	5 653,16 \$
2019 MATERIAUX SECS - TRAITEMENT	7 275,51 \$
2019 RESIDU ULTIME - TRANSPORT (LET), FOURNITURE DE CONTENEURS	11 279,60 \$
FOURNITURE DE CONTENEURS	4 895,61 \$
FOURNITURE DE CONTENEURS, BROUYABLES ET NON BROUYABLES - TRAITEMENT	7 041,62 \$
MATERIAUX SECS - TRAITEMENT, MATERIAUX SECS - TRAITEMENT	8 030,69 \$
TURCOTTE (1989) INC	248 584,23 \$
Crédit sur la facture #21376	(35 500,32) \$
Décompte # 1 - Installation de luminaires de rues au del Jonquière et Shlpslaw	111 347,17 \$
Décompte # 1 - Installation de luminaires de rues au del La Bale et Laterrière	31 950,29 \$
Décompte # 2 - Installation de luminaires de rues au del La Bale et Laterrière	65 392,40 \$
Décompte # 3 - Installation de luminaires de rues au del La Bale et Laterrière	75 394,69 \$
UNIGEC INC	187 389,32 \$
REFECTION MAJEURE DES SYSTEMES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES - CENTRE GEORGES-VÉZINA	11 856,80 \$
AVIS STRUCTURAL SUR MURS EXTÉRIEURS - CAMPS DES HOMMES - CHICOUTIM	3 334,28 \$
INGÉNIERIE POUR REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DU CENTRE GEORGES-VÉZINA	2 720,31 \$
INGÉNIERIE POUR REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DU CENTRE GEORGES-VÉZINA	10 402,94 \$
PLAN AMÉNAGEMENT ET DEVIS BASSIN GESTION EAUX PLUVIALES - CENTRE MULTISPORT	36 792,00 \$
PROG FONCT ET TECH, DEVIS PERF ET SURV - CENTRE MULTISPORT	62 247,47 \$
RÉAMÉNAGEMENT DU PAVILLON - PARC JEAN BÉLIVEAU	2 599,24 \$
RÉFECTION DE LA PISCINE ST-ALEXIS	50 885,56 \$
REFECTION MAJEURE DES SYSTEMES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES - CENTRE GEORGES-VÉZINA	3 752,23 \$
SURVEILLANCE VS TRAVAUX RÉPARATION DALLE STRUCTURALE - 222 RACINE EST - CHICOUTIMI	2 798,49 \$
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)	119 978,54 \$
Cotisation annuelle période du 01/01/2020 au 31/12/2020 - comité exécutif du 5 décembre 2019	119 978,54 \$
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC A CHICOUTIMI UQAC	28 587,17 \$
Analyses, poste de traite de Chicoutimi, septembre à novembre 2019	12 101,00 \$
Dons - Financement de l'organisation de l'évènement Récolter le savoir du 27 au 31 Janvier 2020	(450,00) \$
Dons - Financement pour événement "Récolter le savoir"	(200,00) \$
Rapport, poste de traite de Chicoutimi, décembre 2019 à avril 2020	14 378,49 \$
SEMAINE COURS US-UB 11 JAN AU 28 MARS	2 757,68 \$
VELO SAGUENAY	74 448,00 \$
VS-CE-2019-962 - soutien financier pour le fonctionnement 2020	74 448,00 \$
VEOLIA EAU TECHNOLOGIES CANADA INC	30 068,84 \$
A-87-450.010: capteur trides et rotor, conn.bnc, A-83.595.040: bloc central cellule trides fam/ami	5 356,54 \$
CHKIGU202698: DCO tube TNT 150/pt 20-1500 mg	(404,70) \$
ECHANTILLONNEUR AS950 #IESWGU342325 TRANSPORT INCLUS	8 722,46 \$
IECNTB327242 Turbidimetre, TUS300 system check, rfid, flow,	4 171,38 \$
RÉF. FACT. 20001535 RI 05000	(1169,01) \$
Turbidimetre (IECNTB327242)	4 171,38 \$
UFA - Produits de laboratoire	3 879,28 \$
UFSH-Pièces&équipements-Pour turbidimètres&Swan	4 341,51 \$
VEOLIA ES CANADA / SERVICES INDUSTRIELS INC	46 596,73 \$
2020-071 Dessablage d'un regard - Parc Rosaire-Gauthier	9 188,92 \$
COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	6 760,93 \$
HUILES USEES	(356,51) \$

PRISE EN CHARGE ET TRANSPORT DES RDD	18 756,44 \$
PRISE EN CHARGE ET TRANSPORT-COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	4 689,11 \$
SOLVANTS (LIQUIDES INFLAMMABLES)	7 557,84 \$
VISA DESJARDINS	136 990,58 \$
ACHAT 2 COFFRES À OUTILS - DANY ET JOANIE ATELIER MECANIQUE CHICOUTIMI	(804,80) \$
FACTURES VISA - FÉVRIER 2020	26 274,54 \$
FACTURES VISA AVRIL 2020	4 696,36 \$
FACTURES VISA POUR MARS 2020	6 374,26 \$
Transaction de mars 2020	(268,01) \$
Visa - Abonnement Le Quotidien	(11,50) \$
Visa - février 2020	2 804,53 \$
VISA DESJARDINS - DG - DÉCEMBRE 2019	(349,21) \$
VISA JANVIER 2020	8 176,16 \$
Visa Desjardins - Décembre 2019	(1 315,90) \$
Visa Desjardins - Décembre 2019	(1 372,34) \$
FACTURES -ENTRETIEN SANITAIRE FÉVRIER 2020	(107,36) \$
Visa Desjardins - - Décembre 2019	(25,16) \$
VISA DECEMBRE	(3,00) \$
Visa Desjardins - Février 2020 -	2 014,04 \$
Visa Desjardins - Janvier 2020	2 086,25 \$
FACTURES VISA AVRIL -	2 463,83 \$
Visa Desjardins - mars 2020 -	2 701,05 \$
FACTURES VISA AVRIL -	3 120,34 \$
FACTURES MARS 2020 -	14 541,63 \$
FACTURES - JANVIER 2020	7 677,58 \$
FACTURES -FÉVRIER 2020	27 154,21 \$
FACTURES MARS 2020 -	8 421,91 \$
FACTURES - JANVIER 2020	22 741,17 \$
VITALISATION DE KENOGAMI (CVK) INC	113 334,25 \$
Contrat pour service d'animation	72 434,25 \$
Laboratoire d'hiver - Support à la tenue des activités	4 900,00 \$
VS-CE-2019-972 - Soutien à l'évènement - Kénogami en fête - 1er versement	36 000,00 \$
WONDERWARE CANADA EAST	51 008,66 \$
2019-613 - ID1628 - Contrat d'entretien Wonderware - 13 Janvier 2020 au 12 Janvier 2021	37 407,12 \$
DREAM REPORT #DR-250-50 INCLUANT	7 806,80 \$
UEC-Pièces&équipements-Wonderware/win911	5 794,74 \$
WSP CANADA INC	54 667,46 \$
2019-502 - OSP EN INGÉNIERIE - RÉFECTION DES RUES BACH, MONTFORT, 3E AVENUE ET 4E AVENUE.	4 001,13 \$
ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE USINE ÉPURATION LA BAIE	2 322,78 \$
ÉTUDE DE RISQUES DE DÉFAUTS D'ARCS ÉLECTRIQUES USINE DE FILTRATION DE CHICOUTIMI	18 068,64 \$
EXPERTISE VS EFFONDREMENT MÉGADÔME - ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS - JONQUIÈRE	3 507,89 \$
MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR CHOIX TECHNOLOGIQUE À IMPLANTER	7 259,24 \$
OSP - MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR CHOIX TECHNOLOGIQUE(FILÈRE TRAITEMENT) À IMPLANTER POUR LA MODERNISATION DE L'UFA.	7 642,36 \$
RÉFECTION DES RUES BACH, MONTFORT, 3E ET 4E AVENUE	11 865,42 \$
Total général	73 772 754,97 \$

APPROBATION
Date exécutif : _____ 7.19
Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER
OBJET : LISTE DES PAIEMENTS AU 30 AVRIL 2020
RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :

 Conseil municipal Comité exécutif

 Conseil d'arrondissement Chicoutimi Jonquière La Baie
1. NATURE DE LA DEMANDE :

Liste des paiements soumis pour approbation et adoption :

Du 27 mars au 30 avril 2020 : 68 241 402,77 \$

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS :
3. PROJET DE RÉSOLUTION : (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution)

CONSIDÉRANT l'analyse par le comité des comptes de la Ville de Saguenay, de la liste des paiements pour la période du 27 mars au 30 avril 2020;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saguenay approuve et adopte la liste des paiements, pour la période du 27 mars au 30 avril 2020 au montant de 68 241 402,77 \$

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)

 Non applicable Oui

Par :

Date :

 PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : À VENIR : Date :

5. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)

 Le suivi a été fait auprès de : _____ (indiquer le service)

Date :

 *Identifier le service pour lequel une action est requise
 Suivi devant être fait par : _____ (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission:

6. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE : (Obligatoire)

 Non applicable Oui poste budgétaire :

Préparé par :	Approuvé par :
Sylvie Larouche, CPA, Auditrice, CGA Assistante-trésorier comptabilité Service des finances	Christine Tremblay, CPA, CA, trésorière Directrice
Date : Le _____	Date : Le _____

Denis Simard Directeur général adjoint Date : _____	Jean-François Boivin Directeur général Date : _____
---	---

Destinataire: Le comité exécutif de la Ville de Saguenay

Expéditeur : M. Marc Bouchard, conseiller municipal

Objet : Recommandation des comptes

Date : Le lundi 25 mai 2020 à 11 h

Étaient présents :

Christine Tremblay, CPA, CA, directrice et trésorière	<input type="checkbox"/>
Sylvie Larouche, CPA, auditrice, CGA, assistante-trésorière comptabilité	<input checked="" type="checkbox"/>
Chantale Parent, CPA, auditrice, CA, chef de division comptabilité	<input type="checkbox"/>
Marc Bouchard, conseiller municipal	<input checked="" type="checkbox"/>
Éric Simard, conseiller municipal	<input checked="" type="checkbox"/>

Voici le montant des paiements soumis pour analyse :

Du 27 mars au 30 avril 2020 :

68 241 402,77 \$

À la suite de l'analyse, par le comité des comptes de la Ville de Saguenay, de la liste des paiements relatifs à des dépenses engagées par résolution du conseil de ville, du comité exécutif, des conseils d'arrondissement et par la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires, pour la période mentionnée plus haut, je recommande au comité exécutif l'approbation de ceux-ci.



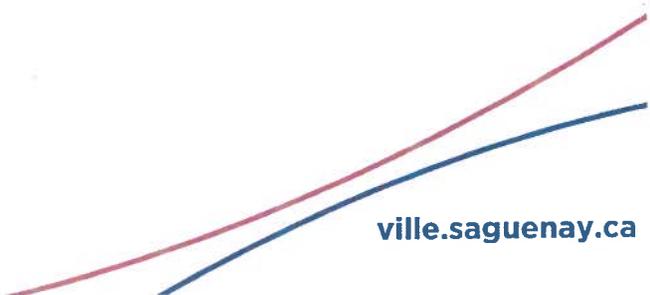
Éric Simard
Conseiller municipal



Marc Bouchard
Conseiller municipal

SERVICE DES FINANCES

201, rue Racine Est, C. P. 8060, Chicoutimi (Québec) G7H 5B8
Téléphone : 418 698-3030 Télécopieur : 418 698-3049



ville.saguenay.ca

APPROBATION
Date exécutif : <u>7.20</u>
Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER
OBJET : LISTE DES PAIEMENTS AU 28 MAI 2020
RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :

 Conseil municipal Comité exécutif

 Conseil d'arrondissement Chicoutimi Jonquière La Baie
1. NATURE DE LA DEMANDE :

Liste des paiements soumis pour approbation et adoption :

 Du 1^{er} au 28 mai 2020 :

18 756 435,60 \$
2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS :
3. PROJET DE RÉSOLUTION : (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit **intégralement** sur la résolution)

 CONSIDÉRANT l'analyse par le comité des comptes de la Ville de Saguenay, de la liste des paiements pour la période du 1^{er} au 28 mai 2020;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :
QUE la Ville de Saguenay approuve et adopte la liste des paiements, pour la période du 1^{er} au 28 mai 2020 au montant de 18 756 435,60 \$.

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)

 Non applicable Oui Par :

Date :

 PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : À VENIR : Date :

5. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)

 Le suivi a été fait auprès de : _____ (indiquer le service) Date :

 *Identifier le service pour lequel une action est requise
 Suivi devant être fait par : _____ (indiquer le service) Date :

Informations utiles lors de la transmission:

6. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE : (Obligatoire)

 Non applicable Oui poste budgétaire :

Préparé par :	Approuvé par :
Sylvie Larouche, CPA, Auditrice, CGA Assistante-trésorier comptabilité Service des finances	Christine Tremblay, CPA, CA, trésorière Directrice
Date : Le _____	Date : Le _____

Denis Simard Directeur général adjoint Date : _____	Jean-François Boivin Directeur général Date : _____
---	---

Destinataire: Le comité exécutif de la Ville de Saguenay

Expéditeur : M. Marc Bouchard, conseiller municipal

Objet : Recommandation des comptes

Date : Le mardi 23 juin 2020 à 13 h 30

Étaient présents :

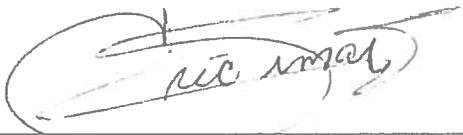
Christine Tremblay, CPA, CA, directrice et trésorière	<input type="checkbox"/>
Sylvie Larouche, CPA, auditrice, CGA, assistante-trésorière comptabilité	<input checked="" type="checkbox"/>
Chantale Parent, CPA, auditrice, CA, chef de division comptabilité	<input type="checkbox"/>
Marc Bouchard, conseiller municipal	<input checked="" type="checkbox"/>
Éric Simard, conseiller municipal	<input checked="" type="checkbox"/>

Voici le montant des paiements soumis pour analyse :

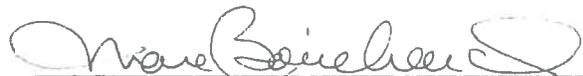
Du 1^{er} au 28 mai 2020 :

18 756 435,60 \$

À la suite de l'analyse, par le comité des comptes de la Ville de Saguenay, de la liste des paiements relatifs à des dépenses engagées par résolution du conseil de ville, du comité exécutif, des conseils d'arrondissement et par la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires, pour la période mentionnée plus haut, je recommande au comité exécutif l'approbation de ceux-ci.



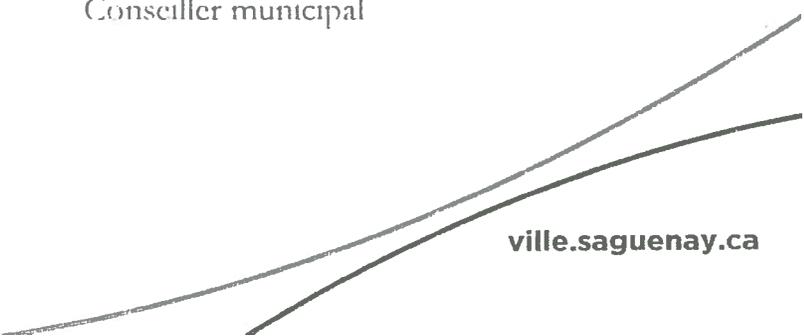
Éric Simard
Conseiller municipal



Marc Bouchard
Conseiller municipal

SERVICE DES FINANCES

201, rue Racine Est, C. P. 8060, Chicoutimi (Québec) G7H 5B8
Téléphone : 418 698-3030 Télécopieur : 418 698-3049



ville.saguenay.ca

EXTRAIT du procès-verbal de la séance
ordinaire du conseil municipal de la Ville de
Saguenay tenue par téléconférence, le 6
juillet 2020 - Un quorum présent.

**9365-7690 QUÉBEC INC. – RELOCALISATION D'ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES DANS LE SECTEUR D'ARVIDA – MODIFICATION DE
LA RÉSOLUTION VS-CM-2020-300**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les postes budgétaires de la résolution VS-CM-2020-300 adoptée par les membres du conseil municipal lors d'une séance extraordinaire tenue le 11 juin 2020 ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay modifie la résolution VS-CM-2020-300 afin de remplacer le paragraphe qui se lit comme suit :

« CONSIDÉRANT que les sommes requises pour le bail et celle associée aux améliorations locatives au montant de 125 000 \$ soient créditées de la direction générale afin de les débiter au budget 7000802; »

Par les suivants :

« CONSIDÉRANT que les sommes requises pour le bail, représentant un montant de 10 000\$ seront prises à même le poste budgétaire no. 1310100-24190;

CONSIDÉRANT que les sommes associées aux améliorations locatives au montant de 115 000\$ seront prises à même le fonds de roulement de la Ville de Saguenay sur 3 ans. »

CERTIFICAT DU GREFFIER

CONSULTATION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2020-61

Je, soussignée, Caroline Dion, greffière de la Ville de Saguenay, certifie sous mon serment d'office que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro VS-R-2020-61 ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels pour la réfection, la mise aux normes et l'aménagement de l'usine de filtration d'Arvida et d'appropriier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 2 400 000 \$ a été suivie conformément à l'arrêté 2020-033, les modalités prévues par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* en ce qui concerne la tenue du registre ont été adaptées en conséquence, et qu'elle me permet d'établir:

- a) que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement est de 80 551;
- b) que le nombre de signatures de personnes habiles à voter, requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire est de 8 066;
- c) qu'aucune personne habile à voter sur ledit règlement a demandé qu'il fasse l'objet d'un scrutin;
- d) que le règlement numéro VS-R-2020-61 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

SAGUENAY, le 22 juin 2020.

La greffière de la Ville,

CAROLINE DION

CD/sg

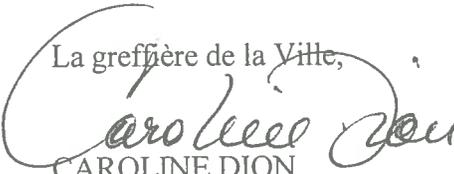
CERTIFICAT DU GREFFIER

CONSULTATION SUR LA RÉSOLUTION NUMÉRO VS-CM-2020-300

Je, soussignée, Caroline Dion, greffière de la Ville de Saguenay, certifie sous mon serment d'office que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur la résolution numéro VS-CM-2020-300 - 9365-7690 Québec Inc. – Relocalisation d'organismes communautaires dans le secteur d'Arvida a été suivie conformément à l'arrêté 2020-033, les modalités prévues par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* en ce qui concerne la tenue du registre ont été adaptées en conséquence, et qu'elle me permet d'établir:

- a) que le nombre de personnes habiles à voter sur la résolution est de 80 551;
- b) que le nombre de signatures de personnes habiles à voter, requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire est de 8 066;
- c) qu'aucune personne habile à voter sur ladite résolution a demandé qu'elle fasse l'objet d'un scrutin;
- d) que la résolution numéro VS-CM-2020-300 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

SAGUENAY, le 22 juin 2020.

La greffière de la Ville,

CAROLINE DION

CD/sg